

# Conseil du Centre

87<sup>e</sup> session, Octobre 2023

**CC 87/5/1**

---

POUR INFORMATION

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

États financiers et rapport de l'auditeur externe pour  
l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022



# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Rapport financier sur les comptes 2022 .....</b>	<b>1</b>
<b>Approbation des états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 .....</b>	<b>15</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant.....</b>	<b>17</b>
<b>États financiers pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022 ....</b>	<b>21</b>
État I. État de la situation financière .....	21
État II. État de la performance financière.....	22
État III. État des variations de l'actif net.....	23
État IV. État des flux de trésorerie .....	24
État V. État de comparaison du budget et des montants réels.....	25
Notes aux états financiers.....	27
<b>Rapport de l'auditeur externe au Conseil sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 .....</b>	<b>53</b>



# Rapport financier sur les comptes 2022

---

## Introduction

1. Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre ») et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. En plus du rapport de l'auditeur indépendant, le rapport de l'auditeur externe sur l'audit des états financiers du Centre pour l'exercice 2022 est aussi soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.
2. Les états financiers de 2022 ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les états financiers préparés conformément aux normes IPSAS comptabilisent les contributions volontaires des opérations générales pour lesquelles il n'y a aucune condition lorsque la réception des fonds est probable et que le montant est connu. Les contributions liées à des activités de formation et services de conseil assorties de conditions sont comptabilisées en tant que produits lorsque les services sont fournis par le Centre. Les dépenses sont comptabilisées lorsque les biens ou services sont reçus ou fournis, plutôt que lorsqu'elles sont payées. Les avantages du personnel découlant des congés cumulés et des frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement sont comptabilisés dans les états financiers au fur et à mesure que les membres concernés les gagnent plutôt que lorsqu'ils sont payés.
3. L'application des normes IPSAS n'a pas d'impact sur la préparation du budget, qui est toujours présenté sur une base de comptabilité d'exercice modifiée. La base et l'objet du budget et des états financiers différant, un rapprochement entre les états selon les normes IPSAS des montants inscrits au budget et des montants réels et l'état de la performance financière et des flux de trésorerie présentés dans la note 15 aux états financiers.
4. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration de l'OIT et le gouvernement Italien. Le Centre est dirigé par un Conseil présidé par le Directeur général de l'OIT. Le Conseil est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration de l'OIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT.

## Chiffres clés pour 2022

5. Les résultats présentés ci-après sont ceux de l'exercice 2022, année au cours de laquelle le Centre a continué à devoir faire face aux nombreux défis posés par la pandémie de COVID-19 qui a débuté en mars 2020. Le Centre a continué d'organiser ses activités de formation en utilisant principalement des modalités en ligne. Certaines étaient dispensées de manière hybride, avec une composante en présentiel, soit sur le campus, soit sur le terrain. L'année 2022 a également vu la poursuite de la tendance à la croissance significative du niveau d'inscription des participants à ses activités de formation et de ses efforts pour accroître encore ses services non formatifs aux membres qui ont été réussis.

6. Le Centre poursuit ses travaux de mise en œuvre du nouveau modèle d'entreprise conformément à son programme et au budget 2022-23 approuvés par le Conseil et à sa stratégie pour 2022-25. En 2022, le nombre total d'inscriptions à ses activités a augmenté de plus de 34 %, dépassant ainsi son objectif. Le nombre d'activités, bien que légèrement inférieur à celui de 2021, a eu une plus grande portée et la contribution aux coûts fixes (CFC) a été très positive, ce qui a permis d'obtenir d'excellents résultats pour l'année, comme le montre le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)

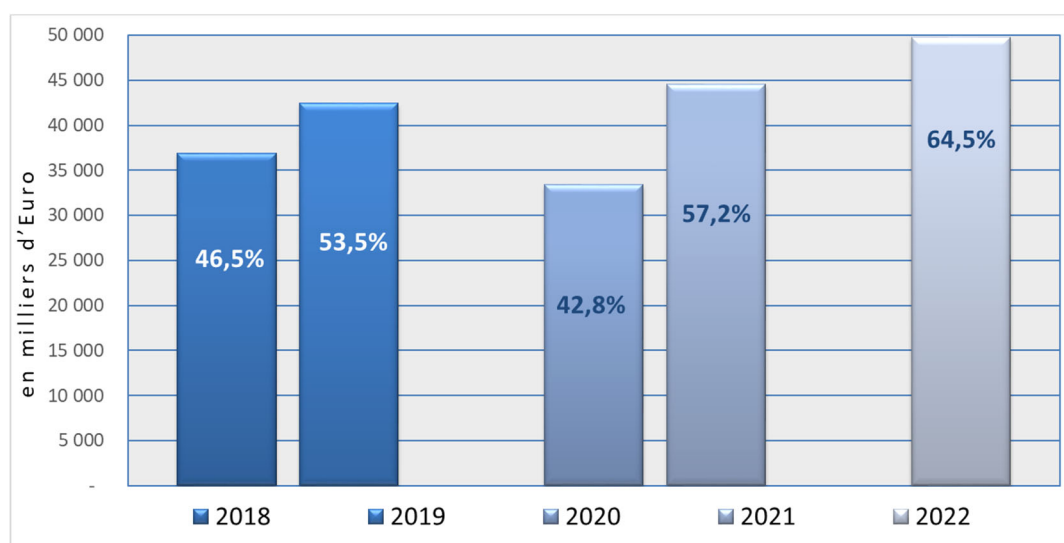
	2022	2021	2020	2019
Produits	49 738	44 604	33 395	42 464
Dépenses	41 047	37 463	32 205	41 252
<b>Excédent net selon les normes IPSAS</b>	<b>8 691</b>	<b>7 141</b>	<b>1 190</b>	<b>1 212</b>
Actif	46 653	49 989	39 772	40 265
Passif	13 342	25 442	22 301	23 942
<b>Actif net</b>	<b>33 311</b>	<b>24 547</b>	<b>17 471</b>	<b>16 323</b>
<b>Excédent budgétaire</b>	<b>3 833</b>	<b>3 325</b>	<b>2 087</b>	<b>2 138</b>

L'excédent 2022 basé sur les normes IPSAS s'élève à 8,691 millions d'euros et intègre les résultats financiers totaux de tous les fonds du Centre, tandis que l'excédent budgétaire de 3,833 millions d'euros ne comprend que les résultats du Fonds de fonctionnement. Cette différence s'explique par :

- la différence de 245 000 € dans la dépense d'amortissement de l'actif passé aux dépenses avant 2012 en conséquence du passage aux normes IPSAS ;
- l'utilisation de 52 000 € venant des excédents des exercices précédents, comptabilisée uniquement dans l'état du budget et des montants réels ;
- le gain de change non réalisé de 1 722 000 € comptabilisé dans l'état de la performance financière ;
- l'excédent net des soldes du Fonds pour l'amélioration du campus, du Fonds fiduciaire italien, du Fonds d'innovation ainsi que du Fonds de développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et du Fonds de financement des bourses, nouvellement créés, d'un montant de 2 781 000 € ;
- la réception d'une contribution volontaire non conditionnelle de 486 000 €, comptabilisée uniquement dans l'état de la performance financière ; et
- l'utilisation de contributions volontaires pour des activités d'un montant de 166 000 €, comptabilisées uniquement dans l'état de la performance financière.

7. La variation de l'actif net, qui passe de 24,547 millions d'euros en 2021 à 33,311 millions d'euros en 2022, est imputable à l'excédent net de l'état de la performance financière et au gain actuariel sur le passif lié aux avantages du personnel, à la suite d'une évaluation actuarielle du passif lié aux voyages de rapatriement et aux déménagements.

## Produits totaux, comparaison sur trois exercices biennaux



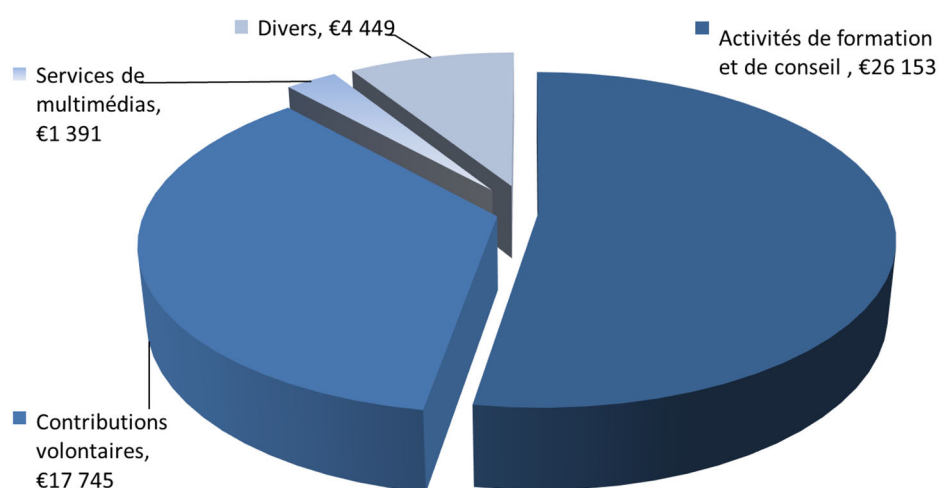
8. Avant l'exercice biennal 2020-21, les produits totaux du Centre suivaient généralement un cycle de deux ans au cours duquel ils sont plus élevés la deuxième année du cycle. En 2020-21, cette tendance s'est encore accentuée en raison de la pandémie qui a débuté en mars 2020 et les produits du Centre ont été grandement touchés, tandis que les modalités de formation sont passées de l'apprentissage présentiel à l'apprentissage en ligne. En 2022, l'augmentation est principalement due à l'accroissement des produits générés par l'utilisation du campus par des parties et partenaires extérieurs, à une contribution volontaire non conditionnelle d'un nouveau partenaire, à des taux de change favorables ainsi qu'à d'importants gains de change réalisés et non réalisés.

## Performance financière

### Produits

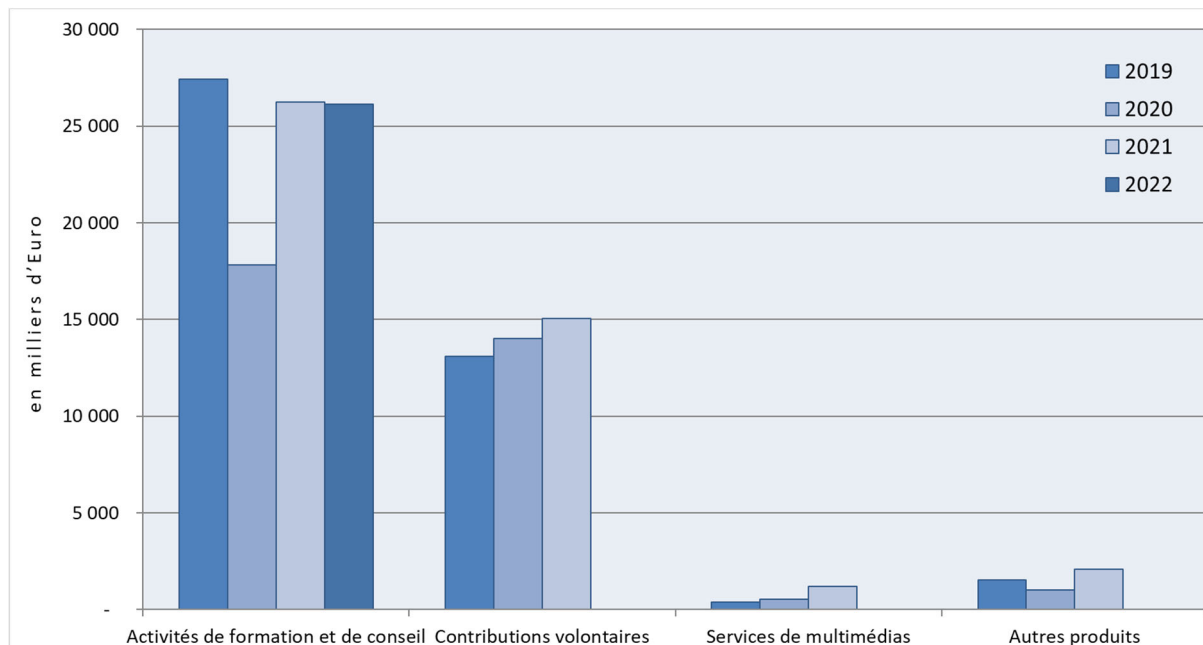
9. Les produits en 2022 ont totalisé 49,738 millions d'euros (44,604 millions d'euros en 2021) et se sont répartis comme suit :

### Produits par source, pour 2022 (en milliers d'euros)



10. Les deux principales sources de produits, qui représentent ensemble 88,3 pour cent des produits totaux (92,6 pour cent en 2021), sont les services de formation et de conseil et les contributions volontaires.

### Sources de produits, comparaison sur quatre ans



11. Les produits des services de formation et de services non liés à la formation ont totalisé 26,15 millions d'euros en 2022 contre 26,25 millions d'euros en 2021, soit une légère baisse de moins de 100 000 ou 0,3 %. En 2022, le nombre d'activités de formation et d'activités non liées à la formation a diminué d'environ 11 %, bien que sa portée fût nettement plus élevée qu'en 2021, ce qui s'est traduit par un niveau de produits similaire. Alors qu'un nombre important d'activités ont été dispensées par le biais de modalités d'apprentissage à distance, comme c'était le cas en 2021, le Centre a fait plusieurs activités dans un format hybride, où les composantes ont été dispensées soit sur le campus, soit sur le terrain. Les produits multimédias ont également augmenté, passant de 1,21 million d'euros € en 2021 à 1,4 million d'euros en 2022, en raison de la demande continue de services de communication et de plaidoyer.
12. Les contributions volontaires ont augmenté de 2,673 millions d'euros en 2022 par rapport à 2021. La contribution ex-lege du gouvernement italien de 7,85 millions d'euros, ainsi que sa contribution aux activités de formation de 1,6 million d'euros, sont restées inchangées. Le Centre a également reçu du gouvernement italien un montant de 3 millions d'euros pour la rénovation des pavillons Africa 10 et 11 sur le campus, dont 2,164 millions d'euros ont été enregistrés en tant que produit (700 000 € en 2021). La contribution de l'OIT pour 2022 était de 4,770 millions de dollars américains (4,483 millions de dollars américains en 2021) et sa conversion s'est traduite par une augmentation des produits d'environ 450 000 € par rapport à l'année précédente.
13. Les autres produits ont augmenté de près de 1,2 million d'euros par rapport à 2021. Cela est principalement dû à l'augmentation des activités non essentielles qui complètent les activités du Centre. En général, ils prévoient l'utilisation des installations du campus par des parties et des organisations extérieures hébergées sur le campus, sous réserve de disponibilité.

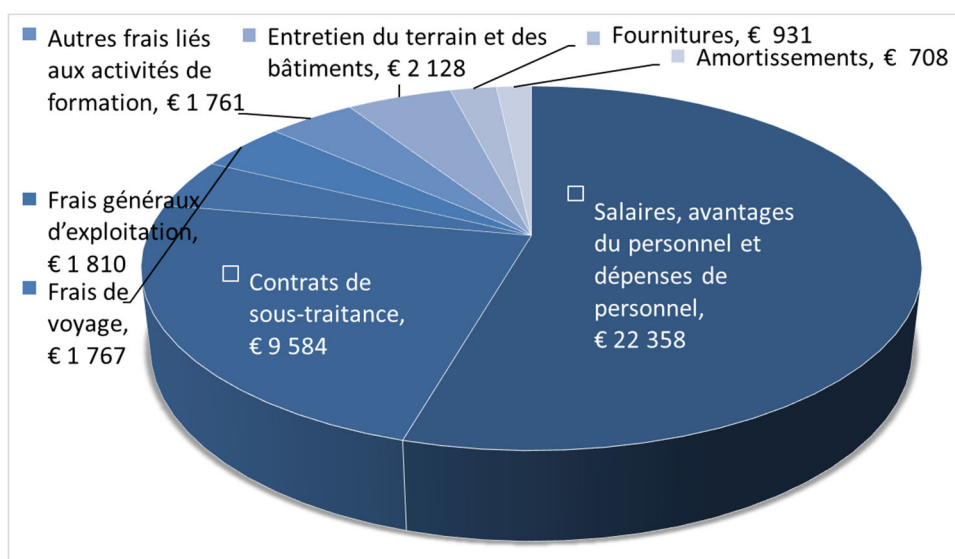


14. En 2022, le Centre a enregistré un gain de change net de 2,3 millions d'euros (gain de 947 000 € en 2021) composé de gains réalisés de 600 000 € (19 000 € de gains réalisés en 2021) et de gains non réalisés de 1,7 million d'euros (928 000 € de gains non réalisés en 2021).

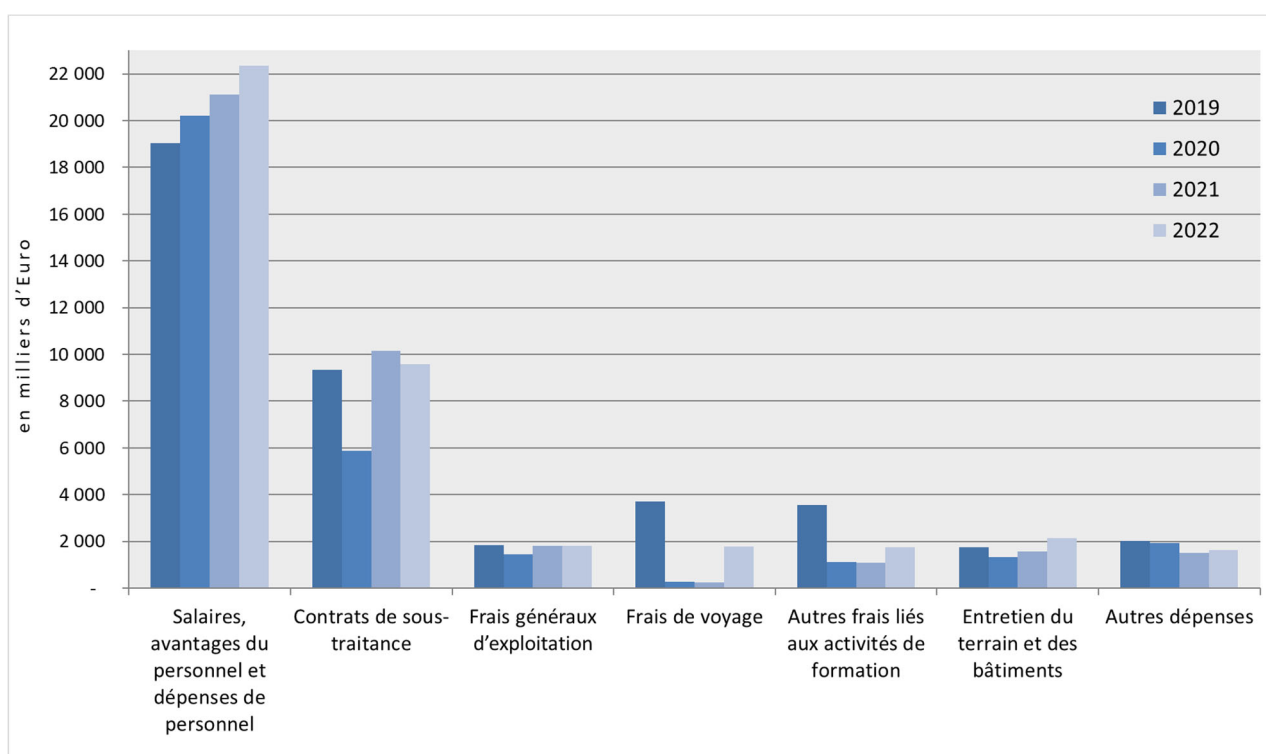
## Dépenses

15. En 2022, les dépenses se sont élevées à 41,047 millions d'euros (37,46 millions en 2021) et se répartissent comme suit :

### Dépenses par source, pour 2022 (en milliers d'euros)



### Dépenses, comparaison sur quatre ans



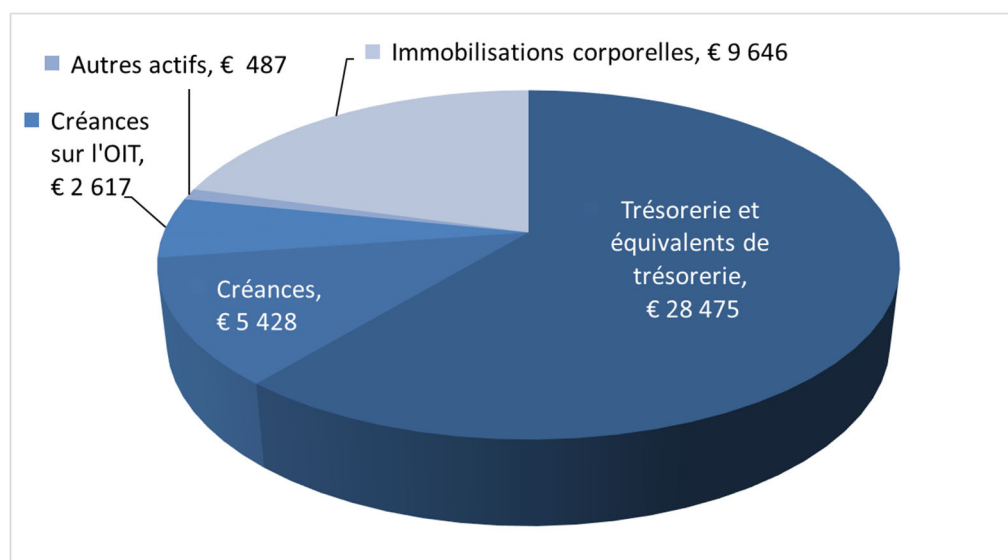
16. Dans l'ensemble, les dépenses ont augmenté en 2022, en raison de la poursuite de la mise en œuvre du nouveau modèle d'entreprise et du redémarrage des activités en présentiel sur le campus et sur le terrain. Le Centre a enregistré, au cours de sa première année de l'exercice biennal, un niveau de produit presque égal à celui de la deuxième année de l'exercice biennal précédent. Avec l'augmentation des produits, les dépenses directes liées à ces activités ont également augmenté quelque peu, comme le montrent les autres coûts liés aux activités de formation et aux voyages. Les dépenses de 2022 comprennent les dépenses d'assurance maladie après la cessation de service pour les retraités du Centre, qui s'élèvent à 916 000 € et pour lesquelles le Centre reçoit également une contribution équivalente de l'OIT.
17. En 2022, le Centre a repris le recrutement des postes vacants tout en conservant temporairement le personnel à court terme et à durée déterminée jusqu'à ce que de nouveaux candidats soient sélectionnés. Dans le cadre de la restructuration du Centre pour soutenir le nouveau modèle d'entreprise, le Centre a négocié des indemnités de licenciement à l'amiable avec le personnel intéressé et un total d'environ 260 000 € a été absorbé dans les économies en 2022.
18. Afin de continuer de financer le Fonds des indemnités de fin de contrat, le Centre a apporté une contribution supplémentaire d'un million d'euros afin d'augmenter le financement disponible pour les futurs paiements de fin de service et des indemnités de rapatriement versées aux membres du personnel. Alors que le passif lié à ces prestations s'élève à 8,6 millions d'euros à la fin de l'année, il est financé à hauteur de 5,3 millions d'euros. Cette contribution supplémentaire a été financée par les économies globales réalisées à la fois sur les dépenses de personnel et sur les dépenses non liées au personnel et est comptabilisée sous la rubrique relative aux salaires, avantages du personnel et autres frais de personnel.

## Situation financière

### Actif

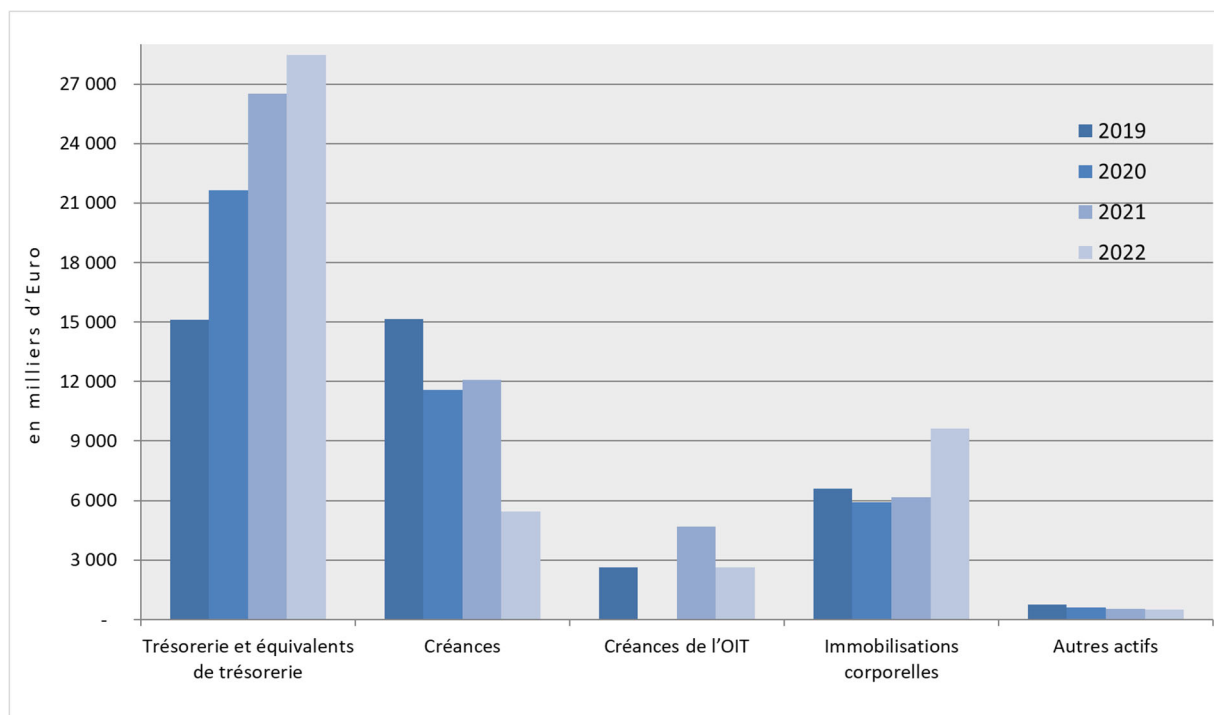
19. Au 31 décembre 2022, le montant total de l'actif du Centre s'élevait à 46,7 millions d'euros (contre 50,0 millions d'euros au 31 décembre 2021) et se répartissait comme suit :

#### Actif par type, 2022 (en milliers d'euros)



20. Les principaux éléments d'actif du Centre, au 31 décembre 2022, étaient la trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui s'élevaient au total à 28,5 millions d'euros (26,52 millions d'euros au 31 décembre 2021) et représentaient 61,0 pour cent de l'actif total. Sur ce montant, 5,7 millions d'euros, soit 20 %, correspondent à des fonds détenus pour le compte de donateurs (7,3 millions d'euros, soit 28 pour cent, au 31 décembre 2021). Des fonds de 6,8 millions d'euros (4,55 millions d'euros au 31 décembre 2021) étaient détenus dans le Fonds pour l'amélioration du campus, le Fonds de développement TIC, le Fonds d'innovation et le Fonds de financement des bourses.
21. Les comptes débiteurs, les créances sur l'OIT et les immobilisations corporelles étaient les autres grands éléments d'actif.

### Actif, comparaison sur quatre ans



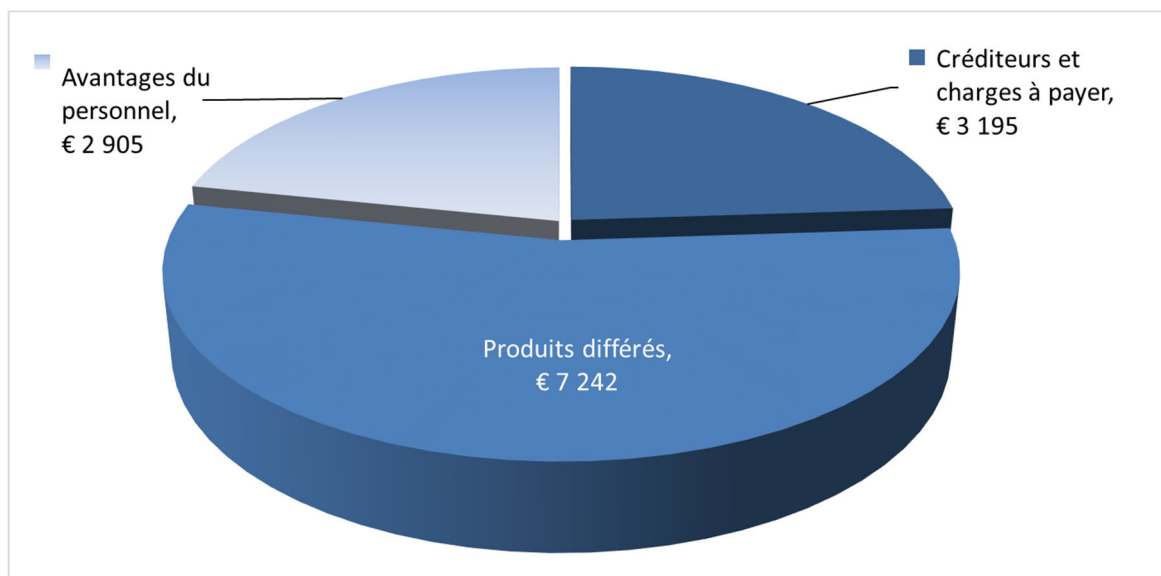
22. Le total de l'actif du Centre a diminué de 3,3 millions d'euros, soit 6,7 % (augmentation de 10,2 millions d'euros, soit 25,7 %, au 31 décembre 2021).
23. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 2 millions d'euros, soit 7,4 %, au 31 décembre 2022 (augmentation de 4,873 millions d'euros en 2021). De plus amples informations sont fournies dans l'état des flux de trésorerie.
24. Les créances ont diminué d'environ 6,6 millions d'euros, soit 55,0 % (augmentation de 1,9 million d'euros, soit 21,7 % au 31 décembre 2021), principalement en raison de la diminution de 7,4 millions d'euros (augmentation de 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2021) des créances liées aux accords de formation et de services de conseil détenus à la fin de l'année. Il y a également eu une augmentation de 917 000 € des créances relatives aux services de formation fournis, en raison des factures émises à la fin de l'année pour des travaux achevés.

25. La créance sur l'OIT a diminué de 2,1 millions d'euros, soit 44,2 pour cent (augmentation de 5,6 millions d'euros, soit 616,3 pour cent au 31 décembre 2021) en raison du règlement partiel du solde par l'OIT en fin d'année.
26. Les immobilisations corporelles ont augmenté de 3,5 millions d'euros, soit 56,0 pour cent (augmentation de 249 000 €, soit 4,2 pour cent, au 31 décembre 2021), principalement en raison des travaux de rénovation en cours sur les pavillons Africa 10 et 11 réalisés au cours de l'année, qui se sont élevés à 2,8 millions d'euros (700 000 € au 31 décembre 2021), ainsi que d'autres achats moins importants. Il y a également eu une année complète d'amortissements, pour un montant de 708 000 € (717 000 € au 31 décembre 2021).

## Passif

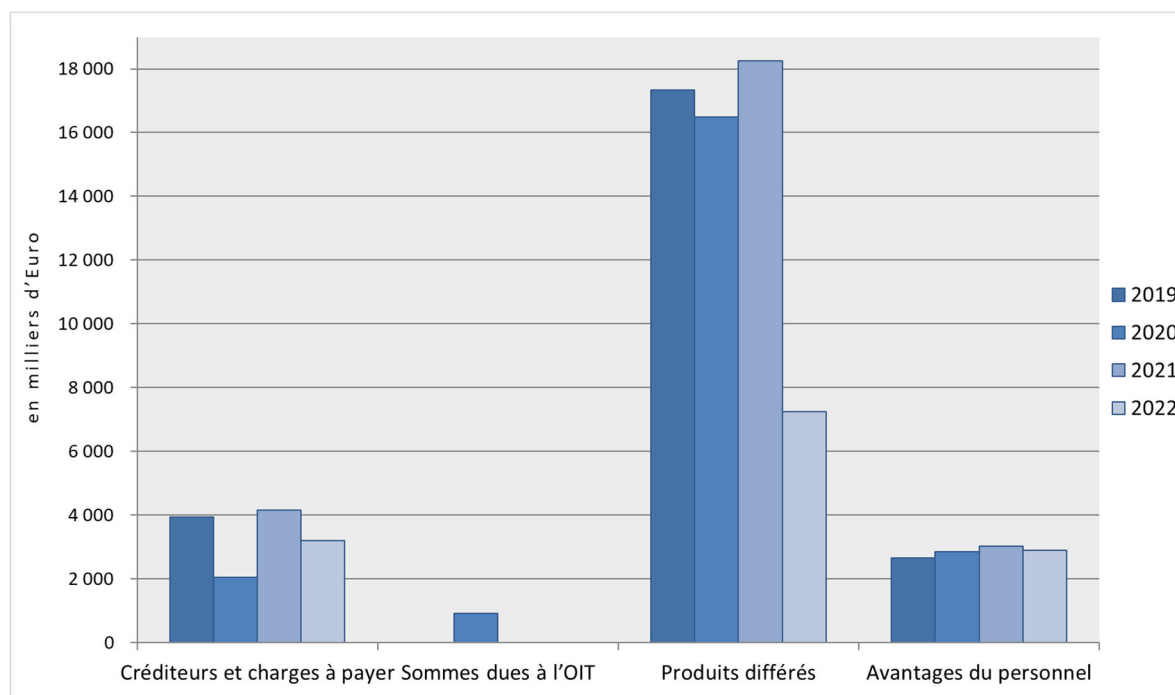
27. Au 31 décembre 2022, le passif du Centre s'élevait à 13,34 millions d'euros (25,4 millions d'euros au 31 décembre 2021) et se répartissait comme suit :

### Passif par type, 2022 (en milliers d'euros)



28. Le plus important élément de passif, représentant 7,242 millions d'euros ou 54,3 pour cent (18,2 millions d'euros ou 71,7 pour cent au 31 décembre 2021) correspond aux produits différés. Ce solde représente les fonds avancés par les donateurs et les sponsors pour des formations spécifiques et des services de conseil ainsi qu'à d'autres fins, pour un total de 3,7 millions d'euros (7,3 millions d'euros au 31 décembre 2021). Ce passif comprend également les fonds à recevoir sur la base d'accords signés avec des organismes de parrainage et d'autres donateurs en ce qui concerne de futurs services de formation et de conseil assortis de conditions de réalisation spécifiques, qui s'élevaient à 3,5 millions d'euros (10,9 millions d'euros au 31 décembre 2021).
29. Le passif au titre des avantages du personnel englobe les avantages futurs acquis par le personnel pendant leur carrière au Centre et pour lesquels un passif est comptabilisé en fin d'exercice. Ces avantages comprennent les congés cumulés ainsi que les droits au voyage de rapatriement et au déménagement.

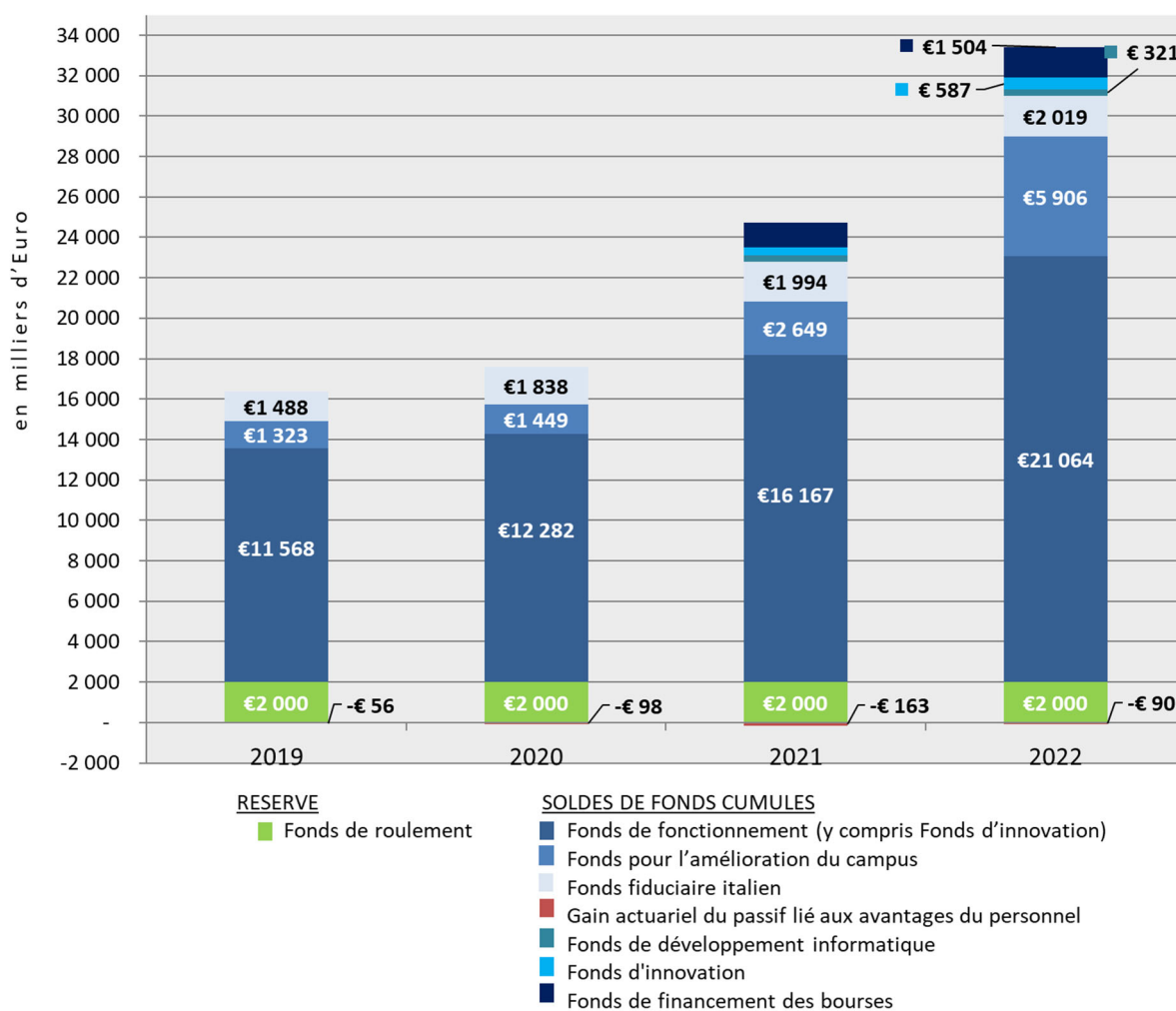
### Passif, comparaison sur quatre ans



30. Les comptes à payer et les passifs à payer ont diminué de 965 000 €, soit 23,2 % (augmentation de 2,1 millions d'euros, soit 103,4 %, au 31 décembre 2021) en raison d'une baisse des montants à payer aux fournisseurs, le Centre ayant réglé de nombreuses factures avant la fin de l'année.

## Actif net

### Actif net, comparaison quadriennale par fonds



31. L'actif net du Centre comprend le Fonds de roulement qui représente 6,0 % de l'actif net total ou 2 millions d'euros (8,1 % ou 2 millions d'euros au 31 décembre 2021), comme le prévoit le Règlement financier.
32. L'actif net comprend également les soldes cumulés de divers autres fonds pour un total de 31,3 millions d'euros (22,55 millions d'euros au 31 décembre 2021). Il englobe le Fonds de fonctionnement, pour un total de 21,1 millions d'euros et 63,2 pour cent de l'actif net global (16,2 millions d'euros et 65,9 pour cent au 31 décembre 2021), le Fonds pour l'amélioration du campus avec 5,9 millions d'euros et 17,7 pour cent du total (2,6 million d'euros et 10,8 pour cent au 31 décembre 2021), le Fonds fiduciaire italien avec 2,0 millions d'euros et 6,1 pour cent du total (2,0 million d'euros et 8,1 pour cent au 31 décembre 2021), le Fonds de développement de technologies de l'information et de la communication, avec 321 000 euros et 1,0 pour cent (300 000 € au 31 décembre 2021 et 1,2 pour cent), le Fonds d'innovation avec 587 000 € et 1,8 pour cent (400 000 € et 1,6 pour cent au 31 décembre 2021) et le Fonds de financement des bourses avec 1,5 million d'euros et 4,5 pour cent (1,2 millions et 4,9 pour cent au 31 décembre 2021). Le gain actuariel sur le passif lié aux avantages du personnel, d'un montant de 73 000 € (perte de 163 000 euros au 31 décembre 2021) est également inclus, enregistré conformément aux normes IPSAS.

## Budget ordinaire

33. Lors de sa 85e session (octobre 2021), le Conseil a approuvé les propositions budgétaires pour 2022-23, soit des dépenses totales de 76,849 millions d'euros, y compris une contingente de 600 000 € et un produit total de 77,163 millions d'euros, ce qui se traduit par un excédent budgétaire prévu de 314 000 €.
34. Les résultats budgétaires préliminaires pour l'exercice 2022, première année de l'exercice biennal, sont résumés dans l'État V, le détail des contributions volontaires reçues des donateurs étant présenté dans la Note 11.
35. Les produits réels pour 2022 se sont élevés à 45,6 millions d'euros, principalement composés de 13,4 millions d'euros de contributions volontaires, de 31,6 millions d'euros de produit extérieur et d'un important gain de change réalisé de 600 000 €. Les dépenses directes réelles se sont élevées à 12,6 millions d'euros, générant ainsi des contributions nettes totales de quelque 33,0 millions d'euros disponibles pour couvrir les dépenses fixes, les imprévus et les investissements institutionnels. Les dépenses fixes ont totalisé quelque 28,0 millions d'euros et les dépenses nouvellement approuvées pour les investissements institutionnels se sont élevées à 1,2 million d'euros, soit la moitié du montant approuvé pour 2022-23. L'excédent budgétaire pour 2022 est de 3,833 millions d'euros.

### Différences significatives entre le budget 2022 et les montants réels tels que présentés à l'État V

(En milliers d'euros)

Ligne de l'État V			Budget 2022 <sup>1</sup>	Réel 2022	Différence	Différence %
Chapitre	Pos te					
I	10	Contribution nette des activités de formation et des activités non liées à la formation	13 513	16 517	3 004	22,2
I	11	Contribution nette des activités multimédias	560	908	348	62,1
I	12	Contribution nette de sources diverses	855	2 124	1 269	148,4
II	13	Total des contributions volontaires	12 299	13 397	1 098	8,9
III	14	Personnel inscrit au budget ordinaire	15 951	17 086	1 135	7,1
III	15	Personnel inscrit au budget variable	2 628	3 084	456	17,3
III	16	Assurance-maladie après la cessation de service	750	916	166	22,1
III	17	Consultants	537	400	(137)	(25,5)
III	18	Coûts liés au campus	2 338	2 795	457	19,5
III	20	Frais généraux d'exploitation	325	639	314	96,6

<sup>1</sup> Le budget représente 50 % du budget approuvé pour les contributions volontaires, les produits provenant de la production de médias et les frais connexes, les autres produits et les frais connexes, les dépenses du budget ordinaire (RB) et du budget variable (VB) ainsi que les imprévus ; environ 49,5 % du budget approuvé pour les produits provenant des activités de formation et des services de conseil, les dépenses fixes totales, hors dépenses de personnel inscrit au budget ordinaire (RB) et amortissements et les dépenses variables totales, hors dépenses de personnel inscrit au budget variable (VB) ; et environ 40 % du budget approuvé pour les amortissements.

## **Produits acquis - Chapitre I**

### **Contribution nette des activités de formation et des activités non liées à la formation**

36. La contribution nette des activités de formation et activités non liées à la formation s'est élevée à 16,517 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 3,0 millions d'euros par rapport au budget estimé pour 2022. L'une des principales raisons de cette importante différence est la croissance continue de la portée des activités en 2022. Les inscriptions à l'enseignement à distance s'élevaient à 92 278 à la fin de l'année 2022, contre 67 859 en 2021, soit une croissance de plus de 34 pour cent. Les inscriptions en présentiel ont également augmenté de 14,5 pour cent par rapport à 2021, soit 879 inscriptions de plus que les 6 050 inscriptions de 2021. En outre, les services non liés à la formation ont également continué à croître en raison de la demande accrue pour les services de communication et de plaidoyer du Centre.

### **Contribution nette des services multimédias**

37. La contribution nette des services multimédias s'est élevée à 908 000 €, soit une augmentation de 348 000 € ou 62,1 pour cent par rapport au budget annuel. Cela est principalement dû à la demande croissante de médias numériques et de services de conception, de communication et de plaidoyer tout au long de l'année. La demande pour de tels services devrait continuer à croître à l'avenir. Ces produits ne concernent que les travaux réalisés pour des parties tierces, tandis que tous les produits provenant des travaux internes exécutés pour appuyer les activités du Centre sont comptabilisés dans les produits provenant des activités de formation et des activités non liées à la formation.

### **Contribution nette de sources diverses**

38. La contribution nette provenant de sources diverses s'est élevée à 2,124 millions d'euros, soit une augmentation de 1,269 millions d'euros ou 148,4 pour cent par rapport au budget annuel. Deux facteurs ont contribué à cette augmentation significative : l'augmentation d'autres types d'activités organisées sur le campus pour des parties externes afin d'utiliser nos installations et le gain de change significatif de quelque 600 000 € réalisé à la suite de la décision du Centre de convertir les dollars américains à parité avec l'euro.

## **Total des contributions volontaires - Chapitre II**

39. Pour la période 2022-23, le Centre a reçu une contribution de 9,54 millions de dollars américains approuvée par l'OIT dans son programme et budget 2022-23. La moitié de cette somme a été reçue en 2022. La différence est due à une augmentation d'environ 6 pour cent du niveau de contribution ainsi qu'à un taux de change favorable lors de la conversion de la contribution en euros. En outre, l'OIT a versé une contribution de 916 000 € pour couvrir les dépenses d'assurance-maladie après la cessation de service pour les retraités du Centre.



40. La contribution de la Ville de Turin pour 2021 a été reçue en 2022. Les fonds ont été utilisés pour couvrir certains coûts d'entretien extraordinaires encourus au cours de l'année. En outre, le Centre a reçu une contribution d'une source externe pour couvrir les dépenses non conditionnelles de diverses activités de formation.

### Dépenses fixes - Chapitre III

41. En 2022, dans le cadre de ses dépenses de personnel au titre des budgets ordinaires et variables, le Centre a ajusté le niveau de ses contributions mensuelles au Fonds des indemnités de fin de contrat, ce qui a augmenté ses dépenses de personnel globales d'environ 165 000 €. Il a également versé une contribution supplémentaire d'un million d'euros pour assurer la viabilité financière du Fonds afin de couvrir les paiements liés au rapatriement anticipé des fonctionnaires et les paiements de l'indemnité de fin de service du personnel des services généraux. Fin 2022, le Fonds avait environ 5,3 millions d'euros de financement disponible pour de futurs décaissements. Le passif au 31 décembre 2022 est estimé à 8,6 millions d'euros, ce qui représente une position de sous-financement de 3,3 millions d'euros. Un plan a été mis en place pour arriver à un financement complet au cours des quatre prochains exercices biennaux. et les progrès réalisés en 2022 permettront d'atteindre cet objectif plus rapidement. La contribution supplémentaire est partiellement imputée aux dépenses de personnel du budget ordinaire (environ 810 000 €) pour des dépenses finales de 17,086 millions d'euros, dépassant le budget de 15,951 millions d'euros de 1,14 million d'euros, soit 7 %. L'impact sur les dépenses de personnel du budget variable est d'environ 150 000 € pour des dépenses finales de 3,1 millions d'euros et un faible impact sur les dépenses de personnel basées sur des projets dans le cadre des dépenses directes des services des activités de formation et activités non liées à la formation au titre du Chapitre I.
42. Depuis 2021, l'OIT transfère désormais au Centre les dépenses liées à l'assurance maladie après la cessation de service pour les anciens fonctionnaires du Centre. Ce montant est désormais comptabilisé dans les dépenses du Centre, mais n'a pas d'incidence sur l'excédent budgétaire car il est compensé par une contribution volontaire supplémentaire de l'OIT d'un montant identique, enregistrée dans les contributions volontaires, dans la section produits. En 2022, le montant enregistré était de 916 000 €, supérieur au budget de 166 000 €. La raison principale est le taux de change applicable à ce moment-là.
43. En 2022, les dépenses pour les consultants se sont élevées à 400 000 €, soit 137 000 € de moins que le budget annuel. Cela s'explique par le fait qu'une personne a été engagée temporairement avec un contrat à court terme pendant toute l'année au lieu d'un contrat de collaborateur externe. À la place, les coûts sont inclus dans les dépenses de personnel. Il y a également eu plusieurs transferts de fonds de cette catégorie de dépenses vers les frais généraux de fonctionnement, les prestataires de services ayant été retenus à la place.
44. En 2022, les dépenses liées au campus ont dépassé le budget de 457 000 €, soit 19,6 pour cent, principalement parce que divers travaux d'entretien extraordinaires prévus en 2021 ont été reportés à 2022. Il s'agit, entre autres, de travaux d'infrastructure extérieure, de travaux de mise aux normes en matière de sécurité et de santé au travail

dans certaines zones et de la rénovation de quelque 11 chambres du pavillon Americas<sup>1</sup>, comprenant également le mobilier. En outre, les services publics ont augmenté au début du mois de novembre, car les contrats du Centre arrivaient à échéance et les nouveaux tarifs disponibles étaient beaucoup plus élevés que par le passé ; une provision a dû être constituée pour 70 000 € à la fin de l'année.

45. Les frais généraux de fonctionnement ont augmenté de 314 000 €, soit 96,6 pour cent principalement en raison du recours à des prestataires de services au cours de l'année, par rapport au budget. Ceci est dû à des transferts de fonds de la ligne budgétaire des collaborateurs externes qui est sous-utilisée de 137 000 €. Des fonds supplémentaires ont également été alloués à l'élaboration et au lancement d'une campagne de sensibilisation pour le Centre au cours de l'année. Des dépenses supplémentaires ont également été engagées dans d'autres domaines tels que les services de ressources humaines de l'OIT pour lesquels le Centre est facturé, principalement en raison de taux de conversion défavorables des montants américains. Des dépenses accrues en matière de reproduction interne et de changement de banque ont également été engagées au cours de l'année.

### Versements à titre gracieux

46. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2022.

## Approbation des états financiers pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

---

Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail. Ils comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et les jugements de la Direction.

Les procédures comptables et systèmes associés de contrôle interne, établis par la Direction, offrent l'assurance raisonnable que les actifs sont préservés, que les livres comptables reflètent adéquatement toutes les transactions et que, dans l'ensemble, les politiques et procédures sont appliquées selon une séparation appropriée des tâches.

La gouvernance financière du Centre prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes soient examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle de l'Organisation internationale du Travail, par l'auditeur externe ainsi que par le Conseil. L'auditeur externe donne également son opinion sur les états financiers, qui figure dans la section ci-après.

Conformément à l'article 17.2 du Règlement financier, les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.



Christine Boulanger  
Trésorière et cheffe des Services financiers  
10 mars 2023



Giuseppe Casale  
Directeur a.i.  
10 mars 2023

### Point appelant une décision

Le Conseil est invité à approuver les états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.





REPUBLIQUE DES PHILIPPINES  
**COMMISSION D'AUDIT**  
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**Au Conseil du Centre international de formation  
de l'Organisation internationale du Travail**

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit (ISA) et les normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Autres informations**

La Direction est responsable de la préparation des autres informations. Celles-ci comprennent les informations incluses dans le document intitulé «États financiers et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2022», mais n'incluent pas les états financiers et notre d'audit.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance concluante sur celles-ci.

Notre responsabilité se limite, quant à l'audit des états financiers, à lire les autres informations et, ce faisant, à considérer si les autres informations sont substantiellement incohérentes avec les états financiers ou si nos connaissances

obtenues pendant l'audit ou autrement apparaissent significativement erronées. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à une inexactitude significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

## **Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre ses opérations, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des opérations et d'appliquer le principe comptable de la continuité de l'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance sont responsables de surveiller le processus d'information financière du Centre.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou à d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA et ISSAI permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et ISSAI, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre ses opérations. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

De plus, à notre avis, les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance ou qui ont été examinées au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

En vertu de l'article 27 du règlement financier du Centre, nous avons également soumis au Conseil un rapport détaillé sur notre audit des états financiers du Centre.

**GAMALIEL A. CORDOBA**  
*Président, Commission d'audit*  
*République des Philippines*  
*Auditeur externe*

*Quezon City, Philippines*  
*10 mars 2023*

**GAMALIEL A. CORDOBA**  
**Chairperson, Commission on Audit**  
**Republic of the Philippines**  
**External Auditor**

**Quezon City, Philippines**  
**10 March 2023**







## États financiers pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022

**Centre international de formation de l'OIT**  
**État de la situation financière au 31 décembre**  
(en milliers d'euros)

	Notes	2022	2021
<b>Actif</b>			
<b>Actif courant</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	28 475	26 523
Créances	5	4 580	10 474
Créances sur l'OIT		2 617	4 688
Paiements anticipés		407	434
Autres actifs courants		80	96
		<b>36 159</b>	<b>42 215</b>
<b>Actif non-courant</b>			
Créances	5	848	1 600
Immobilisations corporelles	7	9 646	6 173
Immobilisations incorporelles		–	1
		<b>10 494</b>	<b>7 774</b>
		<b>46 653</b>	<b>49 989</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passif courant</b>			
Créditeurs et charges à payer		3 195	4 160
Produits différés	8	6 439	16 877
Avantages du personnel	9	1 630	1 656
		<b>11 264</b>	<b>22 693</b>
<b>Passif non courant</b>			
Produits différés	8	803	1 373
Avantages du personnel	9	1 275	1 376
		<b>2 078</b>	<b>2 749</b>
		<b>13 342</b>	<b>25 442</b>
<b>Actif net</b>			
Réserve		2 000	2 000
Soldes cumulés des autres fonds		31 311	22 547
<b>Total de l'actif net</b>	<b>10</b>	<b>33 311</b>	<b>24 547</b>
<b>Total du passif et de l'actif net</b>		<b>46 653</b>	<b>49 989</b>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

**Centre international de formation de l'OIT****État de la performance financière pour l'exercice clôturé le 31 décembre**

(en milliers d'euros)

	Notes	2022	2021
<b>Produits</b>			
Services de formation et de conseil		26 153	26 251
Contributions volontaires	11	17 745	15 072
Autres produits	12	3 348	2 278
Gain de change et réévaluation, net	13	2 319	947
Produits d'intérêts		173	56
<b>Total des produits</b>		<b>49 738</b>	<b>44 604</b>
<b>Dépenses</b>			
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	13	22 358	21 105
Contrats de sous-traitance	13	9 584	10 152
Dépenses générales d'exploitation	13	1 810	1 816
Voyages	13	1 767	235
Autres frais liés aux activités de formation	13	1 761	1 091
Entretien du terrain et des bâtiments	13	2 128	1 563
Fournitures	13	875	738
Amortissement	13	708	717
Frais bancaires	13	56	46
<b>Total des dépenses</b>		<b>41 047</b>	<b>37 463</b>
<b>Excédent net</b>		<b>8 691</b>	<b>7 141</b>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

## Centre international de formation de l'OIT

## État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre

(en milliers d'euros)

	Réserve		Soldes cumulés					Actif net		
	Fonds de roulement	Fonds de fonctionnement	Fonds pour l'amélioration du campus	Fonds fiduciaire Italien	Fonds de développement des TIC	Fonds Innovation	Fonds de financement des bourses	Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	Total des soldes cumulés	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	2 000	16 167	2 649	1 994	300	400	1 200	(163)	22 547	24 547
Excédent net de 2022	-	4 897	3 257	25	21	187	304	-	8 691	8 691
Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	73	73	73
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>2 000</b>	<b>21 064</b>	<b>5 906</b>	<b>2 019</b>	<b>321</b>	<b>587</b>	<b>1 504</b>	<b>(90)</b>	<b>31 311</b>	<b>33 311</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	2 000	12 282	1 449	1 838	-	-	-	(98)	15 471	17 471
Excédent net de 2021	-	3 885	1 200	156	300	400	1 200	-	7 141	7 141
Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	(65)	(65)	(65)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>2 000</b>	<b>16 167</b>	<b>2 649</b>	<b>1 994</b>	<b>300</b>	<b>400</b>	<b>1 200</b>	<b>(163)</b>	<b>22 547</b>	<b>24 547</b>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

**Centre international de formation de l'OIT****État des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé le 31 décembre**

(en milliers d'euros)

	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Excédent net pour la période	8 691	7 141
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 543	1 005
Postes sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	708	717
(Augmentation)/diminution des créances	6 646	(497)
Diminution des contributions à recevoir	-	13
(Augmentation)/diminution des créances envers/sur l'OIT	2 071	(5 596)
Diminution des paiements anticipés	27	60
Diminution des autres actifs courants	16	11
Augmentation/(diminution) des créditeurs et charges à payer	(965)	2 115
Augmentation/(diminution) des produits différés	(11 008)	1 761
Augmentation/(diminution) du passif lié aux avantages du personnel	(54)	108
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b> <sup>/1</sup>	<b>7 675</b>	<b>6 838</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 180)	(960)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(4 180)</b>	<b>(960)</b>
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 543)	(1 005)
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>1 952</b>	<b>4 873</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	26 523	21 650
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période</b>	<b>28 475</b>	<b>26 523</b>

<sup>/1</sup> Les 108 € d'intérêts reçus apparaissent sous « Excédent net pour la période » dans les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation (55 € en 2021).

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

## Centre international de formation de l'OIT

État de comparaison du budget et des montants réels  
pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)

Chapitre	Poste	2022 Budget initial <sup>1</sup>	2022 Budget final	2022 Réel	Écart budgétaire 2022 <sup>2</sup>	
I	<b>Produits</b>					
	<i>Services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation</i>					
	Total produits	24 287	24 287	28 040	3 753	
	Dépenses directes	10 774	10 774	11 523	749	
	<b>10 Contribution nette des activités de formation et des activités non liées à la formation</b>	<b>13 513</b>	<b>13 513</b>	<b>16 517</b>	<b>3 004</b>	
	<i>Services multimédias</i>					
	Produits	800	800	1 391	591	
	Dépenses directes	240	240	483	243	
	<b>11 Contribution nette des services multimédias</b>	<b>560</b>	<b>560</b>	<b>908</b>	<b>348</b>	
	<i>Divers</i>					
	Produits	950	950	2 727	1 777	
	Dépenses directes	95	95	603	508	
	<b>12 Contribution nette des sources diverses</b>	<b>855</b>	<b>855</b>	<b>2 124</b>	<b>1 269</b>	
II	<b>Contributions volontaires</b>					
	Organisation internationale du Travail	4 199	4 199	5 104	905	
	Gouvernement italien (ex-lege)	7 850	7 850	7 850	-	
	Région Piémont (Italie)	-	-	13	13	
	Gouvernement portugais	250	250	250	-	
	Ville de Turin	-	-	180	180	
	<b>13 Total des contributions volontaires</b>	<b>12 299</b>	<b>12 299</b>	<b>13 397</b>	<b>1 098</b>	
	<b>Contribution nette totale disponible pour couvrir les dépenses fixes, les imprévus et les investissements institutionnels</b>	<b>27 227</b>	<b>27 227</b>	<b>32 946</b>	<b>5 719</b>	
	III	<b>Dépenses fixes</b>				
		14 Personnel inscrit au budget ordinaire	15 951	15 951	17 086	1 135
15 Personnel inscrit au budget variable		2 628	2 628	3 084	456	
16 Assurance-maladie après la cessation de service		750	750	916	166	
17 Consultants		537	537	400	(137)	
18 Coûts liés au campus		2 338	2 338	2 795	457	
19 Sécurité		421	421	429	8	
20 Frais généraux d'exploitation		325	325	639	314	
21 Missions et représentation		232	232	161	(71)	
22 Gouvernance		323	323	407	84	
23 Frais liés aux technologies de l'information		1 584	1 584	1 585	1	
24 Amortissement des immobilisations corporelles	447	447	463	16		
<b>Total des dépenses fixes</b>	<b>25 536</b>	<b>25 536</b>	<b>27 965</b>	<b>2 429</b>		
IV	25 <b>Imprévus</b>	300	300	-	(300)	
V	<b>Investissements institutionnels</b>					
	26 Innovation	200	200	200	-	
	27 Technologies de l'information et de la communication	150	150	150	-	
	28 Bourses	600	600	600	-	
	29 Améliorations du campus	250	250	250	-	
	<b>Total des investissements institutionnels</b>	<b>1 200</b>	<b>1 200</b>	<b>1 200</b>	<b>-</b>	

ÉTAT V

		2022 Budget initial <sup>/1</sup>	2022 Budget final	2022 Réal	Écart budgétaire 2022 <sup>/2</sup>
		<b>27 036</b>	<b>27 036</b>	<b>29 165</b>	<b>2 129</b>
		<b>191</b>	<b>191</b>	<b>3 781</b>	<b>3 590</b>
VI	30	-	-	52	52
		<b>191</b>	<b>191</b>	<b>3 833</b>	<b>3 642</b>

<sup>/1</sup> Le budget original représente 50 % du budget approuvé pour les contributions volontaires, les produits provenant de la production de médias et frais connexes, les autres produits et les frais connexes, le personnel inscrit au budget ordinaire (RB) et au budget variable (VB) ainsi que les imprévus ; environ 49,5 % du budget approuvé pour les produits provenant des activités de formation et des services de conseil, les dépenses fixes totales, hors personnel inscrit au budget ordinaire (RB) et amortissements et les dépenses variables totales, hors personnel inscrit au budget variable (VB) ; et environ 40 % du budget approuvé pour les amortissements.

<sup>/2</sup> Les différences sont expliquées dans le rapport financier joint sur les comptes de 2022.

<sup>/3</sup> Conformément à l'article 7(4) du Règlement financier.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

# Centre international de formation de l'OIT

---

## Notes aux états financiers pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)

### Note 1 – Objectifs, activités et autres informations

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre ») a été établi par le Conseil d'administration de l'OIT et le gouvernement italien en 1964. La mission du Centre, guidée par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans la Déclaration de Philadelphie, est de fournir des activités de formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation sont élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Conformément au Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et actifs du Centre sont comptabilisés séparément de l'actif de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Le Centre est financé par les contributions volontaires du budget ordinaire de l'OIT et du gouvernement italien et par les produits gagnés pour les services de formation fournis. L'OIT étant l'entité qui contrôle le Centre, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT. Si le Centre était dissous, le Conseil d'administration de l'OIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer de l'actif et du solde restant du Centre.

Le Centre est dirigé par un Conseil présidé par le Directeur général de l'OIT. Le Conseil est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration de l'OIT. Le Conseil se réunit deux fois par an. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Toutes les deuxièmes années, le Conseil adopte, lors de sa réunion d'octobre, le programme et le budget conformément au Règlement financier du Centre, sur recommandation des membres du Conseil. Conformément à l'article 17 du Règlement financier du Centre, les membres du Conseil, sur délégation du Conseil, adoptent les états financiers au mois de mai.

Les comptes du Centre, qui sont établis annuellement, sont audités par l'auditeur externe de l'OIT.

Le siège du Centre est à Turin (Italie). Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

## Note 2 – Méthodes comptables

### Base de préparation et de présentation

Les états financiers du Centre ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et respectent toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2022.

L'exercice financier du Centre, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers sont préparés tous les ans.

La monnaie de fonctionnement et de présentation du Centre est l'euro (€).

Les états financiers sont, sauf indication contraire, exprimés en milliers d'euros (€).

### Principales méthodes comptables

#### Transactions en devises étrangères

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autre que l'euro sont converties au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction. Ces taux se rapprochent des taux du marché.

Les soldes des éléments d'actif et de passif monétaires maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de clôture, qui correspond approximativement au taux du marché. Les différences de taux de change résultant du règlement d'éléments monétaires et les gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif monétaires sont comptabilisés en tant que gains (ou pertes) de change et réévaluation, nets dans l'état de la performance financière.

Les soldes des éléments d'actif et de passif non monétaires inscrits à leur coût historique sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de la transaction.

#### Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit :

Actif/passif	Classification	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Contributions à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Passifs financiers	Coût amorti

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est déterminée en utilisant les prix déclarés sur les marchés actifs pour des actifs identiques (Niveau 1).



### *Comptabilisation et évaluation initiale*

Un actif ou un passif financier est comptabilisé dans l'état de la situation financière quand, et seulement quand, le Centre devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Centre mesure initialement l'actif ou le passif financier à sa juste valeur.

### *Décomptabilisation*

Un actif financier est décomptabilisé de l'état de la situation financière quand, et seulement quand, les droits contractuels sur la trésorerie de cet actif financier expirent ou sont levés. Un passif financier est décomptabilisé quand, et seulement quand, il est éteint.

### *Dépréciation*

À la fin de la période de rapport, une évaluation de la dépréciation des actifs financiers est effectuée. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en tant que frais généraux d'exploitation dans l'état de la performance financière s'il existe une preuve objective que la valeur de report d'un actif financier a diminué.

Plus spécifiquement, pour les créances et les contributions à recevoir, le Centre établit une provision pour créances douteuses basée sur l'examen des soldes individuels permettant de déterminer si certains montants sont dépréciés. Lorsque tous les efforts de recouvrement ont été épuisés, le compte est radié.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cela englobe l'encaisse et les dépôts à court terme échus dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

### Créances

Les créances proviennent essentiellement des activités de formation et des services de conseil, ainsi que des services multimédias et des autres sources de revenu. Elles sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et qu'elles peuvent être mesurées de manière fiable.

### Contributions à recevoir

Les contributions à recevoir proviennent des contributions volontaires servant à couvrir les opérations générales et sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et qu'elles peuvent être mesurées de manière fiable.

### Créances sur/envers l'OIT

Le Centre possède avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions entre les bureaux, qui enregistre les mouvements en provenance et à destination de l'OIT. Cela comprend la contribution volontaire de l'OIT pour les opérations générales, les frais de personnel et les débours pour les activités de formation encourus par l'OIT, à la fois dans les bureaux extérieurs et au siège de l'OIT, pour le compte du Centre, ainsi que les versements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net de change dû par l'OIT ou dû à l'OIT est reflété dans l'état de la situation financière.

### Immobilisations corporelles

Cela englobe les bien et les améliorations locatives, qui sont calculés à leur coût historique et amortis de façon linéaire sur la durée de vie utile, comme suit:

Classe	Durée de vie utile estimée (années)
Véhicules	5
Équipements de bureau	5
Autres types d'équipements	10
Mobilier et agencements	10
Améliorations locatives	Le plus petit des deux entre 15 et 30 et la durée du bail

### Produits différés

Les produits différés sont des sommes reçues ou à recevoir sur la base d'accords signés avec les participants aux formations et les organisations qui les parrainent concernant des activités de formation futures et services de conseil soumis à conditions spécifiques de performance. Ils sont comptabilisés en tant que produits lorsque l'obligation de performance du Centre en matière de fourniture des services correspondants est remplie. Les accords prévoyant des montants à recevoir dans un délai de 12 mois ou plus à compter de la date de clôture sont comptabilisés en tant que passif non-courant et sont escomptés selon le taux d'escompte basé sur des obligations d'entreprises de première qualité.

### Avantages du personnel

Le Centre comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel :

1. Avantages du personnel à court terme : ces avantages sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les employés en rendu ce service et englobent:
  - congés cumulés : les absences rémunérées cumulées, telles que les congés annuels et les périodes compensatoires, sont comptabilisées comme dépense et passif au fur et à mesure que les employés acquièrent les droits. Conformément au Statut du personnel, les fonctionnaires ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables par an. Les fonctionnaires peuvent accumuler jusqu'à 60 jours ouvrables, qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés à la date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours cumulés par chaque membre du personnel par le salaire de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel éligible et par le salaire de base majoré de la prime pour connaissances linguistiques pour le personnel des services généraux. L'incidence n'étant pas significative, la part non-courante du passif n'est pas escomptée ;
  - congé non cumulés : en ce qui concerne les absences rémunérées non cumulées, telles que les absences pour maladie et maternité, elles sont comptabilisées en tant que dépense au moment de l'absence;
  - congés dans les foyers : conformément au Statut du personnel, les fonctionnaires qui ne sont pas recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage dans leur pays d'origine, la deuxième année après leur engagement initial, puis tous les deux ans. Il existe un passif lié à la valeur des droits aux congés dans les foyers qui ont été acquis par les fonctionnaires mais qui n'ont pas été pris à la date de clôture. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été calculée sur la base des dépenses effectives engagées à ce titre l'année

dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix des transports aériens ;  
et

- autres avantages : les autres avantages du personnel sont comptabilisés comme faisant partie de la masse salariale et un passif est enregistré à la fin de l'année si un montant reste impayé. Ces avantages englobent la prime de non-résidence, la prime de famille familiales, la prime d'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime pour connaissances linguistiques.

## 2. Avantages après la cessation de service:

- Dépenses de voyage de rapatriement et de déménagement

Les fonctionnaires du Centre, leurs conjoints et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif est calculé par un actuaire indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Les intérêts et le coût des services courants sont comptabilisés dans l'état de la performance financière en tant que composante des salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel. Les gains ou pertes actuariels résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont directement comptabilisés dans l'actif net ;

- Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires des services généraux ont droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services organiques ou aux catégories supérieures. Les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins cinq années de service ininterrompu hors de leur pays d'origine. Le passif est calculé par un actuaire indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées et est indiqué dans les notes aux états financiers.

Le Centre ne comptabilise aucun passif au titre des indemnités de cessation de service ni des indemnités de rapatriement. En mars 1980, le Conseil d'administration de l'OIT a décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient imputés au Fonds des indemnités de fin de contrat de l'OIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à l'OIT. Aucun accord officiel relatif à la facturation au Centre du coût net de cet avantage n'ayant été conclu, le Centre enregistre les indemnités de cessation de service et de rapatriement sur une base de contribution définie. Outre le paiement des contributions directes à l'OIT, qui est comptabilisé en charges sur une base continue, un passif n'est comptabilisé que si la contribution mensuelle à l'OIT au titre des services rendus par les employés reste à payer à la date d'établissement du rapport.

- Assurance-maladie après la cessation de service

Les fonctionnaires et leurs personnes à charge ont droit à des prestations de protection de la santé quand ils quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus avec au moins dix ans de service dans une agence du système des Nations Unies et qu'ils ont bénéficié de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel est un avantage multi employeur à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est l'un des membres participants de ce Fonds. Les fonctionnaires versent une contribution mensuelle à ce Fonds et les organisations participantes versent des contributions équivalentes. Pour les retraités du Centre,

l'OIT, à compter de 2021, verse au Centre une contribution volontaire égale au coût annuel encouru par le Centre pour ses retraités.

Le passif est calculé par un actuair indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées et est indiqué dans les notes aux états financiers.

- Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies

À travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan financé de retraite multi employeurs à prestations définies. Conformément à l'article 3 (b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les agences spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des salaires, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des agences spécialisées.

Le Caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations affiliées au fonds, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les obligations, les actifs du plan et les passifs aux organisations individuelles qui y participent. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre, au travers de l'OIT et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ne sont pas en mesure d'identifier la part proportionnelle des obligations au titre de prestations définies du Centre, les actifs du plan et les coûts qui y sont associés avec suffisamment de fiabilité à des fins comptables. De ce fait, le Centre traite ce plan comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39 - Avantages du personnel. Les contributions au plan versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel dans l'état de la performance financière. Le passif est indiqué dans les notes aux états financiers.

### Créditeurs et charges à payer

Il s'agit du passif lié aux biens et aux services reçus pendant l'exercice mais non payés à la date de clôture.

### Produits des opérations avec contrepartie directe

1. Autres produits : les autres produits englobent les produits provenant de l'utilisation à court terme des installations résidentielles et de formation par des organismes externes, les loyers payés par les autres organismes occupant le campus et d'autres revenus de moindre importance. Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.
2. Produits d'intérêts : les produits d'intérêts générés par les swaps de devises et les comptes d'épargne sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, sur une base pro rata temporis qui tient compte du rendement effectif.

### Produits des opérations sans contrepartie directe

1. Contributions volontaires : elles sont données afin de financer les opérations générales du Centre, les améliorations du campus et les activités de formation. Ces contributions ne sont assorties d'aucune stipulation de « condition » exigeant la réalisation de certaines choses et le remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des produits quand il est

probable que la contribution soit perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

2. Contributions en nature : le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature dans les états financiers. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception.
3. Activités de formation et de conseil : les accords relatifs aux activités de formation et de conseil sont financés par des contributions volontaires non conditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des opérations sans contrepartie parce que les deux parties ne tirent pas de bénéfice direct plus ou moins égal. Les activités de formation et de conseil qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisés comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (créances) et un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées des activités de formation et de conseil.
4. Contrats de location simple avec d'autres agences des Nations Unies : ils englobent les produits des contrats de location passés avec d'autres organisations des Nations Unies, incluant leur utilisation des installations du Centre. Ces contrats sont considérés comme des contrats de location simple, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et sont résiliables. Les paiements des loyers sont des loyers conditionnelles car ils sont basés sur les coûts encourus par le Centre pour la zone qu'il occupe.

#### Actifs éventuels

Le Centre ne comptabilise pas les actifs éventuels mais fournit dans les notes aux états financiers les détails d'un actif possible dont l'existence dépend de l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Les actifs éventuels sont évalués régulièrement afin d'assurer que les développements se reflètent de manière appropriée dans les états financiers. S'il est devenu virtuellement certain qu'une entrée d'avantages économiques ou de potentiel de services découlera de contributions volontaires et d'activités de formation et si le montant de cet actif peut être calculé de manière fiable, l'actif et le produit correspondant sont comptabilisés dans les états financiers pour l'exercice pendant lequel le changement intervient.

#### Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont présentés quand une éventuelle obligation est incertaine mais peut être quantifiée, ou quand le Centre a une obligation actuelle mais ne peut estimer la sortie de fonds de manière fiable.

Des provisions sont comptabilisées relativement à des passifs éventuels quand le Centre a une obligation légale actuelle ou potentielle découlant d'événements passés, qu'il est plus que probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision est la meilleure estimation de la valeur actuelle des dépenses requises pour l'éteindre à la date de clôture.

### Information sectorielle

Le Centre est une entité avec un unique objectif, qui consiste à fournir des activités de formation et de conseil en appui au mandat de l'OIT. Par conséquent, il est considéré comme un secteur unique et aucune note sectorielle n'a été présentée.

### Jugements significatifs et sources des incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS exige de la Direction qu'elle formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés. Les jugements et les estimations d'importance pour les états financiers du Centre incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses. Les estimations sont également utilisées pour calculer les avantages du personnel. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus.

L'amortissement des immobilisations corporelles se calcule sur la base de la durée de vie utile estimée de l'actif, soit la période au cours de laquelle l'actif devrait être disponible en vue d'une utilisation par le Centre. Il est révisé chaque année.

La provision pour créances douteuses est déterminée en évaluant la probabilité de collecte des créances en fonction des efforts déjà déployés. Lorsque la collecte est moins que probable, les créances sont intégralement provisionnées. Elles sont radiées si tous les efforts de collecte possibles ont été déployés.

Le calcul de la provision pour les dépenses de voyage de rapatriement et de déménagement s'appuie sur des estimations importantes qui reposent sur les prix actuels disponibles et le poids d'expédition maximum autorisé par le Statut du personnel. Les provisions sont mesurées par un actuaire indépendant et comportent diverses hypothèses.

## Note 3 – Nouvelles normes comptables

### **Nouvelles normes comptables entrées en vigueur le 1er janvier 2022**

Aucune nouvelle norme comptable n'a été adoptée par le Centre au cours de cette année.

### **Nouvelles normes comptables déjà publiées mais pas encore en vigueur**

Pour la période 2018-2022 inclus, le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) a publié de nouvelles normes et amendées suivantes :

- Améliorations des normes IPSAS, 2019 : il s'agit d'améliorations mineures apportées aux normes IPSAS afin de répondre à diverses questions soulevées par les parties prenantes. Elles entreront en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou après cette date, leur application anticipée étant encouragée. Il n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- Amélioration des normes IPSAS, 2021 : elles comprennent des améliorations générales et des améliorations de l'alignement des normes comptables internationales (IFRS) sur

les normes IPSAS. La date d'entrée en vigueur de l'application est pour les périodes annuelles commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou après, sauf pour les amendements de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt à l'IPSAS 29 qui est le 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec une adoption anticipée encouragée. Il n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.

- Amendement à la norme IPSAS 19 - Services collectifs et individuels : cet amendement modifie les exigences de cette norme afin d'inclure les transactions relatives aux services collectifs et individuels. Il entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou après cette date, son application anticipée étant encouragée et à condition que la norme IPSAS 42 - Avantages sociaux soit adoptée en même temps. Il n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- Amendement à l'IPSAS 36 - Participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises : cet amendement précise que l'amendement à l'IPSAS 41 s'applique également aux participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises. Il entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou après cette date, son application anticipée étant permise. Il n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 41 - Instruments financiers : cette nouvelle norme établit les exigences en matière de classification, de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers en remplacement de celles de la norme IPSAS 29, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou après cette date, son application anticipée étant permise. Elle n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- Amendement à la norme IPSAS 41 - Instruments financiers, caractéristiques de remboursement anticipé avec compensation négative : cet amendement modifie les exigences de classification pour des actifs financiers particuliers avec des caractéristiques de remboursement anticipé qui peuvent donner lieu à une compensation négative raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat et qui peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais de l'actif net. Il entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou après cette date, son application anticipée étant permise. Il n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 42 - Prestations sociales : cette nouvelle norme définit les prestations sociales et établit quand les dépenses et les passifs relatifs aux prestations sociales doivent être comptabilisées et comment elles doivent être évaluées. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou après cette date, son application anticipée étant encouragée. Il n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 43 - Contrats de location : cette nouvelle norme remplace l'IPSAS 13 et introduit le modèle du droit d'utilisation pour les locataires, qui distingue le droit d'utiliser un actif sous-jacent (que le locataire contrôle) et l'actif sous-jacent lui-même (que le locataire ne contrôle pas). La date d'application effective est pour les périodes annuelles commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou après, avec une adoption anticipée encouragée pour les entités qui appliquent la norme IPSAS 41, Instruments financiers, à la date d'application initiale de la présente norme ou avant. Elle n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 44 - Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : cette nouvelle norme prévoit la comptabilisation des actifs détenus en vue de la vente et les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir pour les activités abandonnées. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou après cette date, son application anticipée étant encouragée. Elle n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.

## Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Dollar américain (équivalent €)	Euro	2022	2021
Comptes courants et fonds en caisse	7 593	20 882	28 475	26 523
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>7 593</b>	<b>20 882</b>	<b>28 475</b>	<b>26 523</b>

Sur le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenu en 2021, 10 648 € l'étaient en euros et le solde détenu en dollars américains s'élevait à l'équivalent de 15 875 €.

Le solde de trésorerie et des équivalents de trésorerie comprend un montant de 5 731 € (9 341 € en 2021) qui doit être utilisé pour des services de formation et de conseil et à d'autres fins spécifiques. Ce solde inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie liés à la contribution de l'Italie à des fins de formation.

## Note 5 – Créances

	2022	2021
<b>Créances à court terme</b>		
Créances provenant de la facturation de services de formation	2 189	1 272
Créances en vertu d'accords relatifs à des services de formation dus en 2023	2 330	9 192
Autres créances	85	17
Moins : provision pour créances douteuses – services de formation	(24)	(7)
<b>Total créances nettes à court terme</b>	<b>4 580</b>	<b>10 474</b>
<b>Créances à long terme</b>		
Créances en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus après le 31 décembre 2023	801	1 373
Avances aux agences d'exécution	47	227
<b>Total créances nettes à long terme</b>	<b>848</b>	<b>1 600</b>

Toutes les créances ci-dessus portent sur des opérations sans contrepartie financière.



	2022	2021
<b>Mouvements de la provision pour créances douteuses</b>		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	7	90
Montants impossibles à collecter et radiés en cours d'exercice	–	(37)
Reprise de dépréciations	(7)	(53)
Augmentation de la dotation pour nouvelles dépréciations	24	7
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>24</b>	<b>7</b>

## Note 6 – Instruments financiers

Les activités sont soumises à divers risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le Centre se concentre sur ces risques et cherche à minimiser leurs potentiels effets sur la performance financière. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement, au Règlement financier et à la politique de gestion des risques. En 2022, il n'y a pas eu de changements liés à l'objectif, aux politiques et aux procédures de gestion de ces risques. Il n'y a pas non plus eu de changements de ces risques et des niveaux de risque par rapport à ceux identifiés en 2021.

### Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

### Risque de change

C'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères. Le Centre est exposé à un risque de change sur les transactions en devises autres que l'euro, principalement lié aux transactions en dollar américain. Ce risque est géré en convertissant les euros dans la devise nécessaire en fonction des besoins anticipés et en tenant compte des prévisions en matière de taux d'intérêt et de taux de change. Pour des montants importants, le Centre recherche les meilleurs taux.

L'exposition nette au risque de change du dollar américain au 31 décembre est la suivante :

	2022 Dollar américain	2022 équivalent en €	2021 Dollar américain	2021 équivalent en €
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 086	7 593	18 019	15 875
Créances	449	431	92	82
Sommes dues à l'OIT	(87)	(81)	(938)	(827)
Créditeurs et charges à payer	(161)	(154)	(230)	(203)
<b>Exposition nette</b>	<b>8 287</b>	<b>7 789</b>	<b>16 943</b>	<b>14 927</b>

Sur la base de l'exposition nette au 31 décembre 2022 et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une variation hypothétique de 5 pour cent du dollar américain par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une diminution des résultats nets de 389 € (794 € en 2021) ou de 5 % (5 % en 2021).

### Risque de taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses dettes, et n'a pas d'emprunts. Toutefois, le Centre tient des comptes d'épargne et est donc sujet à la fluctuation des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est négligeable.

### Autre risque de prix

C'est le risque que la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles dues au risque de taux d'intérêt ou au risque de change.

Il n'y a pas de placements en actions à la date de clôture qui exposeraient le Centre à ce risque.

## **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. Le Centre gère le risque de liquidité afin de s'assurer qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements en surveillant en permanence les flux de trésorerie réels et estimés.

Les créiteurs sont principalement dus dans les 15 jours (13 jours en 2021).

Conformément au Règlement financier, un Fonds de roulement est maintenu pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires et les autres produits et, dans des circonstances exceptionnelles, pour répondre aux urgences. À la date de clôture, le solde du Fonds de roulement s'élevait à 2 millions d'euros (2 millions d'euros en 2021).

## **Risque de crédit**

C'est le risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et ses créances.

Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité et la préservation de son capital, d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de flux de trésorerie et d'obtenir le meilleur retour sur ses placements. En ligne avec cette politique d'investissement, le Centre n'investit qu'auprès d'établissements dont la cote à long terme Fitch est « A » ou au-dessus. Si aucune cote Fitch n'est disponible, la cote Standard and Poor's ou Moody's minimale requise est « A ». Le principal fournisseur de services bancaires du Centre est exclu de cette politique en raison d'exigences opérationnelles.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont répartis dans plusieurs établissements bancaires de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'institutions. Le pourcentage total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements qui peut être placé auprès d'une seule institution est déterminé en fonction de sa cote de crédit à long terme, à l'exclusion du principal prestataire de services bancaires.

La cote de crédit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre est la suivante :

<b>2022</b>	<b>AAA</b>	<b>AA+-AA-</b>	<b>A+-A-</b>	<b>BBB+-BBB-</b>	<b>Total</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	22 980	5 495	<b>28 475</b>
<b>2021</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	20 473	6 050	<b>26 523</b>

### Créances

Les créances, exigibles à la réception de la facture, concernent des gouvernements, des organisations internationales et agences des Nations Unies, des organismes supranationaux et des particuliers. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs.

Le classement par échéance des créances au 31 décembre se présente comme suit :

	<b>Moins de 1 an</b>	<b>1 à 2 ans</b>	<b>Plus de 2 ans</b>	<b>Moins provision pour créances douteuses</b>	<b>Total</b>
<b>2022</b>					
Créances	4 575	29	-	(24)	<b>4 580</b>
<b>2021</b>					
Créances	10 430	51	-	(7)	<b>10 474</b>

## Note 7 – Immobilisations corporelles

	<b>Equipement</b>	<b>Améliorations locatives</b>	<b>Total 2022</b>	<b>Total 2021</b>
Coût au 31 décembre	4 183	15 463	19 646	15 466
Amortissement cumulé au 31 décembre	3 272	6 728	10 000	9 293
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2022</b>	<b>911</b>	<b>8 735</b>	<b>9 646</b>	<b>6 173</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2021</b>	<b>698</b>	<b>5 475</b>	<b>6 173</b>	

Il y avait 2 € d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles à la fin de 2022 (2 989 € liés à la remise en état des pavillons Afrique 10/11 en 2021).

## Équipement

	Véhicules	Équipements de bureau	Autres équipements	Mobilier et agencements	Total 2022	Total 2021
Coût au 1 <sup>er</sup> janvier	5	2 230	1 357	160	3 752	3 603
Équipement - Acquisitions	–	425	6	–	431	185
Cessions	–	–	–	–	–	(36)
<b>Coût au 31 décembre</b>	<b>5</b>	<b>2 655</b>	<b>1 363</b>	<b>160</b>	<b>4 183</b>	<b>3 752</b>
Amortissement cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier	5	1 893	1 024	132	3 054	2 879
Amortissement	–	110	97	11	218	211
Cessions	–	–	–	–	–	(36)
<b>Amortissement cumulé au 31 décembre</b>	<b>5</b>	<b>2 003</b>	<b>1 121</b>	<b>143</b>	<b>3 272</b>	<b>3 054</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>–</b>	<b>652</b>	<b>242</b>	<b>17</b>	<b>911</b>	<b>698</b>

## Améliorations locatives

Le Centre occupe un terrain et des bâtiments loués par la Ville de Turin pour une somme symbolique. La convention signée entre la Ville de Turin et l'OIT le 29 juillet 1964 octroie au Centre le droit de rénover et d'améliorer les bâtiments et lui impose la responsabilité de l'entretien ordinaire des bâtiments, des parcs, des allées et des routes du site. La Ville prend à sa charge les réparations majeures et les entretiens extraordinaires, tandis que le Centre est responsable de l'entretien et des réparations de routine.

La valeur comptable des améliorations est la suivante :

	2022	2021
Coût au 1 <sup>er</sup> janvier	11 714	10 939
Améliorations locatives - Acquisitions	236	75
Travaux en cours - Acquisitions	3 513	700
<b>Coût au 31 décembre</b>	<b>15 463</b>	<b>11 714</b>
Amortissement cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier	6 239	5 739
Amortissement	489	500
<b>Amortissement cumulé au 31 décembre</b>	<b>6 728</b>	<b>6 239</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>8 735</b>	<b>5 475</b>

## Note 8 – Produits différés

	2022	2021
<b>Produits différés – à court terme</b>		
Contributions volontaires reçues en avance au titre d'accords conclus	3 712	7 347
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	2 727	9 530
<b>Total produits différés à court terme</b>	<b>6 439</b>	<b>16 877</b>
<b>Produits différés – à long terme</b>		
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	803	1 373
<b>Total produits différés à long terme</b>	<b>803</b>	<b>1 373</b>
<b>Total produits différés</b>	<b>7 242</b>	<b>18 250</b>
	2022	2021
<b>Mouvements des produits différés</b>		
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>18 250</b>	<b>16 489</b>
Nouveaux accords conclus pendant l'année	6 990	10 046
Comptabilisation de produits différés en tant que produits provenant des activités de formation à l'état de la performance financière	(10 158)	(7 633)
Remboursement/réduction d'accords de formation aux bailleurs de fonds	(5 050)	(945)
Variation des autres sommes reçues à l'avance non liés à des accords de formation et des montants à rembourser	(2 693)	(467)
Escompte	(97)	760
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>7 242</b>	<b>18 250</b>

## Note 9 – Avantages du personnel

	À court terme	À long terme	Total 2022	Total 2021
Salaires à payer	4	–	4	15
Congés accumulés et congés dans les foyers	1 438	577	2 015	2 014
Indemnités de rapatriement	31	698	729	847
Autres	157	–	157	156
<b>Total passif lié aux avantages du personnel</b>	<b>1 630</b>	<b>1 275</b>	<b>2 905</b>	<b>3 032</b>

## Avantages après la cessation de service

### Indemnités de rapatriement

En 2022, une évaluation actuarielle a été réalisée afin d'estimer le passif du Centre pour les droits de rapatriement à la date de clôture, comme décrit dans les paragraphes suivants.

Le passif lié aux dépenses de voyages de rapatriement et aux déménagements est calculé sur la base d'une évaluation actuarielle. Le Centre, en collaboration avec l'OIT, examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes qui seront utilisés par l'actuaire dans l'évaluation pour déterminer les dépenses et les contributions nécessaires pour couvrir ce passif.

Pour l'évaluation de 2022, les hypothèses et les méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

	2022 (%)	2021 (%)
Taux d'actualisation	3,78	0,88
Taux des futures augmentations des coûts	2,20	2,20
Probabilité concernant les demandes de prestations	98	98

Le taux d'actualisation a été déterminé par référence à la courbe des rendements des obligations à long terme de sociétés cotées AA en euros au 31 décembre 2022 et 2021.

Le tableau suivant montre l'évaluation, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies :

	2022	2021
<b>Obligations au titre des prestations définies, début d'année</b>	<b>847</b>	<b>793</b>
Coût financier	7	3
Montant net des prestations payées	(52)	(14)
Perte (gain) actuarielle due à l'expérience / aux hypothèses démographiques	103	49
Perte (gain) actuarielle due aux modifications des hypothèses	(176)	16
<b>Obligation au titre des prestations définies, fin d'année</b>	<b>729</b>	<b>847</b>
<b>État de la situation financière, passif, début d'année</b>	<b>(847)</b>	<b>(793)</b>
Total crédit (débit) pour le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période	(7)	(3)
Montant net des prestations payées	52	14
Total crédit (débit) comptabilisé dans l'état de la performance financière	45	17
Total crédit (débit) comptabilisé dans l'actif net	73	(65)
<b>État de la situation financière, passif, fin d'année</b>	<b>(729)</b>	<b>(847)</b>

Les dépenses liées au coût financier et montant net des prestations payées pour 2022 ont été comptabilisées dans l'état de la performance financière en tant que salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel. Le gain actuariel net cumulé de 73 € (perte de 65 € en 2021) a été comptabilisé dans l'actif net.

## **Indemnités de cessation de service et de rapatriement**

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2022 s'élève à 1 944 € (1 699 € en 2021).

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les indemnités de cessation de service était estimée à 7 292 € (8 997 € en 2021). La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les indemnités de rapatriement était de 1 313 € fin 2022 (1 483 € en 2021). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2022, le Centre avait financé une partie de ce passif à hauteur de 5,3 millions d'euros (3,6 millions d'euros au 31 décembre 2021).

## **Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies**

Le Centre, à travers l'OIT, est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la « Caisse »), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour offrir aux employés des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan financé multi employeurs à prestations définies. Conformément à l'article 3 (b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les agences spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des salaires, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des agences spécialisées.

La Caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations affiliées au fonds, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les obligations, les actifs de la Caisse et les passifs aux organisations individuelles qui y participent. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre et la Caisse ne sont pas en mesure d'identifier la part proportionnelle des obligations au titre de prestations définies du Centre, les actifs du plan et les coûts qui y sont associés avec suffisamment de fiabilité à des fins comptables. De ce fait, le Centre traite ce plan comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39 - Avantages du personnel. Les contributions à la Caisse versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses dans l'état de la performance financière.

Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. La pratique du Comité mixte consiste à mener une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. Cette évaluation actuarielle a pour but principal de déterminer si les actifs actuels et les actifs futurs estimés de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la Caisse consiste à verser la contribution statutaire obligatoire, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que des paiements compensatoires sont nécessaires sur la base d'une évaluation

de l'adéquation actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit contribuer pour couvrir ce déficit avec un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été réalisée au 31 décembre 2021 ; c'est pourquoi la Caisse a reconduit, pour la préparation de ses états financiers pour 2022, au 31 décembre 2022 les données de participation telles qu'elles étaient au 31 décembre 2021.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 a abouti à un ratio de financement des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels de 117,0 % (107,1 % lors de l'évaluation de 2019). Le ratio de financement était de 158,2 % (144,4 % dans l'évaluation de 2019) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions n'était pas pris en compte.

Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2021 une couverture des déficits au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse n'était pas nécessaire étant donné que la valeur actuarielle de l'actif excédait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer au titre du plan. En outre, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de l'évaluation. À la date de l'élaboration de ce rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel, soit pendant les opérations courantes, soit en raison de la dissolution de la Caisse, les paiements d'insuffisance exigés de chaque organisation affiliée se baseraient sur la proportion des contributions versées par cette organisation par rapport au total des contributions versées à la Caisse au cours des trois années précédant la date d'évaluation. Le montant total des contributions versées à la Caisse au cours de ces trois années (2019, 2020 et 2021) s'élève à 8 505,27 millions de dollars américains, dont environ 0,18 pour cent ont été versés par le Centre.

En 2022, le montant total des contributions versées à la Caisse s'élevait 4 900 € (4 349 € en 2021). Les contributions prévues pour 2023 s'élèvent à environ 5 124 €.

L'affiliation à la Caisse peut être résiliée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation positive du Comité mixte. Si une organisation cesse d'être affiliée à la Caisse, une part proportionnelle des actifs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de son personnel qui participait à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Ce montant est déterminé par la Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies après une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin; aucune partie de l'actif excédant le passif n'est incluse dans le montant.

Le Comité des Auditeurs des Nations Unies vérifie les comptes de la Caisse et présente chaque année au Comité mixte ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport sur son audit. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur le site web du Centre à l'adresse [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).



## Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 81 676 € fin 2022 (114 965 € en 2021). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers consolidés.

## Note 10 – Actif net

L'actif net représente la valeur des actifs du Centre moins les passifs à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants :

1. La réserve comprend le fonds de roulement qui a été créé conformément au règlement financier du Centre pour financer temporairement les dépenses en attendant la réception des contributions volontaires fermement annoncées et d'autres recettes à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2,0 millions d'euros.
2. Les soldes cumulés des autres fonds comprennent :
  - Fonds de fonctionnement : c'est le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation, qui inclut les excédents et les déficits budgétaires cumulés de l'année en cours et des années précédentes ;
  - Fonds pour l'amélioration du campus : ce fonds a été créé pour répondre aux besoins d'investissement pour les travaux de rénovation du campus qui ne sont pas couverts par les budgets d'entretien ordinaire ou les contributions complémentaires du pays hôte ;
  - Fonds fiduciaire italien : ce fonds a été instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation ;
  - Fonds de développement de technologies de l'information et de la communication : ce fonds a été créé pour fournir des investissements périodiques dans l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication et le renouvellement des logiciels qui ne font pas partie des dépenses normales de fonctionnement ;
  - Fonds d'innovation : ce fonds a été instauré pour promouvoir l'innovation dans les outils d'apprentissage et de partage des connaissances, développer de nouvelles activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et investir dans d'autres actions innovantes jugées bénéfiques pour le Centre ;
  - Fonds de financement des bourses : créé pour permettre une participation partielle des membres aux activités du Centre et renforcer son caractère tripartite ;
  - Gain actuariel sur le passif lié aux avantages du personnel : représente les effets des révisions sur les gains et pertes actuariels.

## Note 11 – Produits provenant des contributions volontaires

	2022	2021
Gouvernement italien	11 712	10 150
Organisation internationale du Travail	5 104	4 492
Gouvernement portugais	250	250
Ville de Turin (Italie)	180	180
Région Piémont (Italie)	13	–
Autres contributions volontaires	486	–
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>17 745</b>	<b>15 072</b>

La contribution de l'OIT de 4 188 € (4 770 dollars américains) représente la moitié de la contribution biennale approuvée pour 2022-23, qui s'élève à 9,540 millions de dollars américains. L'OIT a également contribué à hauteur de 916 € (966 dollars américains) pour couvrir les coûts de l'assurance maladie après service pour les retraités du Centre.

La contribution ex-lege du gouvernement italien au Centre en 2022 s'est élevée à 7 850 € (7 850 € en 2021). Cette somme a été reçue en 2022. Le gouvernement italien a versé une contribution de 1 698 € pour des activités de formation en 2022. Il a également versé une contribution de 3 000 € pour la rénovation des pavillons Africa 10 et 11 sur le campus. Sur la contribution totale, un montant de 2 164 € est comptabilisé en tant que produit des contributions volontaires, représentant les travaux en cours effectués au cours de l'année sur les pavillons (700 € en 2022).

## Note 12 - Autres produits

	2022	2021
<b>Opérations sans contrepartie</b>		
Recouvrement de coûts auprès d'autres organisations des Nations Unies	394	337
Utilisation des infrastructures autres que résidentielles	1 262	635
Autres produits divers	132	29
<b>Opérations avec contrepartie directe</b>		
Utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants venant à une formation	169	88
Produits des services multimédias	1 391	1 189
<b>Total des autres produits</b>	<b>3 348</b>	<b>2 278</b>

## Note 13 - Dépenses

Le Centre présente les principales catégories de dépenses suivantes, telles qu'elles sont présentées à l'État II :

- **Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel** : cette rubrique englobe tous les droits des fonctionnaires en poste, quel que soit leur grade, tels qu'autorisés par le Statut du personnel, la formation du personnel, les stages, les paiements effectués par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pour le compte des anciens fonctionnaires du Centre et de leurs personnes à charge, ainsi que les autres frais liés au personnel. Elle inclut également les intérêts et les coûts des prestations courants liés au passif relatif aux droits du personnel.
- **Contrats de sous-traitance** : cela comprend les dépenses afférentes à des services assurés par des fournisseurs extérieurs aux fins de la livraison de produits, ainsi que le service médical.
- **Frais généraux de fonctionnement** : cela comprend, entre autres, les services de sécurité, la communication, les contrats de service, les licences liées à la formation, les déménagements internes.
- **Voyages** : comprennent les dépenses liées aux déplacements officiels des membres du Conseil, des fonctionnaires du Centre et des participants aux activités.
- **Autres coûts liés aux activités de formation** : comprend, entre autres, les coûts liés à la formation tels que les frais d'hébergement et de subsistance au Centre, le matériel et les fournitures de formation et les frais universitaires.
- **Entretien du terrain et des bâtiments** : comprend les services publics, le nettoyage et l'entretien des bâtiments et des terrains.
- **Fournitures** : comprend les consommables utilisés dans les activités quotidiennes du Centre, y compris les publications, les fournitures pour ordinateurs et imprimantes, les licences de logiciels ainsi que le matériel et les immobilisations incorporelles ne satisfaisant pas aux critères de comptabilisation de leur catégorie.
- **Amortissements** : comprend les coûts d'amortissement des améliorations locatives et du matériel, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles.
- **Différences de change et réévaluation** : comprend les gains et pertes de change réalisés et non réalisés ainsi que les gains et pertes de réévaluation.
- **Frais bancaires** : comprend les commissions et les frais encourus dans les transactions bancaires.

## Note 14 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Il existe un passif potentiel lié à un contrat avec un tiers. Il est possible que le Centre encoure une obligation financière réelle selon la survenance d'un ou plusieurs événements incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Le Centre n'est actuellement pas en mesure d'évaluer de manière fiable la sortie de fonds qui pourrait en résulter et donc, aucun passif ou dépense ne sont comptabilisés dans les états financiers.

Le Centre a une affaire en instance devant le Tribunal administratif de l'OIT. Le résultat final n'étant pas encore connu, aucune provision n'a été enregistrée.

Au 31 décembre 2022, le Centre avait pour 1 906 € (2 570 € en 2021) d'engagements liés à des contrats pour de futurs services tels que l'entretien du matériel informatique et des logiciels ainsi que des services sous-traités, comme l'entretien du campus.

Tous les contrats de location conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simples et sont annulables. Les dépenses totales relatives à la location d'équipements s'élevaient à 86 € (19 € en 2021) et les dépenses relatives aux licences de logiciels à 313 € (286 € en 2021).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de recouvrement des coûts, qui sont annulables, avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les produits découlant de ces contrats de location s'élevaient à 394 € (337 € en 2021).

## Note 15 – État de comparaison du budget et des montants réels

L'État de la situation financière (État I), l'État de la performance financière (État II), l'État des variations de l'actif net (État III) et l'État des flux de trésorerie (État IV) englobent tous les fonds, tandis que l'État de la comparaison du budget et des montants réels (État V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement pour lequel un budget est adopté par le Centre.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière :

1. l'utilisation de l'excédent budgétaire des périodes antérieures est présentée comme un produit budgétaire dans l'État V mais n'est pas présentée dans l'État II ;
2. la base de comptabilisation des revenus liés au Fonds fiduciaire italien, aux fonds de rénovation des infrastructures du campus et aux subventions de l'OIT pour les programmes de maîtrise n'est pas la même dans l'État II et dans l'État V. Dans l'État V, les produits liés au Fonds fiduciaire italien, au fonds de rénovation des infrastructures du campus et aux subventions de l'OIT pour les programmes de maîtrise sont comptabilisés en tant que produit des activités de formation au fur et à mesure que les fonds sont utilisés pour les activités de formation. Dans l'État II, ils sont comptabilisés en tant que contributions volontaires au cours de l'année à laquelle ces contributions se rapportent s'il est probable que ces contributions soient reçues et si les montants peuvent être évalués de manière fiable ; et
3. les gains (pertes) de change non réalisés en raison d'une réévaluation en fin d'année ne sont pas comptabilisés dans l'État V mais apparaissent dans l'État II.

La base de comptabilisation pour l'amortissement et les coûts liés aux technologies de l'information n'est pas la même dans l'État II et dans l'État V. L'amortissement des actifs précédemment portés en dépenses et capitalisés en 2011 n'est pas reporté dans l'État V.

## Rapprochement entre l'État V et l'État IV

	Activités d'exploitati on	Activités d'investis sement	Financem ent	Total
<b>Excédent budgétaire net (État V)</b>	<b>3 833</b>	–	–	<b>3 833</b>
Différences temporelles	–	–	–	
Différences liées à la base	(2 856)	(4 180)	–	(7 036)
Différences liées à l'entité	3 433	–	–	3 433
<b>Flux de trésorerie net</b>	<b>4 410</b>	<b>(4 180)</b>	–	<b>230</b>
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 722	–	–	1 722
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (État IV)</b>	<b>6 132</b>	<b>(4 180)</b>	–	<b>1 952</b>

## Rapprochement entre l'État V et l'État II

<b>Excédent budgétaire net (État V)</b>	<b>3 833</b>
Différences temporelles	–
Différences liées à la base	(297)
Différences liées à l'entité	5 155
<b>Excédent net selon l'état de la performance financière (État II)</b>	<b>8 691</b>

### Utilisation de l'excédent

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier, le Directeur peut inclure en tout ou partie l'excédent budgétaire dégagé à la fin d'un exercice clôturé dans une proposition budgétaire future, pour un nombre limité de priorités, ou l'utiliser pour augmenter les disponibilités cumulatives du Fonds de fonctionnement.

Le tableau suivant résume les soldes restants des affectations des excédents de 2010, 2013, 2014, 2015 et 2016-17. Il n'y a plus de fonds disponibles provenant de l'affectation des excédents de 2011 et 2012.

	Activités de formation	Fonds d'innovation	Fonds pour l'amélioration du campus			Total	Total
			Infrastructures sur le campus	Examen des processus d'entreprise	Applications informatiques – de HRS		
<b>Allocations de l'excédent à partir de 2010</b>	500	300	650	350	–	1 000	1 800
Dépenses en 2012	(500)	(45)	–	(31)	–	(31)	(576)
Dépenses en 2013	–	(255)	–	(51)	–	(51)	(306)
Dépenses en 2014	–	–	(650)	–	–	(650)	(650)
Dépenses en 2015	–	–	–	(102)	–	(102)	(102)
Dépenses en 2016	–	–	–	(77)	–	(77)	(77)
Dépenses en 2017	–	–	–	(37)	–	(37)	(37)
Dépenses en 2022	–	–	–	(8)	–	(8)	(8)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>44</b>	<b>44</b>
<b>Allocations de l'excédent à partir de 2013</b>	1 150	550	950	–	150	1 100	2 800
Dépenses en 2015	(228)	(123)	–	–	(33)	(33)	(384)
Dépenses en 2016	(796)	(385)	–	–	(50)	(50)	(1 231)
Dépenses en 2017	(126)	(33)	(33)	–	(18)	(51)	(210)
Dépenses en 2018	–	(9)	(95)	–	(20)	(115)	(124)
Dépenses en 2022	–	–	(72)	–	(4)	(76)	(76)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>750</b>	<b>-</b>	<b>25</b>	<b>775</b>	<b>775</b>
<b>Allocations de l'excédent à partir de 2014</b>	286	–	100	–	–	100	386
Dépenses en 2017	(286)	–	–	–	–	-	(286)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Allocations de l'excédent à partir de 2015</b>	693	–	694	–	–	694	1 387
Dépenses en 2017	(355)	–	(575)	–	–	(575)	(930)
Dépenses en 2018	(338)	–	–	–	–	–	(338)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>119</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>119</b>	<b>119</b>
<b>Allocation de l'excédent 2016-17</b>	1 200	300	–	–	–	–	1 500
Dépenses en 2018	(201)	(91)	–	–	–	–	(292)
Dépenses en 2019	(598)	(150)	–	–	–	–	(748)
Dépenses en 2020	(235)	(39)	–	–	–	–	(274)
Dépenses en 2021	(92)	(8)	–	–	–	–	(100)
Dépenses en 2022	(52)	(12)	–	–	–	–	(64)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22</b>

## Note 16 – Contributions en nature

Le Centre n'a pas reçu de contributions en nature sous forme de biens au cours de l'exercice. Il a reçu des services en nature pour les services des stagiaires de diverses parties externes dont la valeur est minime, ainsi que divers services en nature de l'OIT, qui varient d'une année à l'autre. Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre, y compris les infrastructures construites grâce au financement de divers bailleurs de fonds, sont loués à la Ville de Turin pour une valeur symbolique.

## Note 17 – Actifs éventuels

	2022	2021
Contribution de l'OIT	4 479	8 404
Gouvernement italien – opérations du Centre	7 850	7 850
Gouvernement italien - Rénovation de l'infrastructure du campus	8 000	–
Accords de financement liés à des activités	550	1 100
<b>Total actifs éventuels</b>	<b>20 879</b>	<b>17 354</b>

## Note 18 – Informations relative aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre international de formation. Elle a versé les contributions suivantes au Centre :

	2022	2021
Opérations générales	5 104	4 492
Activités de formation	16 520	19 037
Assurance-maladie après la cessation de service pour les anciens employés	916	806
Indemnités de cessation de service	579	537
Frais de personnel des fonctionnaires de l'OIT affectés au Centre	281	125
Services d'audit interne, juridiques et de ressources humaines	353	210
<b>Total des transactions avec les parties liées</b>	<b>23 753</b>	<b>25 207</b>

Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire entre le fournisseur et le client/bénéficiaire.

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont le Directeur et les membres de l'équipe de direction. Le Conseil est composé de représentants des États membres du Conseil d'administration de l'OIT et d'un membre de chaque entités suivantes : gouvernement italien,

Ville de Turin, Région Piémont et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de compensation.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les salaires et les avantages établis conformément au Statut du personnel et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et le Centre cotise et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions éligibles dans les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. La Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont toutes deux des plans à prestations définies.

Pour la période de rapport, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants :

Catégorie	2022		2021	
	Équivalent temps plein	Rémunération totale	Équivalent temps plein	Rémunération totale
<b>Principaux cadres dirigeants</b>	7,0	1 433	7,3	1 457

Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui n'était pas aussi disponible aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel. Aucune rémunération n'a été versée aux membres de la famille proche des principaux dirigeants.

## Note 19 – Gestion des capitaux

Le Centre définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes des fonds cumulés. Ses objectifs en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les bailleurs de fonds. La stratégie globale du Centre en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, qui peuvent s'étendre sur plusieurs exercices ainsi que son financement qui provient des contributions volontaires et des produits générés par ses activités de formation.

Le Centre gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère son capital en examinant régulièrement les dépenses de projet réelles contre les budgets approuvés par les bailleurs de fonds.

## Note 20 - Informations comparatives ajustées dans une note

Le chiffre comparatif de 2021 pour le montant total payé à l'OIT concernant les indemnités de fin de service et les primes de rapatriement dans la Note 9 - Avantages du personnel a été ajusté de 699 € à 1 699 €, en raison d'une omission dans le texte de l'année dernière.



Rapport de l'auditeur externe au Conseil sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022

---





RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES  
**COMMISSION D'AUDIT**  
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

**Aux membres délégués du Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail :**

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de l'auditeur externe sur les opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice 2022.

Il contient les résultats de l'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que nos observations et recommandations relatives à l'évaluation des activités de formation du CIF-OIT (ci-après le « Centre »). Les recommandations à valeur ajoutée ont été communiquées et discutées avec la direction afin d'améliorer davantage l'efficacité de la gestion du Centre.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes internationales d'audit et aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Nous avons abordé les questions relatives à l'examen des états financiers du Centre qui ont attiré notre attention au cours de l'audit et dont nous croyons que le Conseil du Centre doit être informé. Nous nous ferons un plaisir de développer ces questions importantes lors de la réunion du Conseil pour l'année 2023.

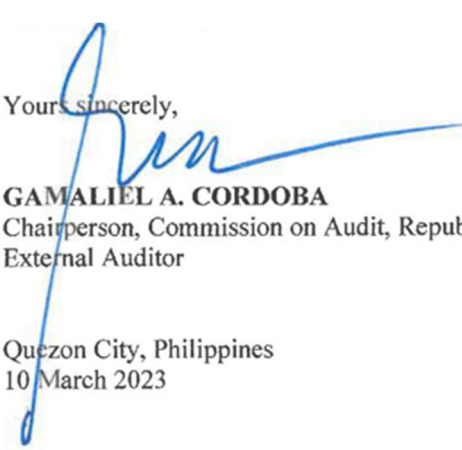
Nous remercions les membres de la Direction ainsi que leur personnel pour la coopération et l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit. Nous remercions également les membres du Centre pour leur soutien et leur intérêt pour notre travail en tant qu'auditeur externe.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

**GAMALIEL A. CORDOBA**  
*Président, Commission d'audit  
République des Philippines  
Auditeur externe*

*Quezon City, Philippines  
10 mars 2023*

Yours sincerely,

  
**GAMALIEL A. CORDOBA**  
Chairperson, Commission on Audit, Republic of the Philippines  
External Auditor

Quezon City, Philippines  
10 March 2023





**République des Philippines  
COMMISSION D'AUDIT  
Quezon City**



**Rapport de l'auditeur externe  
au Conseil sur les opérations financières du  
Centre international de formation de  
l'Organisation internationale du Travail**

**Pour l'exercice financier clôturé le  
31 décembre 2022**



**RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE  
SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES  
DU CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION  
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

**TABLE DES MATIÈRES**

Résumé.....	1
A. Mandat, étendue et objectifs de l'audit .....	5
B. Résultats de l'audit .....	7
B.1 Audit des états financiers.....	7
B.1.1 Fonds pour l'innovation et pour le financement des bourses .....	8
B.1.2 Petite caisse et avance de fonds de trésorerie .....	10
B.1.3 Contrat de travail .....	12
B.1.4 Charges à payer et dépenses des années antérieures.....	14
B.1.5 Congés accumulés du personnel à court terme.....	15
B.2 Examen de l'évaluation des activités de formation.....	17
B.2.1 Politique d'évaluation et lignes directrices .....	18
B.2.2 Engagement des parties prenantes .....	19
B.2.3 Plan d'évaluation et ressources .....	20
B.2.4 Rapport sur l'impact et la durabilité des activités de formation.....	21
B.2.5 Suivi et mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe.....	23
B.2.6 Indépendance de la fonction d'évaluation.....	24
C. Mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe .....	25
D. Informations fournies par la Direction.....	27
E. Remerciements .....	28
État de mise en œuvre des recommandations des audits précédents .....	29

## LISTE DES ACRONYMES

ACTEMP	Bureau des activités pour les employeurs
ACTRAV	Bureau des activités pour les travailleurs
CFA	Contrats et conventions de financement
EVAL	Bureau d'évaluation
FINSERV	Services financiers
FIS	Infrastructures et services internes
HRS	Services des ressources humaines
IAASB	Conseil international des normes d'audit et d'assurance
ICTS	Service des technologies de l'information et de la communication
OIT	Organisation internationale du Travail
ILSGEN	Normes internationales du travail et égalité des genres
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
IRIS	Système intégré d'information sur les ressources
ISA	Normes internationales d'audit
ISSAI	Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
CIF	Centre international de formation
CNP	Comité de négociation paritaire
ICP	Indicateur clés de performances
LIP	Innovation dans l'apprentissage
AO	Application Oracle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OSS	Guichet unique
PCF	petite caisse
PDCA	Planifier-Développer-Vérifier-Agir
SGP	Système de gestion des performances
BC	Bon de commande
PRODEV	Service des partenariats et du développement de programmes
GAR	Gestion axée sur les résultats
ROI	retour sur investissement
ODD	Objectifs de développement durable
TDIR	Service de formation
TdR	Termes de référence
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNEG	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation



## RÉSUMÉ

### Introduction

1. Le présent rapport de l'auditeur externe sur l'audit des opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (CIF-OIT, ci-après « le Centre ») est présenté conformément au chapitre IX du Règlement financier du Centre. Il contient les résultats de l'audit des états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 et les observations relatives à l'administration et à la gestion du Centre visées par l'article 25 du chapitre IX du Règlement financier.

2. Les objectifs généraux de l'audit consistent à fournir l'assurance indépendante de la présentation fidèle des états financiers aux membres et aux parties prenantes ; à contribuer à renforcer la transparence et la responsabilisation au Centre ; ainsi qu'à soutenir les objectifs opérationnels du Centre à travers le processus d'audit externe. Le rapport traite en détail les questions financières et de gouvernance que l'auditeur externe estime devoir porter à l'attention du Conseil du Centre.

### Résultat général de l'audit

3. Selon notre mandat, nous avons vérifié les états financiers du Centre conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit (ISA) édictées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB).

4. Notre audit a eu pour résultat l'expression d'une opinion non modifiée<sup>1</sup> sur les états financiers du Centre pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022. Nous avons conclu que les états financiers présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle : a) de la situation financière du Centre au 31 décembre 2022 ; b) de sa performance financière ; c) des variations de son actif net ; d) de ses flux de trésorerie ; et e) de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Nous félicitons la Direction du Centre d'avoir constamment obtenu une opinion d'audit non modifiée.

5. Nous avons également conclu que les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent, et que les opérations dont nous avons pris connaissance pendant l'audit ou qui ont été testées dans le cadre de l'audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

6. Conformément à l'article 25 du Règlement financier, nous avons formulé à l'attention de la direction des recommandations visant à soutenir les objectifs du Centre, à renforcer la responsabilisation et la transparence, ainsi qu'à améliorer et ajouter de la valeur à la gestion financière et à la gouvernance du Centre. Pour l'exercice 2022, nous avons procédé à un examen de l'évaluation des activités de formation menées par le Centre afin de garantir l'existence d'un cadre, de politiques, de stratégies et de contrôles efficaces et adéquats pour

---

<sup>1</sup> Opinion d'audit non modifiée : aux termes de la norme ISA 700, il s'agit de « l'opinion exprimée par l'auditeur lorsqu'il conclut que les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable ». Ce terme remplace l'ancienne « opinion sans réserve ».

l'évaluation des activités de formation du Centre, ainsi que des outils et des procédures nécessaires à la mise en œuvre et l'application des politiques correspondantes en vue d'atteindre de manière efficiente et efficace les objectifs visés par l'évaluation des activités de formation.

7. L'examen a été mené en tenant compte des Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies de 2016 pour l'évaluation (UNEG), qui a fixé les normes pour le cadre d'évaluation institutionnel qui comprend l'évaluation des programmes et des projets couvrant la formation. Sur la base de notre examen, nous avons conclu que le Centre dispose d'un cadre complet d'assurance de la qualité, dont le suivi et l'évaluation font partie intégrante, ainsi que d'outils et de processus d'évaluation solides et bien développés. Nous avons toutefois noté quelques possibilités d'amélioration, comme la nécessité de mettre à jour le manuel d'assurance qualité, en particulier sur le suivi et l'évaluation, en ce qui concerne les changements dans les méthodologies d'évaluation, le secteur de la formation et les technologies, l'engagement des parties prenantes et la mise en place d'un plan d'évaluation, entre autres. En ce qui concerne la communication des résultats des évaluations, nous avons souligné certaines améliorations concernant la communication de l'impact et de la durabilité des programmes de formation en développant des indicateurs clés de performance (ICP) connexes, en tant que précurseur de la commande d'une évaluation régulière de l'impact et de la durabilité. Nous avons également souligné l'importance d'inclure, dans les futurs rapports de mise en œuvre, un tableau résumant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des évaluateurs externes précédents, afin de permettre un suivi aisé par le Conseil. De même, nous avons souligné la nécessité de renforcer l'indépendance de la fonction d'assurance qualité dans le processus d'évaluation.

### Résumé des recommandations

8. Nous avons formulé des recommandations, détaillées dans ce rapport, dont les points saillants sont les suivants :

#### Audit des états financiers

##### *Fonds pour l'innovation et pour le financement des bourses*

- a. **établir un mécanisme pour : (a) mesurer l'impact des projets financés par le Fonds pour l'innovation en tenant compte des implications financières, techniques, économiques, sociales et environnementales, entre autres ; et (b) surveiller l'utilisation du Fonds de financement des bourses et les circonstances correspondantes qui affectent l'utilisation des fonds. Cela permettra une analyse approfondie des résultats à long terme des projets, de la mise en œuvre financière des fonds, ainsi que des recommandations pour de futures initiatives connexes (paragraphe 34) ;**

##### *Petite caisse, avances de fonds de Trésorerie et examen des conventions de financement*

- b. **poursuivre l'engagement de mettre à jour et de publier les circulaires nécessaires sur les flux de processus relatifs à la petite caisse, l'administration des avances de fonds détenues par la Trésorerie ainsi que l'examen, l'approbation, la signature et le flux de processus des conventions de financement pour diverses activités du Centre (paragraphe 50) ;**

### *Contrat de travail*

- c. concevoir des mécanismes pour garantir que le Centre continue à employer des fonctionnaires sur des contrats à court terme pour des raisons temporaires et de courte durée, comme le prévoit la circulaire des services des ressources humaines (HRS) ; et veiller à ce que le recrutement pour les postes du personnel permanent soit effectué par le biais de concours équitables visant la diversité tout en donnant l'égalité des chances, tandis que, pour les professionnels, le concours devrait être international (paragraphe 59) ;

### *Charges à payer et dépenses des années précédentes*

- d. souligner dans les instructions de clôture que tous les reçus figurant dans l'application Oracle (AO) doivent correspondre à la livraison effective des biens et services achetés, la preuve des reçus devant être jointe dans l'AO, dans la mesure du possible (paragraphe 66) ;
- e. surveiller attentivement la création des bons de commande (BC) et la soumission des demandes de paiement dans les délais impartis afin de minimiser le risque d'enregistrement des dépenses des années antérieures et de refléter les soldes corrects des dépenses dans la période comptable appropriée (paragraphe 67) ;

### *Congés accumulés du personnel à court terme*

- f. rapprocher les écarts constatés ; concilier les congés approuvés et les congés disponibles tels qu'ils figurent sur les cartes de congés et, à l'avenir, exiger une documentation appropriée pour toute modification ou annulation en formalisant des procédures uniformes pour la demande, l'annulation et la modification des congés annuels afin de garantir la conformité à un processus cohérent qui facilite la validation des congés disponibles et affichés dans le système intégré d'information sur les ressources (IRIS) -WIN lors de la cessation de fonctions (paragraphe 73) ;

## **Examen de l'évaluation des activités de formation**

### *Politique d'évaluation et lignes directrices*

- g. mettre à jour le manuel d'assurance qualité 2019 afin d'intégrer les évolutions des critères d'évaluation, des méthodologies, des outils et des approches, ainsi que d'autres domaines importants d'un processus d'évaluation, afin de promouvoir la cohérence, de renforcer la validité des évaluations, de permettre la comparaison des résultats d'évaluation et d'améliorer la qualité globale des activités de formation, dans le but final de garantir que l'évaluation des activités de formation soit menée de manière systématique, solide et efficace (paragraphe 84) ;

*Engagement des parties prenantes*

- h. établir un mécanisme d'évaluation cohérent, structuré et obligatoire pour les formateurs externes, à intégrer dans le manuel d'assurance qualité du Centre ainsi que dans les termes de référence (TdR) des évaluateurs (paragraphe 90) ;**

*Plan d'évaluation et ressources*

- i. développer et inclure dans le manuel d'assurance qualité la nécessité de préparer un plan d'évaluation comprenant toutes les caractéristiques principales et vitales comme condition préalable à une activité d'évaluation (paragraphe 95) ;**

*Rapport sur l'impact et la durabilité des activités de formation*

- j. élaborer des indicateurs clés de performance connexes avant de commander une évaluation régulière de l'impact et de la durabilité afin de s'assurer que l'impact et la durabilité sont mis en évidence dans l'évaluation (paragraphe 107) ;**

*Suivi et mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe*

- k. inclure, dans les futurs rapports de mise en œuvre, un tableau résumant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des évaluateurs externes précédents afin de faciliter le suivi par le Conseil, en vue d'exploiter les avantages des évaluations sur ses programmes de formation (paragraphe 113) ; et**

*Indépendance de la fonction d'évaluation*

- l. renforcer l'indépendance de la fonction d'assurance qualité dans le processus d'évaluation (paragraphe 120).**

**Mise en œuvre des recommandations des audits précédents**

9. Nous saluons les actions menées par la Direction du Centre pour mettre en œuvre les recommandations des audits précédents. Nous tenons toutefois à souligner que certaines recommandations plus anciennes restent en suspens, car elles n'ont pas encore été prises en compte en raison de priorités concurrentes. Nous recommandons à la direction d'envisager d'allouer des ressources supplémentaires pour achever la mise en œuvre des recommandations d'audit formulées au cours des exercices précédents. Il s'agit de promouvoir la responsabilisation à l'égard des processus financiers et opérationnels du Centre.

10. L'annexe I présente l'état de mise en œuvre des recommandations des audits précédents.

## A. MANDAT, ÉTENDUE ET OBJECTIFS DE L'AUDIT

### Mandat

11. Le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail a désigné le Président de la Commission d'audit de la République des Philippines comme auditeur externe de l'OIT pour les 75<sup>e</sup> et 76<sup>e</sup> exercices financiers, cette désignation prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2016 et couvrant une période de quatre ans<sup>2</sup>. Conformément à l'article 24 du Règlement financier du Centre, l'auditeur externe de l'OIT est aussi celui du Centre. Lors de sa 334<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration de l'OIT a prolongé ce mandat pour les 77<sup>e</sup> et 78<sup>e</sup> exercices financiers. Cette prolongation couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

12. Notre mandat d'auditeur externe consiste à présenter pour chaque année civile un rapport sur l'audit des états financiers contenant toutes les informations nécessaires en ce qui concerne les éléments visés à l'article 25 du Règlement financier. Nous présenterons ce rapport, ainsi que les états financiers audités et autres documents contenant les informations que nous jugeons nécessaires dans les circonstances. Le Conseil du Centre examinera les états financiers et les rapports d'audit.

### Étendue et objectifs

13. Notre audit est un examen indépendant des éléments probants qui étayent les montants et les informations présentés dans les états financiers. Nous évaluons les méthodes comptables appliquées et les estimations significatives faites par le Centre, ainsi que la présentation générale des états financiers. Nous évaluons aussi la conformité du Centre au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

14. Les objectifs principaux de notre audit consistent à fournir une opinion indépendante déterminant si :

- a. les états financiers présentent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière du Centre au 31 décembre 2022, de sa performance financière, de l'évolution de ses actifs nets, des flux de trésorerie de l'Organisation et de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ;
- b. les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables énoncées ;
- c. les principes comptables ont été appliqués sur une base conforme à celle de l'exercice précédent ; et
- d. les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, sous tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

---

<sup>2</sup> GB 323/PFA/6

15. Nous avons également examiné les opérations du Centre tel que requis dans l'article 25 du Règlement financier afin d'identifier des observations concernant l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et, plus généralement, de l'administration et de la gestion du Centre. Pour l'exercice 2022, nous avons examiné l'évaluation des activités de formation du Centre afin de s'assurer de l'existence d'un cadre, de politiques, de stratégies et de contrôles efficaces et adéquats pour l'évaluation des activités de formation du Centre, ainsi que des outils et des procédures pour la mise en œuvre et l'application des politiques correspondantes en vue d'atteindre de manière efficace et efficiente les objectifs visés par l'évaluation de la formation.

16. Globalement, notre audit a été mené sur la base du plan présenté au Conseil le 27 octobre 2022 et entend apporter une opinion indépendante aux membres du Conseil, accroître la transparence et la responsabilisation au Centre, et soutenir les objectifs du Centre tout au long du processus d'audit externe.

### **Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur**

17. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes ISA et aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit consiste entre autres choses à examiner, par sondages, les éléments probants étayant les montants et les autres éléments d'information qui figurent dans les états financiers. L'audit comprend également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale, de la structure et du contenu des états financiers. Nous avons adopté une approche d'audit des états financiers basée sur les risques, qui implique que nous procédions à une évaluation des risques afin d'identifier toutes les erreurs matérielles possibles dans les états financiers et les assertions y afférentes, sur la base d'une bonne compréhension du Centre et de son environnement d'opérations.

18. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base des résultats de notre audit. L'audit est réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable, quoique non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

19. Nous avons communiqué avec le Conseil du Centre, qui est responsable du contrôle de la bonne gouvernance, sur, entre autres choses, l'étendue prévue et le calendrier de l'audit, ainsi que sur les principales conclusions de l'audit, notamment sur les lacunes significatives du contrôle interne que nous avons relevées. Nous avons présenté les résultats de l'audit à la Direction du Centre sous la forme de mémorandums d'observations d'audit et de lettres de gestion contenant nos observations et recommandations détaillées. Cette pratique assure un dialogue continu avec la Direction.

20. Nous avons planifié les domaines d'audit en coordination avec le chef du Bureau de l'audit interne et du contrôle afin d'éviter les chevauchements inutiles des efforts et de déterminer le niveau de dépendance que nous pourrions placer sur le travail de ce dernier, comme exigé par les normes internationales d'audit.

## Responsabilité de la Direction

21. La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour la préparation des états financiers, la Direction est chargée d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre ses opérations. Les personnes en charge de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de rapport financier du Centre.

## B. RÉSULTATS DE L'AUDIT

22. Cette partie de notre rapport présente les résultats de l'audit pour l'exercice financier 2022. Elle aborde les questions qui, selon nous, doivent être portées à l'attention du Conseil du Centre. Nous avons donné à la Direction du Centre la possibilité de commenter les faiblesses opérationnelles du Centre relevées dans nos mémorandums d'observation d'audit afin de garantir un rapport équilibré. Nous avons formulé à l'attention de la Direction des recommandations visant à soutenir les objectifs du Centre, à renforcer la reddition de comptes et la transparence, ainsi qu'à améliorer et ajouter de la valeur à la gestion financière et à la gouvernance du Centre.

### B.1 Audit des états financiers

23. Nous avons réalisé un audit des états financiers suivants du Centre, ainsi que des notes d'information qui les accompagnent, conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) et aux ISSAI :

- a) État I. État de la situation financière ;
- b) État II. État de la performance financière ;
- c) État III. État des variations des actifs nets ;
- d) État IV. État des flux de trésorerie ; et
- e) État V. État de comparaison du budget et des montants réels.

24. Comme l'exige le Règlement financier du Centre, nous avons examiné la conformité du processus comptable et redditionnel concernant les états I à V qui composent les états financiers, y compris l'ensemble des comptes et de leurs déclarations de situation. Nous avons également conclu que les opérations dont nous avons pris connaissance pendant l'audit ou qui ont été testées dans le cadre de l'audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

25. Nous avons effectué un audit complet des états financiers en réalisant des tests de fond et des contrôles des soldes sur les comptes couvrant la période allant de janvier à décembre 2022. Nous avons effectué des tests minimaux pour les comptes non significatifs et des tests standard ou ciblés pour les comptes significatifs en fonction des résultats de notre évaluation des risques. Nos procédures générales d'audit comprenaient l'examen des processus transactionnels, y compris l'analyse des flux de transactions, ce qui mène aux soldes des comptes contenus dans les états financiers du Centre.

26. Nous apprécions les efforts déployés par la Direction pour donner suite aux recommandations formulées lors de l'audit intermédiaire et de fin d'exercice des états financiers 2022 afin de présenter fidèlement les soldes des comptes concernés et d'améliorer encore la présentation et les informations à fournir conformément aux normes IPSAS.

27. Nous avons conclu que les états financiers présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, conformément aux normes IPSAS. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers du Centre. Nous félicitons la Direction du Centre d'avoir constamment obtenu une opinion d'audit non modifiée depuis le début de notre mandat en 2016.

28. Si nous avons formulé une opinion non modifiée sur les états financiers, nous avons relevé les marges d'amélioration, qui selon nous, renforceront les opérations du Centre en matière de rapport financier, de reddition de comptes et de transparence. Ces marges d'amélioration sont les suivantes :

### **B.1.1 Fonds pour l'innovation et pour le financement des bourses**

29. L'évaluation de l'impact d'un projet est une composante essentielle de la gestion de projet, car elle fournit des informations précieuses qui peuvent être utilisées pour améliorer l'efficacité des projets futurs. Le glossaire des normes d'impact des objectifs de développement durable (ODD) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit « l'impact » comme un changement à long terme d'un résultat (aspects du bien-être) causé par les actions ou les décisions d'une entité, soit directement par ses produits, ses services ou ses propres opérations ; soit indirectement par sa(ses) chaîne(s) d'approvisionnement et de valeur. Les impacts peuvent être positifs ou négatifs, voulus ou non, principaux ou secondaires. Le glossaire définit également « l'évaluation d'impact » comme le processus de mesure et d'évaluation des impacts pertinents (et des dépendances interdépendantes, c'est-à-dire les ressources et les relations sociales, humaines et naturelles dont les entités ont besoin pour créer et maintenir de la valeur), en utilisant des méthodes appropriées.

#### *B.1.1.1 Évaluation de l'impact de l'utilisation des fonds*

30. Le Fonds pour l'innovation, dont le solde s'élevait à 587 116 euros au 31 décembre 2022, a été créé pour encourager l'innovation dans les outils d'apprentissage et de partage des connaissances, développer de nouvelles activités de formation en réponse aux politiques émergentes de l'OIT et investir dans d'autres initiatives innovantes jugées bénéfiques pour le Centre. Il s'agit d'un mécanisme de financement à l'échelle du Centre utilisé pour les projets d'innovation proposés par les programmes techniques, sous la direction du Directeur de la formation, ou par les unités de service, sous la direction du directeur adjoint. 150 000 euros ont été octroyés du solde du fonds pour être utilisés au cours de l'année, et 25 371 euros ont été dépensés pour les projets d'analyse de l'apprentissage et d'évaluation des classes de maître mis en œuvre par le programme d'innovation dans l'apprentissage (LIP). Les projets ont été achevés en 2022, mais leur impact n'a pas été évalué.

31. D'après les entretiens, le Centre ne dispose pas de mécanisme permettant de mesurer l'impact des projets financés par le Fonds pour l'innovation. Par conséquent, la pertinence à long terme, l'efficacité, la durabilité et d'autres facteurs affectant les projets n'ont pas été



mesurés. Par conséquent, le Centre n'a pas été en mesure d'identifier les aspects positifs et négatifs du projet afin d'en accroître les avantages et d'éviter les aspects défavorables de l'innovation. Étant donné que l'objectif du Fonds pour l'innovation est de promouvoir l'innovation, de développer de nouvelles activités de formation et d'investir dans d'autres actions innovantes, il est essentiel de réaliser des analyses d'impact en tenant compte des implications financières, techniques, économiques, sociales et environnementales. Elle fournira une analyse approfondie des résultats à long terme du projet, ainsi que des suggestions pour les travaux futurs.

#### *B.1.1.2 Suivi de l'utilisation du Fonds de financement des bourses*

32. Le Fonds de financement des bourses a été créé par le Conseil pour permettre une participation partielle des membres aux activités du Centre et renforcer son caractère tripartite ; Il est destiné à être utilisé par le programme des employeurs (ACTEMP), le programme des travailleurs (ACTRAV) et le programme des Normes internationales du travail et égalité des genres (ILSGEN) pour couvrir les coûts des participants aux cours ouverts, financer les coûts directs des activités sur mesure et ouvrir temporairement un budget d'activités sur mesure en attendant les paiements anticipés ou un BC de l'OIT. Au 31 décembre 2022, le fonds dispose d'un solde de 1 504 390 euros, dont 600 000 euros étaient disponibles pour une utilisation en 2022, avec une distribution de 250 000 euros pour ACTEMP et ACTRAV, et de 100 000 euros pour ILSGEN.

33. En ce qui concerne l'utilisation en 2022, ACTRAV a expliqué que les fonds alloués ont été rapidement utilisés parce qu'ils étaient inférieurs aux besoins. Une justification est toutefois requise pour les demandes de financement supplémentaires. Quant à ILSGEN et ACTEMP, leur faible taux d'utilisation est dû à leur stratégie de mise en œuvre du programme, associée au résultat de la collaboration avec les sponsors. Le Directeur de la formation a également expliqué que l'utilisation du fonds est parfois affectée par les décisions politiques des sponsors et fait également partie des stratégies du Service de formation. Bien que les différentes raisons soient dûment prises en compte dans l'audit, il a été noté qu'un suivi renforcé est nécessaire pour déterminer si la stratégie de mise en œuvre prévue ou le plan de travail pour l'utilisation du fonds est optimal, reste pertinent et est aligné sur la stratégie globale du Service de formation (TDIR), dans son ensemble. Cela faciliterait à l'avenir la décision sur le montant du fonds à allouer.

34. **Nous avons recommandé à la Direction de mettre en place un mécanisme permettant de : (a) mesurer l'impact des projets financés par le Fonds pour l'innovation en tenant compte des implications financières, techniques, économiques, sociales et environnementales, entre autres ; et (b) surveiller l'utilisation du Fonds de financement des bourses et les circonstances correspondantes qui affectent l'utilisation des fonds. Cela permettra une analyse approfondie des résultats à long terme des projets, de la mise en œuvre financière des fonds, ainsi que des recommandations pour de futures initiatives connexes.**

#### *Réponse de la Direction*

35. La Direction est d'accord et précise que, même si cela se fait dans la plupart des cas, ce n'est peut-être pas suffisamment formalisé. La Direction s'est engagée à mettre en œuvre une analyse d'impact plus formelle des projets financés par ce Fonds et à partager les résultats avec son équipe de direction.

### B.1.2 Petite caisse et avance de fonds de trésorerie

36. Nous avons vérifié les comptes de petite caisse et d'avance de fonds de trésorerie, à savoir le compte 111261 (Petite caisse - FIS - communications et télécommunications et service médical), établi à 1 600 euros, et le compte 111111 (Trésorerie - avance de fonds en euros et trésorerie - avance de fonds en dollars des États-Unis), établi par la trésorière à 20 000 euros. L'audit visait à déterminer si les opérations relatives aux comptes sont conformes aux politiques, procédures et lignes directrices ; et à prendre en considération les éléments du contrôle interne.

#### *B.1.2.1 Politique formelle de gestion de la petite caisse et procédures relatives à l'administration des avances de fonds dans la trésorerie.*

37. Le paragraphe 9.10 des Règles financières prévoit que *« les fonctionnaires chargés de la fonction de caissier sont désignés par le trésorier. Les fonctions exactes de chaque caissier lui sont communiquées par écrit »*. Le paragraphe 9.20 de ce même document précise que : *« La personne qui délivre une avance précise par écrit le montant de l'avance et les fins auxquelles elle peut être utilisée »*.

38. L'examen de la gestion de la petite caisse (PC) a révélé que les règles et les lignes directrices relatives à la PC gérée par les infrastructures et services internes (FIS) - les communications et télécommunications et le service médical sont incluses dans un document intitulé *Cash Transactions Flow Chart* (Organigramme des opérations de trésorerie) publié le 10 février 2021, où il est expressément indiqué que : *« Il n'y a pas de lignes directrices régissant la gestion de la PC »*

39. La direction a indiqué que des circulaires sont publiées lorsque des règles et des procédures doivent être communiquées à des collègues extérieurs aux services financiers (Finserv). Par ailleurs, la petite caisse est actuellement détenue par les FIS - les communications et télécommunications et le service médical, les deux services ayant été bien informés, au fil des ans, de la bonne gestion de la PC. La Direction s'est néanmoins engagée à publier la circulaire nécessaire.

40. En outre, l'article 9.10 du règlement financier stipule que : *« Les fonctionnaires chargés de la fonction de caissier sont désignés par le trésorier » Les fonctions exactes de chaque caissier lui sont communiquées par écrit. Les avances aux caissiers ne sont pas considérées comme des avances de fonds d'exploitation aux fins du présent Règlement »*.

41. L'examen des opérations traitées sous le compte 111111 (Trésorerie - Avance de trésorerie euros et Trésorerie - Avance de trésorerie dollars des États-Unis) a révélé que le caissier gère les avances de trésorerie, initialement fixées à 20 000 euros, sans politique documentée quant à la fourchette et à la base du montant à conserver. L'examen a confirmé l'absence de politique formellement établie pour régir le seuil du montant de la collecte qui déclencherait le dépôt.

42. La direction a expliqué que l'avance de trésorerie gérée par la caisse au sein de Finserv est une avance de trésorerie fournie par la trésorière conformément à la règle financière 9.10. Le montant a donc été fixé verbalement avec le personnel concerné. Toutefois, il a été convenu qu'une politique et des procédures formelles seraient établies par la trésorière.

43. Nous avons constaté que les caissiers de la petite caisse des FIS - communications et télécommunications et du service médical, ainsi que le caissier de Finserv gèrent la petite caisse et l'avance de fonds, respectivement, sur la base d'instructions verbales et des connaissances qu'ils ont acquises au fil des années d'expérience, et non sur la base de règles et de procédures écrites formellement émises par la trésorière pour garantir l'efficacité et l'efficacité des opérations.

44. Les liquidités sont les actifs les plus liquides d'une entité et sont susceptibles d'être volées et détournées. Par conséquent, pour se prémunir contre la perte d'argent liquide par vol ou fraude, des mécanismes et des contrôles adéquats de gestion de la trésorerie doivent être mis en place. Des politiques et des procédures formelles et écrites améliorent non seulement les performances globales de l'organisation en tenant les détenteurs de processus informés des normes et en encourageant la cohérence dans l'application des politiques, mais elles servent également de référence pour la conformité, la responsabilité, l'efficacité des opérations quotidiennes et la rationalisation des processus internes.

*B.1.2.2 Adaptation des pratiques actuelles à la circulaire relative à l'examen, à l'approbation, à la signature et au déroulement des conventions de financement des activités*

45. Afin de garantir que toutes les conventions de financement d'activités conclues par le Centre avec des institutions extérieures sont conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du Centre ainsi qu'aux règles procédurales et administratives pertinentes, tous les projets de conventions doivent faire l'objet d'un processus d'examen et d'approbation avant d'être finalisés et approuvés par les deux parties (le Centre et l'institution extérieure cliente). Nous avons examiné les activités et les procédures mises en œuvre avant la finalisation et l'approbation des conventions de financement des activités afin de nous assurer de l'efficacité et de l'efficacité du processus, ainsi que de sa conformité avec la politique ou la circulaire pertinente.

46. L'examen, l'approbation, la signature et le déroulement des conventions de financement des activités sont documentés dans la circulaire n° DIR-TRG 1/2013 du 28 juin 2013. Le paragraphe 5 de cette circulaire stipule que : « *Le Comité des contrats et des conventions de financement (CFA) est responsable de l'examen et de l'approbation de tous les accords entrant dans le champ d'application de la circulaire* ». Cette circulaire désigne également les membres du CFA, l'adresse électronique Outlook à laquelle le fonctionnaire demandeur doit envoyer la demande d'examen et d'approbation de la convention et les autres autorités à consulter dans le cadre de l'examen. Elle identifie également le fonctionnaire qui doit donner son accord final sur le document finalisé avant l'approbation, entre autres.

47. Nous avons évalué le processus d'examen actuel et réel effectué par le CFA et avons constaté que la circulaire n'est plus adaptée à la pratique actuelle, notamment en ce qui concerne la composition actuelle du comité, la plateforme où les demandes d'examen et d'autorisation doivent être envoyées, et la procédure d'examen à effectuer par le CFA.

48. La Direction a fait remarquer que le CFA est toujours composé des mêmes membres du personnel, puisqu'ils possèdent déjà les connaissances nécessaires à l'examen des conventions. Cependant, ils ont été transférés vers un autre programme ou une autre unité. Le Service des partenariats et du développement de programmes (PRODEV) n'existe plus. Il a également été révélé que la Direction est en train de rationaliser la soumission, l'examen, la

finalisation, l'autorisation et la signature des conventions grâce à un nouveau déroulement des opérations qui inclura une plateforme dédiée à ce processus. De même, nous avons été informés que la Direction disposait déjà d'un projet de TdR révisé du CFA qui comprendra la composition des membres, les règles et procédures, l'évaluation des risques, la procédure d'examen par le CFA, ainsi que les catégories de risques, les critères d'évaluation pour classer les accords et l'étendue du travail d'examen à effectuer par le CFA.

49. Nous apprécions le projet de la direction consistant en l'introduction d'un nouveau flux de travail pour rationaliser le processus. Toutefois, un tel projet ne peut se matérialiser solidement qu'avec un document qui formalise l'autorité, les devoirs et les responsabilités, les délais, les procédures et d'autres éléments importants du processus. Ce document constituera non seulement le fondement et la base des actions menées par chaque membre du Comité, mais servira également de base aux fonctionnaires demandeurs pour initier et suivre l'état d'avancement de leurs demandes d'examen et d'autorisation d'accords relatifs à des activités susceptibles d'améliorer les contrôles de l'activité.

**50. Nous avons recommandé que la Direction, par l'intermédiaire de la trésorière, s'engage à mettre à jour et à publier les circulaires et les procédures nécessaires concernant la petite caisse, l'administration des avances de fonds détenues par la Trésorerie, ainsi que l'examen, l'autorisation, la signature et la procédure des conventions de financement pour diverses activités du Centre.**

#### *Réponse de la Direction*

51. La direction a accepté et la trésorière a rédigé le document et publiera la circulaire correspondante afin de formaliser les niveaux d'avance de fonds, le processus relatifs à la trésorerie, les règles et les procédures. La Circulaire concernant l'examen, l'approbation, la signature et le déroulement des conventions de financement pour diverses activités du Centre sera également mise à jour pour refléter le processus, y compris la référence au nouvel outil « Guichet unique » (OSS). La Direction s'est également engagée à finaliser et à publier immédiatement le mandat révisé du CFA.

### **B.1.3 Contrat de travail**

52. Nous avons procédé à une évaluation des données relatives à la paie du Centre, y compris les changements/mouvements dans la structure de ses effectifs. Nous avons également examiné le recrutement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2022 de membres du personnel sous contrats à court terme et à durée déterminée 1.2(b). L'examen visait à déterminer si les processus concernés étaient conformes aux politiques, règles et procédures. Il a été noté que ces types de contrats de travail étaient systématiquement utilisés, même pour les postes de membres du personnel permanent, pour des raisons qui ne figurent pas dans la circulaire HRS n° 02/28 du 12 décembre 2002 (garantissant l'utilisation appropriée des contrats de travail pour des types d'emploi spécifiques). Il est souligné que les fonctionnaires recrutés pour des postes spécialisés et purement temporaires sont désignés par l'expression « contrat à durée déterminée 1.2(b) » dans le présent rapport.

*B.1.3.1 Remplissage des postes vacants du budget ordinaire et du budget variable par des membres du personnel sous contrats à court terme et à durée déterminée 1.2b*

53. La Circulaire HRS n° 02/28 stipule que l'on considère qu'il y a utilisation inappropriée d'un contrat lorsqu'une personne est engagée dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats temporaires et qu'elle a accumulé plus de 364 jours dans le cadre de ces contrats au cours d'une période de deux ans. Au paragraphe 4 de la même Circulaire, il est indiqué que : « *Comme il incombe directement aux gestionnaires d'initier le recrutement de personnel à court terme et d'embaucher des collaborateurs externes, il est nécessaire de souligner l'importance de s'assurer que chaque utilisation spécifique de contrats à court terme ou de collaboration externe est temporaire et d'une durée définie et que les politiques et les règles qui régissent l'utilisation de ces contrats sont strictement respectées* ». Le paragraphe 8 prévoit en outre que ces engagements de courte durée sont effectués pour des **missions spécifiques de courte durée ou pour remplacer temporairement des membres du personnel permanent pour des raisons valables**.

54. Les informations fournies par le HRS montrent qu'au 31 août 2022, 15 des 25 postes vacants relevant du budget ordinaire/variable étaient occupés par du personnel à court terme et à durée déterminée 1.2(b) afin de ne pas entraver les activités du Centre. Ces contrats ne doivent pas faire l'objet d'une mise en concurrence en consultation avec une Commission de sélection, mais sont attribués par sélection directe du Directeur du Centre. En outre, la vérification des états de paie a révélé que, même au cours des années précédentes, avant la pandémie, les postes vacants des membres du personnel étaient occupés par des membres temporaires, dont les salaires étaient donc financés par les postes réguliers et variables.

55. La direction recrute et renouvelle des contrats temporaires pour les postes vacants du personnel permanent. Les contrats d'une durée d'un mois ou plus sont renouvelés en fonction de la demande des unités concernées jusqu'à un total de 364 jours interrompus par une pause de 6 mois avant qu'une nouvelle offre d'emploi puisse être faite. En fait, sur la base des données de HRS, sept fonctionnaires depuis 4 à 15 ans dans les catégories professionnelle et générale ont été embauchés et réembauchés pour une série de contrats à court terme et à durée déterminée au titre de l'article 1.2(b) du Statut du personnel.

56. L'enquête menée auprès du chef de HRS a révélé que la réouverture des activités présentielle et des cours de formation a entraîné un besoin de soutien en main-d'œuvre et que des changements majeurs ont été mis en œuvre par le HRS en ce qui concerne le recrutement du Centre. Il a ensuite été reconnu que pendant cette période de transition entre la pandémie et la nouvelle normalité, le personnel à court terme et les contrats à durée déterminée visés par l'article 1.2(b) du Statut du personnel sont utilisés pour les postes du budget ordinaire et du budget variable jusqu'à ce qu'ils soient ouverts à la vacance. Il a également été indiqué qu'il était nécessaire de rationaliser le processus de recrutement et qu'un calendrier restructuré et bien défini pour chacune des phases de recrutement avait été adopté, ce qui a permis au HRS d'embaucher et de pourvoir plus rapidement les postes vacants.

57. Entre-temps, la Direction a souligné que le recrutement de personnel à court terme et à durée déterminée 1.2b relève d'une décision de la Direction générale, tandis que divers postes du personnel du Centre sont en cours de restructuration pour s'adapter au nouveau modèle d'entreprise, ainsi qu'aux priorités changeantes de l'OIT qui ont un impact sur le Centre. Il en résulte le transfert d'environ quatre postes des unités de service vers les unités de formation. De

cette manière, le Centre est en mesure de s'adapter et d'être flexible avec les changements thématiques tout en atteignant le niveau attendu de prestation de services de formation.

58. La pratique actuelle consistant à étendre et à employer davantage de contrats de ce type pour des postes à budget régulier et variable peut présenter certains inconvénients pour le personnel et le Centre, tels que l'impact sur le maintien effectif de l'expertise. D'autre part, une fois que le poste est vacant et que le personnel décide de postuler, les connaissances et l'expertise du personnel peuvent être considérées comme une ressource stratégique essentielle et faire de la personne le candidat idéal pour occuper le poste. Le personnel sous contrat à court terme et à durée déterminée 1.2b est recruté selon la demande et approuvé directement par le Directeur du Centre. Il incombe donc au Directeur du Centre de pourvoir les postes vacants d'agents titulaires par le biais d'une mise en concurrence équitable et élargie, comme le prévoit le point 1.3 du Statut du personnel

59. **Nous avons recommandé que la Direction, par l'intermédiaire de HRS, conçoive des mécanismes visant à garantir que le Centre continue à employer des fonctionnaires sur des contrats à court terme pour des raisons temporaires et de courte durée, comme le prévoit la circulaire de HRS ; et qu'elle veille à ce que le recrutement pour les postes du personnel permanent soit effectué par le biais de concours équitables visant la diversité tout en donnant l'égalité des chances, tandis que, pour les professionnels, le concours devrait être international.**

#### *Réponse de la Direction*

60. La direction a accepté et a ajouté que tous les postes vacants continuent d'être publiés conformément aux règles du Centre.

#### **B.1.4 Charges à payer et dépenses des années antérieures**

61. En tant que principe général de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, les effets des transactions et autres événements sont comptabilisés dans les registres comptables lorsqu'ils se produisent. Les dépenses sont enregistrées dans la période au cours de laquelle les biens et/ou services concernés sont reçus, indépendamment de la date à laquelle les paiements correspondants sont effectués aux fournisseurs.

62. Les instructions de clôture de fin d'année de FINSERV exigent la soumission rapide des réclamations et la réception des achats déjà livrés aux acheteurs. Dans la circulaire n° 06/2022, la date limite de réception des biens et services rendus en fin d'année a été fixée au dernier jour de l'année, soit le 31 décembre 2022. Cependant, notre audit a révélé que 12 bons de commande d'un montant total de 5 118,60 euros, créés dans Oracle et clôturés en 2023, n'étaient pas assortis de factures des fournisseurs correspondantes. Il en va de même pour les régularisations de fin d'année 2021, où sept BC régularisés d'un montant total de 8 428,68 euros ont finalement été clôturés en 2022.

63. Ces régularisations concernent les cas suivants : (a) livraison supposée, comme prévu, d'un fournisseur qui a finalement cessé ses activités ; (b) livraison retardée de biens ou de services pour un projet non organisé mais attendu en fin d'année ; (c) création erronée de BC en raison d'un double nom de fournisseur dans Oracle et d'un code d'activité erroné ; et (d) BC reçus avec des factures correspondantes correspondant à un autre bon de commande, d'où la nécessité de clôturer les bons de commande en fin de compte.

64. L'examen a en outre révélé qu'un total de 56 891,80 euros de dépenses enregistrées en 2022 ont été encourues en 2021, consistant en : (a) 11 446,99 euros de frais médicaux, remboursements de dépenses encourues pendant les congés à domicile ; et (b) une régularisation sous-estimée s'élevant à 45 444,81 euros pour les frais de chauffage en décembre 2021. Malgré les délais fixés par FINSERV, la création tardive des BC et la soumission tardive des factures à FINSERV ont entraîné l'enregistrement tardif de ces dépenses de l'année précédente, surévaluant ainsi les dépenses de l'année en cours.

65. L'enregistrement de dépenses pour des services et des biens commandés mais non encore livrés peut ne pas entraîner d'inexactitude significative des dépenses et des passifs enregistrés à la fin de l'exercice 2022, mais il démontre la réception de BC dans Oracle sans acceptation des biens et services reçus, qui ne remplissent donc pas les conditions requises pour être comptabilisés, et surévalue par conséquent les dépenses de la période en cours.

**66. Nous avons recommandé que la Direction, par l'intermédiaire de FINSERV, souligne dans les instructions de clôture que tous les reçus dans Oracle doivent représenter la livraison réelle des biens et des services achetés, et que les preuves des reçus doivent être jointes dans Oracle, dans la mesure du possible.**

**67. Nous avons également recommandé que la Direction, par l'intermédiaire de l'unité des comptes de FINSERV, surveille de près la création des BC et la soumission des demandes de remboursement en temps opportun afin de minimiser le risque d'enregistrement des dépenses de l'année précédente et de refléter les soldes corrects des dépenses dans la période comptable appropriée.**

#### *Réponse de la Direction*

68. La Direction a indiqué que chaque année, FINSERV envoie des instructions détaillées au personnel concernant la fonction de réception dans Oracle, leur rappelant le processus et leur demandant de recevoir leurs BC pour tous les biens et services reçus et attendus jusqu'au 31 décembre, car le Centre est généralement fermé entre le 23 et le 31 décembre. Dans le passé, FINSERV organisait des séances d'information, mais aujourd'hui, on fournit des informations détaillées dans un document distinct auquel on renvoie les fonctionnaires. FINSERV effectue, également, des suivis sur les BC ouverts qui n'ont pas été reçus afin de s'assurer que les mesures appropriées soient prises dans Oracle. FINSERV continue d'insister sur cette étape importante de la clôture de l'exercice auprès de tous les employés concernés.

### **B.1.5 Congés accumulés du personnel à court terme**

69. La règle 4.4(a) des Règles régissant les conditions d'emploi des responsables à court terme stipule que : « *Un(e) fonctionnaire à court terme rémunéré(e) au mois a droit à un congé de deux jours et demi ouvrables par mois, à prendre lorsque les nécessités du service le permettent. Le(la) fonctionnaire qui, pour des raisons de service, n'a pu bénéficier de la totalité des congés auquel il(elle) a droit, se voit accorder une somme correspondant à son salaire pour le nombre de jours de congés qu'il(elle) a accumulés.* »

70. Pour 2022, un total de 39 membres du personnel à court terme ont mis fin à leurs services et ont reçu le montant proportionnel équivalent au nombre de jours de congé annuel accumulés sur la base de leurs salaires. L'audit a révélé des divergences entre le nombre de

congés accumulés payés à 18 fonctionnaires sous contrat à courte durée sur la base de leur carte de congé et le nombre de congés non utilisés calculé dans l'audit. Les écarts indiquent que des jours de congé ont été pris conformément à l'approbation mais n'ont pas été enregistrés dans IRIS WIN, ce qui a entraîné un dépassement du solde des congés accumulés payés au personnel lors de la cessation de service. Bien que des jours de congé utilisés aient été inscrits sur la carte de congé, ils n'étaient pas justifiés par des demandes approuvées.

71. Les divergences concernant 10 membres du personnel ont été validées et révélées comme suit : (a) trois membres du personnel avaient des formulaires de demande de congé approuvés ; (b) trois membres du personnel ont pris des congés approuvés par courrier électronique qui n'ont pas été enregistrés auprès de HRS ; et (c) quatre membres du personnel avaient des jours de congé annuel approuvés qui n'apparaissaient pas sur les cartes de congé en raison de modifications des congés de maladie demandés et approuvés par courrier électronique. Bien que le formulaire de demande de congé annuel comporte une section permettant d'indiquer toute modification apportée aux demandes antérieures, telle que la modification du type de congé pris, les modifications approuvées n'ont pas été correctement documentées ou soumises au HRS, ce qui a donné lieu aux divergences constatées lors de l'audit. Des incohérences dans les modifications apportées aux congés pris mais non comptabilisés ont entraîné un dépassement des congés accumulés payés à un fonctionnaire qui a été réembauché et qui doit donc être récupéré sur un salaire ultérieur. Des vérifications supplémentaires seront demandées par le HRS pour les divergences constatées chez les huit autres fonctionnaires.

72. L'exactitude du solde des congés accumulés est cruciale car elle affecte directement le montant à payer par le Centre. Les divergences constatées soulignent l'importance de valider les congés pris par carte de congé, tels qu'approuvés par les superviseurs concernés, afin de garantir l'exactitude des soldes figurant sur la carte de congé, qu'un membre du personnel est en droit de réclamer lors de la cessation de ses fonctions. L'observation souligne également la nécessité pour le Centre de renforcer ses contrôles internes en documentant de manière appropriée les informations relatives à la demande, à l'annulation et à la modification des congés annuels du personnel à court terme, garantissant ainsi le respect d'une procédure formelle et standard qui fournirait et faciliterait les informations nécessaires au HRS. Ceci est particulièrement important en cas d'annulation ou de modification du type de congé utilisé afin de garantir l'exactitude des congés accumulés payables par le Centre.

**73. Nous avons recommandé à la Direction, par l'intermédiaire de HRS, de concilier les écarts constatés ; de concilier les congés approuvés et les congés utilisés tels qu'ils figurent sur les cartes des congés et à l'avenir ; et d'exiger une documentation appropriée pour toute modification ou annulation en formalisant des procédures uniformes pour la demande, l'annulation et la modification des congés annuels afin de garantir le respect d'un processus cohérent qui facilite la validation des congés utilisés et affichés dans IRIS-WIN lors de la cessation de service.**

*Réponse de la Direction*

74. La Direction accepte les recommandations.



## B.2 Examen de l'évaluation des activités de formation

75. L'évaluation joue un rôle essentiel dans la saisie et l'analyse des expériences historiques qui servent de guides précieux pour prédire les résultats futurs et stimuler le progrès organisationnel en se concentrant sur la manière dont les activités ont été menées et sur la façon dont elles peuvent informer les efforts futurs pour atteindre les objectifs et les aspirations de l'organisation. Par essence, l'évaluation est un élément essentiel de la gestion axée sur les résultats (GAR), car elle facilite l'apprentissage à partir des expériences passées. Toutefois, le fait qu'une organisation choisisse d'adopter ce type d'apprentissage ou qu'elle se contente de s'appuyer sur les pratiques actuelles pour guider ses activités futures dépend en grande partie de sa culture. Cette dernière approche n'est toutefois pas conforme aux principes de la GAR et représente une approche moins mature de la gestion organisationnelle. Étant donné que l'organisation de formations constitue l'activité principale et la première source de financement du Centre, il est impératif que celui-ci maintienne la qualité des cours et des formations qu'il propose. Ainsi, le succès de la formation dispensée devrait être mesuré au moyen d'un processus d'évaluation efficace et efficient afin de garantir que l'impact des cours proposés est dûment aligné sur l'objectif global du Centre. En outre, grâce à ce processus d'évaluation, les domaines à améliorer seraient identifiés en temps opportun et de manière globale afin d'améliorer la prestation de services, de respecter les valeurs et les opinions, et de maintenir le professionnalisme.

76. Les Normes et règles d'évaluation 2016 de l'UNEG s'appliquent à tous les types d'interventions, y compris les programmes de formation. Le document définit le terme « évaluation » telle une mesure, aussi systématique et impartiale que possible, d'une activité, d'un projet, d'un programme, d'une stratégie, d'une politique, d'un thème, d'un secteur, d'un domaine opérationnel, d'une performance institutionnelle, etc. Il prévoit en outre que l'évaluation a pour but de promouvoir la reddition des comptes et l'apprentissage. L'évaluation vise à comprendre pourquoi - et dans quelle mesure - des résultats, voulus ou non, sont atteints et à analyser leurs conséquences.

77. L'examen comprend une évaluation de l'adéquation du cadre de fonctionnement, des politiques, des stratégies et des contrôles efficaces dans l'évaluation des activités de formation du Centre, y compris les outils et procédures existants dans la mise en œuvre et l'exécution des politiques correspondantes pour la réalisation efficiente et efficace des objectifs prévus de l'évaluation de la formation. De même, l'examen porte, entre autres, sur les processus d'évaluation, les ressources, l'implication des parties prenantes, l'utilisation des résultats de l'évaluation et des enseignements tirés, ainsi que sur la gestion.

78. Le Centre dispose d'un Manuel complet sur le cadre d'assurance de la qualité, dont le suivi et l'évaluation font partie intégrante, ainsi que d'outils et de processus d'évaluation solides et bien développés, tels qu'ils ont été examinés. Nous avons toutefois constaté qu'il était nécessaire de mettre à jour ledit manuel, en particulier en ce qui concerne le suivi et l'évaluation, compte tenu des changements intervenus dans les méthodes d'évaluation, le secteur de la formation et les technologies, l'engagement des parties prenantes et l'élaboration d'un plan d'évaluation, entre autres. En ce qui concerne la communication des résultats des évaluations, nous avons souligné certaines améliorations à apporter à la communication de l'impact et de la durabilité des programmes de formation en développant des indicateurs clés de performance (ICP) connexes en tant que précurseur de la commande d'une évaluation régulière de l'impact et de la durabilité. Nous avons également souligné l'importance d'inclure, dans les futurs rapports de mise en œuvre, un tableau résumant les progrès réalisés dans la mise

en œuvre des recommandations des évaluateurs externes précédents, afin de faciliter le suivi par le Conseil. En outre, nous avons souligné le renforcement de l'indépendance de la fonction d'assurance qualité dans le processus d'évaluation. Les possibilités d'amélioration sont examinées en détail ci-après.

### **B.2.1 Politique d'évaluation et lignes directrices**

79. La norme 12 des Normes et règles d'évaluation 2016 de l'UNEG prévoit que les *organisations doivent établir une politique d'évaluation qui est périodiquement révisée et mise à jour afin de soutenir l'adhésion accrue de la fonction d'évaluation aux Normes et règles d'évaluation de l'UNEG*. De même, la norme 2.2 des mêmes normes de l'UNEG prévoit que *le responsable de l'évaluation est chargé de veiller à l'élaboration de lignes directrices appropriées en matière d'évaluation. Bien qu'il puisse être nécessaire de préparer des lignes directrices pour différents types d'évaluations ou pour différents types d'utilisateurs, il énumère les lignes directrices qui devraient généralement être couvertes*.

80. La *politique d'évaluation* des activités de formation du Centre a été présumée couverte par le cadre d'assurance de la qualité publié en février 2023. Le Centre a élaboré un cadre général d'assurance qualité aligné sur les principes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui intègre le suivi et l'évaluation comme un ensemble de tâches le long du cycle Planifier-Développer-Vérifier-Agir (PDCA), ce qui permet un retour d'information en temps quasi réel. Cette approche allégée permet de se conformer aux normes de gouvernance d'une institution internationale de service public sans encourir de coûts élevés. Nous reconnaissons que le Centre a mis en place un cadre d'assurance de la qualité dont le suivi et l'évaluation font partie intégrante.

81. D'autre part, le Centre ne dispose pas de *lignes directrices en matière d'évaluation*, qui ne figurent pas dans le cadre d'assurance de la qualité et sont couvertes par la gestion de la qualité dans TDIR (Manuel d'assurance de la qualité) du Centre publié par le Bureau du Directeur de la formation en octobre 2019, qui décrit les processus et outils de suivi et d'évaluation utilisés par le Centre pour les services de formation dans le cadre du cycle PDCA.

82. Toutefois, un examen du manuel d'assurance qualité a révélé la nécessité de le mettre à jour pour refléter les lignes directrices et les changements dans les méthodologies d'évaluation, l'industrie de la formation et les technologies. Plus précisément, le manuel ne précise pas les critères d'évaluation prescrits par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ni les lignes directrices permettant de gérer les demandes ad hoc d'évaluation des activités de formation et des services de développement des capacités. Des lignes directrices claires sont nécessaires pour garantir la qualité des évaluations.

83. Le Centre dispense des formations selon diverses modalités, notamment en ligne, présentiels, mixtes et hybrides, avec une évolution vers la formation en ligne en raison de la pandémie. Comme , le Bureau du Directeur de la formation s'est concentré sur la préparation du Centre au passage de la plupart de ses programmes de formation présentielle à l'enseignement en ligne, la mise à jour du manuel d'assurance de la qualité a été provisoirement reportée. Par conséquent, le manuel d'assurance qualité est resté inchangé, en particulier en ce qui concerne les lignes directrices et les critères d'évaluation des programmes de formation.

84. Il est impératif que le manuel soit mis à jour avec les derniers développements. En conséquence, les processus et les activités d'évaluation devraient être mis à jour afin de garantir que les critères et les lignes directrices, qui incluent les méthodes et les procédures, sont actuels et appropriés, et qu'ils sont cohérents avec les pratiques d'évaluation utilisées par le centre pour les services d'apprentissage. L'évaluation est un processus continu et systématique qui permet d'apprécier la valeur des programmes de formation et d'éclairer les décisions concernant leur poursuite, leur modification ou leur suppression.

**85. Nous avons recommandé à la Direction de mettre à jour le manuel d'assurance qualité 2019 afin d'y intégrer les évolutions des critères d'évaluation, des méthodologies, des outils et des approches, ainsi que d'autres domaines importants d'un processus d'évaluation, afin de promouvoir la cohérence, de renforcer la validité des évaluations, de permettre la comparaison des résultats d'évaluation et d'améliorer la qualité globale des activités de formation, l'objectif final étant de garantir que l'évaluation des activités de formation est menée de manière systématique, solide et efficace.**

#### *Réponse de la Direction*

86. La direction a donné son accord et a ajouté que le manuel sera mis à jour d'ici la fin de l'année 2023 afin de refléter l'évolution du processus de suivi et d'évaluation du Centre depuis 2020. Dans ce contexte, il est important de se rappeler que le suivi et l'évaluation ne sont pas synonymes d'assurance qualité, mais constituent simplement l'une de ses fonctions, l'accent étant mis sur l'étape « Vérifier » du cycle PDCA. Les pratiques de suivi et d'évaluation du Centre sont conformes à celles de l'OIT (Bureau d'évaluation (EVAL)), elles-mêmes conformes à celles de l'UNEG.

### **B.2.2 Engagement des parties prenantes**

87. La norme 4.6 des Normes et règles 2016 de l'UNEG stipule que *l'engagement inclusif et diversifié des parties prenantes dans la planification, la conception, la conduite et le suivi des évaluations est essentiel pour garantir l'appropriation, la pertinence, la crédibilité et l'utilisation de l'évaluation. Des procédures doivent être mises en place pour garantir la participation des personnes ou des parties susceptibles d'être affectées par l'évaluation, d'influencer la mise en œuvre des recommandations ou d'être affectées à long terme.*

88. Il a été observé que l'engagement des formateurs externes dans l'évaluation des activités de formation du Centre n'est pas aussi important que celui des autres parties prenantes, certains formateurs externes n'ayant jamais eu l'occasion de participer à l'évaluation. Dans certains cas, les suggestions faites par les participants n'ont pas été discutées avec les formateurs externes, il n'y a pas eu d'examen et de débriefing entre les formateurs pour partager les idées et développer les leçons apprises, et il n'y a pas eu d'évaluation après la formation pour pouvoir déterminer les forces et les faiblesses. La sollicitation des contributions des formateurs externes est également discrétionnaire et peut se faire de manière informelle en demandant simplement comment l'activité de formation s'est déroulée et quelles ont été les difficultés rencontrées.

89. L'engagement limité des formateurs externes dans le processus d'évaluation du Centre peut s'expliquer par la manière incohérente, non structurée et facultative de leur participation, puisque leur retour d'information peut être obtenu ou non, et qu'il ne s'agit pas d'une condition préalable à la prestation complète de leurs services. Les termes de référence (TdR) des

formateurs/collaborateurs externes ne contiennent pas non plus de dispositions relatives à leur engagement dans l'évaluation de la formation, en particulier l'obligation de fournir leur évaluation des activités de formation.

90. Les formateurs externes étant en contact direct avec les apprenants et ayant une expérience directe des activités de formation et des problèmes liés à leur efficacité, leurs contributions ou leur retour d'information contribueraient à la réactivité de la conception et des activités de formation par rapport aux besoins des bénéficiaires. La mise en place d'un processus d'évaluation cohérent et obligatoire, auquel participeront les différentes parties prenantes, y compris le groupe de formateurs, fournira une perspective globale et complétera les informations sur ce qui pourrait être fait en matière de conception et de fourniture des services de formation ultérieurs.

**91. Nous avons recommandé à la Direction de mettre en place un mécanisme d'évaluation cohérent, structuré et obligatoire pour les formateurs externes, à intégrer dans le manuel d'assurance qualité du Centre ainsi que dans les TdR des évaluateurs.**

#### *Réponse de la Direction*

92. La Direction a donné son accord et a ajouté qu'elle affinerait ses TdR pour les évaluations externes afin de garantir que les personnes ressources externes soient systématiquement interrogées par les évaluateurs, le cas échéant.

### **B.2.3 Plan d'évaluation et ressources**

93. La norme 4.1 des Normes et règles d'évaluation 2016 de l'UNEG exige que *le plan, la portée et la conception de l'évaluation soient déterminés en vue de produire les informations les plus pertinentes, utiles et opportunes qui répondront aux besoins des utilisateurs prévus et qui seront pertinentes pour les processus de prise de décision.*

94. Le manuel d'assurance qualité (2019), qui devrait couvrir les lignes directrices en matière d'évaluation du Centre, manque de détails sur la préparation d'un plan d'évaluation annuel documenté qui met l'accent sur sa nécessité et son importance en tant que condition préalable à une activité d'évaluation. Malgré la conduite cohérente et régulière relative à l'évaluation, le Centre n'a pas été en mesure d'élaborer un plan d'évaluation documenté pouvant être examiné par toutes les parties prenantes et approuvé par les responsables du Centre. Le projet pourrait également contenir l'objectif général et la portée de l'évaluation, son utilisation prévue, ainsi que les ressources nécessaires et le calendrier de chaque activité d'évaluation.

95. La taille du Centre par rapport à d'autres organisations des Nations Unies entraîne l'adoption d'un système d'évaluation moins sophistiqué, ce qui explique qu'il ait mené le processus d'évaluation sans plan d'évaluation formel. Un projet non documenté peut limiter la capacité du Centre à anticiper et à maximiser les ressources nécessaires, à gérer le temps alloué à l'évaluation et à prévoir les conflits éventuels, à recueillir pleinement les bonnes informations, à évaluer minutieusement l'impact de ses activités de formation et à identifier les domaines à améliorer.

**96. Nous avons recommandé à la Direction de développer et d'inclure dans le manuel d'assurance qualité la nécessité de préparer un plan d'évaluation comprenant toutes les**

## **caractéristiques principales et vitales comme condition préalable à une activité d'évaluation.**

### *Réponse de la Direction*

97. La direction a accepté et déclaré qu'à partir de 2023, le Centre commandera deux évaluations externes par an (une pour les activités en présentiel et une autre pour les activités d'apprentissage à distance) ; la proposition d'élaborer un plan d'évaluation annuel séquençant ces deux exercices est donc acceptée et le manuel de gestion de la qualité sera mis à jour en conséquence.

## **B.2.4 Rapport sur l'impact et la durabilité des activités de formation**

### *B.2.4.1 Rapport sur l'impact des activités de formation*

98. Le critère d'impact se réfère à la mesure dans laquelle l'intervention a généré ou devrait générer des résultats, qu'il s'agisse d'effets significativement positifs ou négatifs, intentionnels ou non, de niveau supérieur. Elle porte sur la signification ultime et les effets potentiellement transformateurs de l'intervention. Il cherche à identifier les effets sociaux, environnementaux et économiques de l'intervention qui sont à *plus long terme ou dont la portée est plus large que ceux déjà pris en compte dans le critère d'efficacité*. Au-delà des résultats immédiats, ce critère cherche à saisir les conséquences indirectes, secondaires et potentielles de l'intervention. Pour ce faire, elle examine les changements globaux et durables des systèmes ou des normes, ainsi que les effets potentiels sur le bien-être des personnes, les droits de l'homme, l'égalité des genres (OCDE (2021), Appliquer les critères d'évaluation de manière réfléchie, Éditions de l'OCDE, Paris).

99. L'examen a révélé que les rapports sur l'impact des programmes de formation sont insuffisants et ne font pas l'objet d'une analyse complète. Le rapport de mise en œuvre 2020-21 montre que l'évaluation se concentre uniquement sur les résultats immédiats et l'application des connaissances des participants, alors que les effets à long terme doivent être identifiés. ACTRAV et ILSGEN ont tous deux souligné l'importance d'évaluer l'impact total du programme sur l'organisation, et pas seulement le retour d'information des participants. Le cadre institutionnel doit également être inclus dans l'examen de l'impact réel.

100. Le peu de rapports sur l'impact de la formation peut être attribué à la difficulté de mettre en place un indicateur de résultat raisonnable et à l'hésitation de la direction. Selon le Bureau d'assurance qualité, l'impact de la formation n'est pas mesuré séparément car il concerne l'effet sur le travail décent et la justice sociale. Le Centre ne dispose pas d'indicateur pour mesurer le travail décent et la justice sociale. Par conséquent, la dernière étape quantitativement mesurable est l'application des connaissances. Toutefois, le Centre est ouvert à la possibilité de faire état de l'impact si cela peut être fait qualitativement d'une manière qui pourrait être traduite en indicateurs et répondre aux questions des parties prenantes.

101. Pour mesurer l'impact des programmes de formation au sein du Centre, il est important de définir des mesures et des indicateurs clés de performance. Le modèle New World/Kirkpatrick est une référence utile pour l'évaluation des services d'apprentissage et comporte quatre niveaux d'évaluation qui aident les évaluateurs à articuler la valeur pour les parties prenantes. Pour que les mesures soient efficaces, il faut comprendre comment la direction définit les objectifs et dispense la formation. Les ICP peuvent être définis en fonction

des buts et objectifs du programme de formation, tels que la mesure du changement organisationnel ou le retour sur investissement (ROI). Le changement organisationnel peut être mesuré en examinant si le programme de formation a eu un impact sur des pratiques de durabilité plus larges ou sur la mise en place, voire l'amélioration, de politiques, tandis que le ROI peut être mesuré par l'augmentation de la productivité ou les économies de coûts résultant du programme de formation. En outre, le centre peut étudier les demandes de formation, afin d'obtenir des ICP utiles pour suivre et comprendre la portée des programmes d'apprentissage et identifier les demandes de formation. Un formulaire de demande de formation bien conçu peut permettre de recueillir des informations précieuses sur les besoins d'apprentissage liés au travail décent et à la justice sociale, ce qui peut contribuer à l'élaboration et à la promotion de programmes d'apprentissage correspondants. Des demandes répétées pour le même programme de formation ou le même sujet peuvent servir de preuve de sa demande et de son impact.

102. Les ICP sont importants pour identifier les domaines à améliorer et les points forts, mais à mesure que l'environnement des entreprises évolue, il est nécessaire de reconsidérer la manière dont les ICP sont formulés et adaptés aux circonstances changeantes. Il est essentiel de valoriser les liens entre les indicateurs et d'être prêt à s'adapter à l'évolution des conditions de formation et d'apprentissage. Bien que le Centre fasse l'objet d'une évaluation externe indépendante annuelle, l'absence d'indicateurs de performance clés correspondants et l'insuffisance des rapports sur l'impact des programmes peuvent empêcher l'identification des domaines à améliorer ou l'ajustement des programmes pour mieux répondre aux besoins des participants et des partenaires.

*B.2.4.2 L'obligation de rendre compte et de mettre l'accent sur le critère de durabilité dans l'évaluation des activités de formation du Centre*

103. Le critère de durabilité se réfère à la mesure dans laquelle les avantages nets de l'intervention se maintiennent ou sont susceptibles de se maintenir. Elle comprend un examen des capacités financières, économiques, sociales, environnementales et institutionnelles des systèmes nécessaires pour maintenir les avantages nets dans le temps. Elle implique une analyse de la résilience, des risques et des compromis potentiels. Selon le moment de l'évaluation, il peut s'agir d'analyser le flux réel des bénéfices nets ou d'estimer la probabilité que les avantages nets se maintiennent à moyen et long terme (OCDE (2021), Appliquer les critères d'évaluation de manière réfléchie, Éditions de l'OCDE, Paris). L'évaluation de la durabilité permet aux évaluateurs de déterminer si les avantages d'une intervention perdureront sur les plans financier, économique, social et environnemental. Si le concept sous-jacent d'avantages continus demeure, le critère est à la fois plus concis et plus large que la définition précédente de ce critère (OCDE (2002), Évaluation et efficacité de l'aide n° 6 - Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats (en anglais, français et espagnol), Éditions de l'OCDE, Paris).

104. L'examen a permis de constater que les rapports du Centre sur la durabilité de ses activités de formation étaient limités et ne mettaient pas clairement l'accent sur la terminologie générique incluse dans les TdR. Les critères d'évaluation figurant dans les TdR devraient inclure la durabilité en tant que critère distinct, comme l'ont suggéré le Bureau d'assurance qualité et ACTRAV. Actuellement, le Centre ne dispose d'aucun moyen permettant de mesurer les critères de durabilité pour la formation dans le cadre de l'OCDE. Il est recommandé et accepté que les critères de durabilité soient inclus dans les TdR pour des évaluations réussies.

105. Il se peut que le Centre ne donne pas la priorité au critère de durabilité dans l'évaluation de ses activités de formation et qu'il éprouve des difficultés initiales à évaluer la durabilité. La durée de vie des activités de formation peut se situer à un moment où la durabilité n'est pas encore évidente. Cette situation est aggravée par l'absence d'outils utilisés par le Bureau du Directeur de la formation pour mesurer la durabilité dans l'évaluation de ses activités de formation.

106. Il est essentiel que le Centre rende compte du critère de durabilité étant donné qu'il a pour mission de promouvoir la justice sociale et le travail décent, ce qui implique un engagement en faveur du développement durable. En incluant des critères de durabilité dans l'évaluation des activités de formation, l'organisation peut s'assurer que ses programmes de formation sont cohérents avec sa mission globale. De même, l'inclusion de critères de durabilité dans l'évaluation des activités de formation peut contribuer à garantir que l'impact de la formation est durable et contribue à des effets environnementaux ou sociaux positifs. En outre, l'évaluation des activités de formation en tenant compte des critères de durabilité peut aider à identifier les possibilités d'amélioration, telles que l'intégration de pratiques plus durables dans le programme de formation, la réduction de l'impact négatif des activités de formation sur l'environnement ou l'augmentation des avantages sociaux de la formation.

107. Par conséquent, les gestionnaires de programme et leurs équipes devraient élaborer et convenir de ICP pour mesurer les résultats de l'évaluation et faire état de l'impact et de la durabilité grâce à ces ICP afin d'aider le programme à identifier les forces et les faiblesses et à prendre des décisions fondées sur des données pour améliorer l'efficacité des programmes d'apprentissage.

**108. Nous avons recommandé à la Direction d'élaborer des ICP connexes avant de commander une évaluation régulière de l'impact et de la durabilité, afin de s'assurer que l'impact et la durabilité sont mis en évidence dans l'évaluation.**

#### *Réponse de la Direction*

109. La Direction a approuvé l'action prévue, sous réserve de l'approbation du Conseil, et a estimé qu'il s'agissait d'une avancée pragmatique conforme au mandat du Centre. La Direction s'est engagée à envisager d'étendre l'utilisation d'études de suivi pour mieux étayer la description des changements positifs.

### **B.2.5 Suivi et mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe**

110. La norme 2 des Normes et standards d'évaluation 2016 de l'UNEG porte sur l'utilité. Elle stipule que *lors de la commande et de la réalisation d'une évaluation, il doit y avoir une intention claire d'utiliser l'analyse, les conclusions ou les recommandations qui en résultent pour éclairer les décisions et les actions. L'utilité de l'évaluation se manifeste par son utilisation pour apporter des contributions pertinentes et opportunes à l'apprentissage organisationnel, aux processus décisionnels éclairés et à la responsabilité des résultats. Les évaluations pourraient également être utilisées pour contribuer au-delà de l'organisation en générant des connaissances et en responsabilisant les parties prenantes.*

111. L'audit a révélé que les recommandations des évaluations externes ne pouvaient pas être référencées dans les rapports annuels de mise en œuvre, ce qui aurait permis au Centre de tirer le meilleur parti des recommandations des évaluations pour améliorer ses programmes de

formation. Le Bureau du Directeur de la formation publie les résultats des évaluations externes et les réponses de la direction sur le site web du Centre. Les réponses de la Direction sont discutées lors d'une session dédiée au cours des réunions annuelles du conseil d'administration et les actions de suivi sont mises en œuvre sur la base de l'approbation du conseil d'administration, sous la coordination de TDIR et en consultation avec les unités concernées. Les résultats de ces actions sont présentés dans des rapports annuels de mise en œuvre également publiés sur le site web.

112. Néanmoins, le statut des recommandations de l'évaluation externe au Centre est plutôt vague en raison de l'absence de rapports d'avancement et d'un modèle de suivi pour la fourniture et la mise en œuvre de ces recommandations. Le Centre n'établit pas de rapport d'avancement ou de suivi pour s'assurer que les recommandations sont mises en œuvre, comme en témoignent certaines recommandations de 2021 réitérées en 2022. Il est nécessaire que le Centre prépare et rende compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation, en particulier les recommandations formulées dans les évaluations externes pour les années 2021 et 2022. Un rapport séparé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation devrait être préparé pour apporter une valeur ajoutée, en particulier pour les parties prenantes qui souhaitent des mises à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre.

113. Les évaluations externes fournissent des informations importantes permettant au Centre d'optimiser les coûts et les avantages de ses activités d'évaluation. Les informations sur les résultats de l'évaluation constituent une ressource précieuse qu'il convient d'utiliser pour éviter le gaspillage de ressources et les avantages non perçus. Des rapports sur l'état d'avancement des recommandations de l'évaluation devraient être établis afin de suivre l'évolution de la situation et de tirer parti des enseignements tirés. Ces rapports sont essentiels pour promouvoir la responsabilité et la transparence, en permettant aux parties prenantes de suivre les progrès et d'évaluer l'impact de l'évaluation sur les pratiques et les résultats de l'organisation. Ces rapports peuvent également contribuer à renforcer la confiance et la crédibilité des parties prenantes, ce qui est essentiel pour maintenir le soutien et le financement des activités de l'organisation.

114. **Nous avons recommandé à la Direction d'inclure, dans les futurs rapports de mise en œuvre, un tableau résumant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des évaluateurs externes précédents, afin de faciliter le suivi par le conseil d'administration, en vue d'exploiter les avantages des évaluations de ses programmes de formation.**

#### *Réponse de la Direction*

115. La Direction a accepté et s'engage à ajouter un tableau dans les annexes des futurs rapports de mise en œuvre afin d'indiquer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de chaque recommandation.

### **B.2.6 Indépendance de la fonction d'évaluation**

116. La norme 6 des Normes et règles de l'UNEG stipule que *l'indépendance de l'évaluation est nécessaire à la crédibilité, qu'elle influence la manière dont une évaluation est utilisée et qu'elle permet aux évaluateurs d'être impartiaux et libres de toute pression induite tout au long du processus d'évaluation.*



117. Pour pouvoir faire preuve d'indépendance organisationnelle, la fonction d'évaluation doit être positionnée indépendamment des fonctions de gestion. Néanmoins, nous avons noté que, parmi les unités du Centre, aucun bureau distinct n'est consacré à l'activité d'évaluation du Centre en raison de la taille et des ressources limitées du Centre, par rapport aux capacités d'autres organisations des Nations Unies. Afin de compenser cette lacune, le Centre a chargé des évaluateurs externes et indépendants de mener à bien le processus d'évaluation de ses services de formation et a utilisé des outils d'évaluation gérés en interne.

118. Le Bureau du Directeur de la formation participe à la sélection de l'évaluateur externe indépendant. Conformément à la gestion de la qualité au Centre dans TDIR (2019), le Directeur de la formation est celui qui identifie les évaluateurs présélectionnés et évalue également les propositions et sélectionne l'évaluateur sur la base de la proposition, des antécédents, de la disponibilité et de l'absence de conflit d'intérêts. En ce qui concerne les outils d'évaluation gérés en interne, leur gestion reste du ressort du Bureau du Directeur de la formation, de même que l'interprétation et l'analyse des résultats au niveau global et au niveau de l'unité, et la facilitation de leur présentation et de leur publication.

119. En outre, l'intégration de la fonction d'assurance de la qualité, qui assure l'activité d'évaluation du Centre, au sein du Bureau du Directeur de la formation et la ligne hiérarchique entre le premier et le second ont nui à l'indépendance de l'évaluation. Le rapport du responsable de l'assurance qualité relatif à l'évaluation est soumis à l'influence de la personne qui est en même temps en charge des fonctions examinées, ce qui réduit la fiabilité des résultats de l'évaluation.

120. L'indépendance du processus d'évaluation ne doit pas être négligée, car cela pourrait réduire la crédibilité des jugements et des résultats de l'évaluation et diminuer l'efficacité de l'organisation. Cela pourrait également compromettre l'intégrité de l'évaluation et donner lieu à des points de vue biaisés sur les activités évaluées.

**121. Nous recommandons à la Direction de renforcer l'indépendance de la fonction d'assurance qualité dans le processus d'évaluation.**

#### *Réponse de la Direction*

122. La Direction a approuvé et elle examinera les différentes options disponibles pour renforcer l'indépendance de la fonction d'assurance qualité. L'une de ces options pourrait consister à confier la procédure de passation des marchés au Bureau du Directeur. En outre, le Centre envisage et pourrait envisager de rendre public le fait que les évaluations externes ne satisfont pas au critère d'indépendance tel que défini dans les lignes directrices de l'OIT en matière d'évaluation.

### **C. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE**

123. Nous avons validé la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports des audits précédents. L'état de mise en œuvre des recommandations est résumé dans le tableau ci-dessous :

Rapport de l'audit	Nombre de recommandations	Entièrement mises en	En cours	Non mises en œuvre
2021	10	8	1	1
2020	6	6	0	0
2019	9	9	0	0
2018	11	7	4	0
2017	4	4	0	0
2016	9	6	3	0
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>40</b>	<b>8</b>	<b>1</b>

124. Nous félicitons la Direction du Centre d'avoir mis en œuvre toutes les recommandations des audits 2017, 2019 et 2020. En ce qui concerne les recommandations formulées au cours de l'exercice 2021, une recommandation est en cours d'élaboration concernant la préparation d'un manuel de passation des marchés pour l'ensemble du Centre, avec l'engagement de la Direction d'en faire une priorité en 2023. Toutefois, une recommandation de 2021 n'a pas été mise en œuvre par la Direction, concernant l'élargissement des responsabilités du Comité des contrats. En conséquence, le Comité des contrats est chargé de veiller au respect des règles de passation des marchés et d'examiner les résultats de l'évaluation des offres. Il ne peut pas procéder à des évaluations techniques et financières en raison d'un conflit d'intérêts, car cela compromettrait ses responsabilités en matière de contrôle. Compte tenu de ce scénario, nous suggérons que la Direction aborde la question de la séparation des tâches dans la fonction de passation de marchés en affectant des membres clé du personnel à l'examen des offres, qui est actuellement effectué par le bureau qui a demandé l'achat.

125. Nous notons également que pour 2018, quatre recommandations sont encore en cours de mise en œuvre, concernant la gestion des ressources humaines du Centre. La mise en œuvre intégrale nécessite des modifications des Statuts du personnel du Centre, sous réserve de leur approbation par le Conseil, et le déploiement d'un système automatisé. Trois recommandations de 2016 sont également en cours de mise en œuvre, et la Direction s'est engagée à les finaliser au cours de l'exercice biennal 2022-23.

126. La situation post-pandémie a placé le Centre face à des défis nouveaux et sans précédent qui exigent une attention immédiate et une gestion minutieuse. Malgré ces obstacles, le Centre peut bénéficier des recommandations formulées dans les audits pour l'aider à naviguer dans l'environnement actuel.

127. L'audit externe est un élément important de la responsabilisation dans le cadre des processus opérationnels du Centre. Il est essentiel que les résultats de l'exercice d'audit externe reçoivent une attention suffisante pour promouvoir l'intégrité et la fiabilité de l'information présentée au Conseil du Centre et ses parties prenantes.

#### *Réponse de la Direction*

128. La direction a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre les recommandations de l'audit et comptabilise la valeur significative que de telles améliorations peuvent apporter à ses opérations. Toutefois, compte tenu de l'impact actuel de la pandémie, il existe des questions urgentes qui requièrent une attention immédiate et une hiérarchisation des priorités. Malgré ces difficultés, la Direction s'engage pleinement à donner suite aux recommandations de l'audit en temps opportun.

## D. INFORMATIONS FOURNIES PAR LA DIRECTION

129. Nous avons reçu de la Direction une lettre d'affirmation fournissant des informations détaillées indispensables pour notre audit des états financiers. Ces informations étaient factuelles et correctes. Nous souhaitons porter à l'attention des membres du Conseil du Centre les informations suivantes :

### D.1 Créances

130. Les créances, s'élevant à un total de 5 428 000 euros (12 074 000 euros au 31 décembre 2021) comme indiqué dans l'état de la situation financière, consistent en des créances incontestables détenues par le Centre sur la base d'accords signés portant sur des activités de formation futures et des services de conseil soumis à des conditions, ou d'autres charges nées avant ou en date du 31 décembre 2022. Les créances classées comme des créances à court terme ne comprennent pas les montants importants qui sont recouvrables après un an. Une provision pour créances douteuses d'un montant de 24 000 euros (7 000 euros au 31 décembre 2021) a été constituée pour tenir compte de la meilleure estimation des comptes dépréciés.

### D.2 Créances sur l'OIT

131. Tel qu'indiqué à l'état de la situation financière, le solde dû par l'OIT s'élève à 2 617 000 euros en 2022 (4 688 000 euros dus à l'OIT au 31 décembre 2021) et représente le solde net du compte courant auprès de l'OIT utilisé pour enregistrer des transactions telles que les envois de fonds liés aux frais de personnel, les paiements effectués par l'OIT pour les services de formation et de conseil du Centre, et d'autres types de transactions entre le Centre et le Siège.

### D.3 Créanciers et charges à payer

132. Les créanciers et charges à payer, ainsi que les produits différés, qui s'élèvent au total à 10 437 000 euros (22 410 000 euros au 31 décembre 2021) sont inclus dans les états financiers du 31 décembre 2022 et représentent le total des obligations du Centre qui doivent être enregistrées selon les normes IPSAS autres que les avantages du personnel.

### D.4 Fraude ou présomption de fraude

133. La Direction a indiqué qu'elle n'avait connaissance d'aucune fraude ou présomption de fraude affectant le Centre et impliquant la direction, des employés jouant un rôle important dans le contrôle interne ou d'autres personnes, lorsque la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers, ni d'aucune allégation de fraude ou de suspicion de fraude affectant les états financiers du Centre, communiquée par des employés, d'anciens employés ou d'autres personnes.

### D.5 Litiges et réclamations

134. La Direction a déclaré qu'elle n'est pas actuellement en mesure de déterminer s'il existe une obligation, ni de mesurer de manière fiable la sortie probable de ressources, et aucun montant n'a donc été enregistré ou présenté dans les états financiers. En ce qui concerne une éventuelle obligation liée à la réception d'une lettre datée du 22 mars 2012 réclamant un

montant de 1 921 675 euros à la suite d'une enquête menée par l'Office européen de lutte antifraude.

#### **D.5 Versements à titre gracieux**

135. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2022.

### **E. REMERCIEMENTS**

136. Nous remercions le Directeur faisant fonction, la Trésorière, le Directeur de la formation, et les membres de leur personnel, pour la coopération et l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit.

**Commission d'audit  
République des Philippines  
Auditeur externe**

10 mars 2023  
Quezon City, Philippines

## Annexe I.

## ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS PRÉCÉDENTS

Recommandations		Avis de l'auditeur externe
<b>2021</b>		
1	<p><b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – Respect des limites en matière de trésorerie et de placements</b></p> <p>Veiller au respect de la limite maximale par dépôt et par investissement fixée pour chaque institution financière afin d'harmoniser la pratique réelle avec la politique établie et de continuer à gérer correctement les risques (c'est-à-dire le risque de concentration et le risque de marché) liés à la gestion des placements. À titre subsidiaire, lorsque l'environnement actuel l'exige, revoir la politique en matière de limitation des montants investis et apporter les ajustements nécessaires, afin de tenir compte des besoins du Centre selon le moment présent.</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>La circulaire relative aux placements a été modifiée en avril 2022 (DIR 07/2022) et comprend une section sur les seuils de trésorerie et de placements.</p>
2	<p><b>Missions – Informations contenues dans le formulaire d'autorisation de voyage et présentation tardive des demandes de remboursement des frais de voyage</b></p> <p>Assurer le respect de la politique sur le remplissage des formulaires d'autorisation de voyage, en précisant le ou les objectifs réels du voyage, y compris les codes requis pour faciliter l'imputation correcte des dépenses de voyage et pour améliorer les activités d'examen et de suivi, le tout pour assurer un renforcement supplémentaire des mesures de contrôle interne et la responsabilisation à l'égard des transactions financières du Centre concernant les missions.</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>Chaque voyageur est invité à fournir ces informations.</p>
3	<p><b>Missions – Informations contenues dans le formulaire d'autorisation de voyage et présentation tardive des demandes de remboursement des frais de voyage</b></p> <p>Envisager de rappeler au personnel concerné l'obligation de présenter la demande de remboursement des frais de voyage afin de réduire davantage l'incidence des retards susceptibles d'avoir un impact sur la présentation en temps opportun des dépenses connexes dans les états financiers.</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>Par le passé, plusieurs rappels ont été effectués. Finserv assure également un suivi afin de recevoir les documents en temps opportun, mais dans certains cas, l'envoi de ces documents peut être retardé.</p>

Recommandations		Avis de l'auditeur externe
4	<p><b>Contrats de sous-traitance – Respect de l'obligation de signature et de datation des contrats</b></p> <p>Améliorer la conformité du traitement des contrats en veillant à ce que tous : a) soient signés par les deux parties avant la date de début du contrat ou le début des travaux spécifiés ; et b) incluent, avec la signature, la date à laquelle les parties ont signé l'accord, afin de ne pas exposer le Centre au risque que le collaborateur externe intente une action en justice pour des montants plus élevés pour le travail effectué au cas où le contrat ne serait pas correctement signé et daté.</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>Tous les signataires de ces contrats sont rappelés de temps à autre pour s'assurer que les signatures et les dates appropriées figurent sur les contrats.</p>
5	<p><b>Examen de la gestion des actifs - Politique de gestion des actifs</b></p> <p>Faciliter le déploiement de la politique révisée de gestion des actifs, non seulement pour aligner les processus du Centre sur les défis et les exigences de l'époque actuelle, mais aussi pour établir un processus de gestion des actifs plus robuste.</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>La nouvelle circulaire sur la gestion des biens et équipements du Centre a été publiée en septembre 2022 (FINSERV 01/2022 Rev. 1).</p>
6	<p><b>Examen de la gestion des actifs - Politique de gestion des actifs</b></p> <p>Envisager d'inclure dans la politique révisée de gestion des actifs les responsabilités et les obligations redditionnelles du personnel affecté à des groupes particuliers d'actifs, et de promouvoir davantage la responsabilisation à l'égard de ses actifs.</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>Cette disposition est incluse dans la nouvelle circulaire.</p>
7	<p><b>Achats - Manuel des achats</b></p> <p>Préparer un manuel des achats à l'échelle du Centre incorporant toutes les politiques, lignes directrices et procédures actuelles et existantes relatives aux achats, et incarnant les principes de responsabilisation en mettant l'accent sur la clarté des rôles et des responsabilités, le suivi des performances et la production de rapports, ainsi que sur les normes les plus élevées d'intégrité et de conduite éthique ;</p>	<p><b>En cours.</b></p> <p>La priorité sera donnée à cette question en 2023.</p>

Recommandations		Avis de l'auditeur externe
8	<p><b>Achats - Planification de la passation des marchés</b></p> <p>Institutionnaliser le processus de planification de la passation des marchés dans le cadre des politiques et procédures du Centre afin de promouvoir les principes du meilleur rapport qualité-prix, de l'économie et de l'efficacité ; ainsi que d'atteindre la qualité et la rentabilité du processus d'achat ;</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>Les unités qui effectuent le plus grand nombre d'achats (FIS et Services des technologies de l'information et de la communication (STIC)) disposent déjà de plans d'achats annuels, qui sont également partagés avec le Comité des contrats afin de faciliter la planification de toutes les étapes impliquées.</p>
9	<p><b>Achats - Comité des contrats</b></p> <p>Envisager d'élargir les responsabilités actuelles du Comité des contrats pour inclure la réalisation d'évaluations techniques et financières, au lieu de les déléguer aux unités requérantes, afin d'assurer une séparation adéquate des tâches, élément essentiel du contrôle et de la responsabilisation.</p> <p><i>Réponse de la Direction :</i> Les objectifs et les rôles du Comité des contrats sont liés à ceux d'une commission consultative et de conformité, son mandat consistant à s'assurer que la procédure relative aux achats a été menée dans le respect du Règlement du Centre, à examiner le résultat final de l'évaluation des offres et à faire des recommandations au Directeur, par l'intermédiaire de la Trésorière, la sélection finale. Leur confier les évaluations techniques et financières ne leur permettrait plus de s'acquitter de leurs responsabilités de contrôle de manière indépendante à cause des conflits d'intérêt. Le Centre n'a donc pas souscrit à cette recommandation.</p>	<p><b>Non mise en œuvre.</b></p> <p>Le fait de déléguer la conduite des évaluations techniques et financières à l'unité requérante présente des risques quant aux contrôles relatifs à la séparation des tâches, ce qui n'est pas conforme aux principes du contrôle interne. Ainsi, la fonction d'évaluation technique et financière devrait être détachée de l'unité requérante. Lorsque la Direction estime qu'il n'est pas pratique de confier cette fonction au Comité des contrats, il importe de confier les évaluations à une autre unité ou à un autre membre clé du personnel qualifié, autre que l'unité requérante.</p>
10	<p><b>Achats - Préservation et maintenance des actifs</b></p> <p>Poursuivre son plan visant à établir un registre des actifs harmonisé et intégré qui répondra aux besoins de chaque unité impliquée dans la gestion des actifs, en rationalisant le processus global visant à assurer les principes d'économie, d'efficacité et de cohérence dans la gestion des actifs.</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>Le Centre dispose déjà d'un registre des actifs intégré dans Excel. Toutefois, à l'avenir, cette opération pourrait être davantage automatisée.</p>

Recommandations		Avis de l'auditeur externe
<b>2019</b>		
11	<p><b>Mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources plus intégrée et plus concrète</b></p> <p>Mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources plus intégrée et plus concrète, mettant l'accent sur la définition des fonctions, des rôles, des responsabilités et des activités des personnes concernées, afin d'assurer une structure de gouvernance efficace et pertinente en matière de mobilisation des ressources.</p>	<b>Mise en œuvre.</b>
12	<p><b>Affectation des ressources financières : accroître l'efficacité de la mobilisation de ressources</b></p> <p>Revoir l'approche stratégique en matière de mobilisation de ressources pour s'assurer que les efforts sont à la hauteur des ressources requises par le Centre et chercher des moyens de déterminer et de suivre les besoins en matière d'allocation des ressources afin d'accroître l'efficacité de la mobilisation des ressources dans le contexte d'un examen de la stratégie correspondante visant à assurer la réalisation du principe fondamental du rapport coût-bénéfice.</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>Différents moyens sont en place, tels qu'un indicateur de résultat spécifique dans le Programme et budget 2022-23, l'élaboration de plans de sensibilisation spécifiques à chaque segment et la mesure des résultats de la sensibilisation et de l'impact sur des résultats spécifiques dans le P&amp;B.</p>
13	<p><b>Participation aux appels d'offres et appels à propositions : amélioration des lignes directrices</b></p> <p>Améliorer les lignes directrices en matière de participation aux appels d'offres et inclure dans la stratégie globale de mobilisation de ressources à élaborer ou dans le plan opérationnel de PRODEV un ensemble défini de critères applicables aux appels d'offres et à propositions, qui seront utilisés dans l'évaluation des possibilités de participation, afin de garantir que les principes d'un bon contrôle interne soient pleinement ancrés dans la structure de mobilisation des ressources du Centre.</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>Un manuel de gestion de la qualité pour le cycle du projet a été publié. Il définit toutes les exigences de chaque étape du cycle du projet, y compris l'acquisition, la conception, l'évaluation des risques, l'appréciation et l'évaluation.</p>
14	<p><b>Participation aux appels d'offres et appels à propositions : gestion des risques dans le cadre de la participation aux appels d'offres</b></p> <p>Veiller à ce que la gestion des risques couvre l'ensemble du processus de participation aux appels d'offres en identifiant les risques encourus et en fournissant des mesures d'atténuation pour faire face aux risques identifiés.</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>Cet élément est inclus tout au long du cycle du projet dans le manuel de gestion de la qualité.</p>



	Recommandations	Avis de l'auditeur externe
<b>2018</b>		
15	<p><b>Recrutement et sélection : a) améliorer et mettre à jour les procédures écrites en matière de recrutement ; b) évaluer la cause des retards dans les activités de pré-recrutement ; c) fixer un délai optimal pour pourvoir les postes vacants ; et d) formaliser le protocole d'entrevue et le mécanisme d'évaluation</b></p> <p>Réévaluer les procédures actuelles de pré-recrutement dans l'optique d'éliminer, dans la mesure du possible, les causes de retards dans le recrutement. Nous recommandons en outre que la Commission de sélection, après consultation du Comité de négociation paritaire (CNP), facilite l'examen, l'approbation et la publication de la circulaire modificative correspondante qui devrait inclure, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. la publication rapide des avis de vacance débouchant sur un recrutement régulier et l'amélioration des procédures écrites relatives au processus de recrutement ;</li> <li>b. la durée optimale de l'ensemble du processus de recrutement, ainsi que la garantie du respect des délais convenus afin, dans la mesure du possible, d'éviter les retards ; et</li> <li>c. des lignes directrices pour l'entrevue et l'évaluation des candidats.</li> </ul>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>Les règles de la Commission de sélection ont été modifiées par la circulaire 04/2022 du 12 janvier 2022. Des lignes directrices sur la conduite des entretiens sont également en place.</p>
16	<p><b>Système de gestion des performances : passer de la mesure des tâches/quantités à des objectifs mesurables/évaluables</b></p> <p>Intégrer, dans le système de gestion des performances en place au Centre, des normes prédéfinies et des indicateurs de succès qui seraient répercutés en cascade jusqu'au niveau opérationnel, tout en abordant la question de l'appréciation des performances et du formulaire d'évaluation, à négocier avec le Syndicat du personnel au sein du CNP étant donné que la gestion des performances influe sur les conditions d'emploi du personnel.</p>	<p><b>En cours.</b></p> <p>En octobre 2022, les modifications apportées au Statut du personnel ont été approuvées par le Conseil. Son exécution est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une fois que tous les travaux administratifs internes auront été achevés.</p>

Recommandations		Avis de l'auditeur externe
17	<p><b>Système de gestion des performances : documenter les mécanismes pour la formulation des commentaires</b></p> <p>S'assurer que les commentaires sur les performances du personnel soient enregistrés dans le système d'évaluation des performances et fassent l'objet d'un suivi approprié afin d'arriver à un protocole plus efficace et plus concret de rétroaction sur les performances du personnel et d'ainsi mieux appuyer les évaluations futures.</p>	<p><b>En cours.</b></p> <p>En octobre 2022, les modifications apportées au Statut du personnel ont été approuvées par le Conseil. L'objectif est de mettre en œuvre le système de gestion des performances (SGP) actuellement en vigueur à l'OIT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.</p>
18	<p><b>Système de gestion des performances : intégrer la politique de récompense et de reconnaissance dans le système d'évaluation des performances</b></p> <p>Présenter une proposition, après consultation et en accord avec le CNP, de lier plus étroitement le programme de reconnaissance et de récompense au système de gestion des performances.</p>	<p><b>En cours.</b></p> <p>En octobre 2022, les modifications du statut du personnel ont été approuvées par le Conseil afin de mettre en œuvre le nouveau SGP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.</p>
19	<p><b>Système de gestion des performances : formaliser le processus de réfutation dans le système de gestion des performances</b></p> <p>Faciliter la formalisation des procédures à suivre pour étudier et faire remonter les manifestations de désaccord des membres du personnel sur les résultats de l'évaluation de leurs performances.</p>	<p><b>En cours.</b></p> <p>En octobre 2022, les modifications apportées au Statut du personnel ont été approuvées par le Conseil. La mise en œuvre du SGP est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.</p>
<b>2016</b>		
20	<p><b>Cadre de responsabilisation : intégration dans le cadre de responsabilisation d'une définition claire et adaptée de la responsabilisation</b></p> <p>Intégrer dans le cadre de responsabilisation une définition claire et adaptée de la responsabilisation car il est essentiel d'insister sur l'importance et les limites de celle-ci dans le contexte des opérations du Centre.</p>	<p><b>En cours.</b></p> <p>La circulaire a été rédigée de manière à inclure ces informations supplémentaires et a été communiquée au HRS en septembre. Les modifications du Statut du personnel ont été approuvées et des informations supplémentaires sur la responsabilité dans le contexte du système de gestion des performances sont désormais nécessaires. La circulaire devrait être publiée au cours de la première partie de 2023.</p>

	Recommandations	Avis de l'auditeur externe
21	<p><b>Cadre de responsabilisation : définition claire des rôles et responsabilités en matière de reddition de comptes et inclusion des mécanismes et outils nécessaires</b></p> <p>Dans le cadre de responsabilisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. délimiter clairement les rôles et responsabilités des principaux acteurs et intervenants du continuum de la reddition de comptes afin d'intégrer la culture de responsabilisation et des liens liés au cœur des opérations du Centre ;</li> <li>b. inclure les mécanismes et outils permettant une documentation et un contrôle plus simples et plus efficaces des résultats afin d'atteindre une transparence accrue.</li> </ol>	<p><b>En cours.</b></p> <p>La circulaire a été rédigée de manière à inclure ces informations supplémentaires et a été communiquée au HRS en septembre. Les modifications du Statut du personnel ont été approuvées et des informations supplémentaires sur la responsabilité dans le contexte du système de gestion des performances sont désormais nécessaires. La circulaire devrait être publiée au cours de la première partie de 2023.</p>
22	<p><b>Gestion des voyages : préparation d'un manuel sur les voyages</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Préparer un manuel sur les voyages qui reprend et harmonise toutes les circulaires, politiques, lignes directrices et autres procédures du Centre applicables aux fonctionnaires et aux tiers afin de répondre aux besoins d'information et de clarifier les mesures de contrôle.</li> <li>b. Documenter la classification et la catégorisation de toutes les circulaires publiées afin d'en identifier le niveau d'autorité et la portée.</li> </ol>	<p><b>En cours.</b></p> <p>Ce projet est toujours en cours, car il a été reporté en raison d'autres priorités et de la baisse du nombre de voyages en 2020, 2021 et 2022.</p>